

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 1^{ER} MARS 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 17h, en visioconférence**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON,
Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-
Pierre CORSIA

Conseillers de PARIS :

Mme Dominique KIELEMOES, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD,
M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS,
Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI,
M. Sofiane KADDOUR-BEY, Mme Béatrice PIPITONE, M. Aymeric DE TARLE,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX

Pouvoirs

Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
M. Patrick BLOCHE à Mme Emma RAFOWICZ
M. Christophe HARNOIS à M. Jérôme MEYER

À 17h, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Bonsoir. Il s'agit de notre premier conseil d'arrondissement organisé de façon dématérialisée. Merci à tous les élus qui sont présents. Et bienvenue aux habitants, à nos concitoyennes et concitoyens qui suivent en direct ce conseil. »

HOMMAGE À M. LÉON FELLMANN

M. le Maire : « Je vous propose de commencer par un hommage en mémoire à Léon FELLMANN qui nous a quittés. Nous avons appris avec tristesse sa disparition alors qu'il était ancien résistant et rescapé de la rafle du Vel' d'Hiv ».

Originaire de Pologne par son père et de Lituanie par sa mère, Léon FELLMANN est né à Paris le 10 juillet 1925. Dans ce Paris populaire et cosmopolite de l'entre-deux-guerres où le quotidien est parfois difficile, les FELLMANN poursuivent une vie modeste au 83 rue du Faubourg Saint-Antoine. S'ils poursuivent une vie modeste, ils sont néanmoins heureux de vivre en France.

Léon FELLMANN mène, avec ses deux frères et sa sœur, une existence de petits Parisiens. Ils fréquentent l'école de la rue Keller. Leur bonheur ne les empêche pas d'être inquiets de la situation de l'autre côté du Rhin, avec la montée du nazisme puis l'arrivée d'Hitler au pouvoir.

Lorsque la guerre éclate, son père Albert souhaite s'engager dans l'armée. S'il est reconnu apte pour le service, il n'est cependant pas incorporé. Malgré cela, en août 1941, il est arrêté chez lui par la police française pour être conduit, avec sa valise, au gymnase Japy, puis incarcéré à Drancy.

Dès lors, Léon FELLMANN, cet élève studieux, doit abandonner l'école pour subvenir aux besoins de sa famille. Il travaille et il entre dans la Résistance alors qu'il n'a que 16 ans.

Le 16 juillet 1942, il est arrêté chez lui avec toute sa famille par la police française, une nouvelle fois. Ensemble, ils refont le même trajet qu'avait emprunté leur père jusqu'au gymnase Japy. Cette fois, ce sont les enfants qui portent les valises.

À Japy, ses frères et sa sœur sont autorisés à partir grâce à la complicité d'un gendarme. Léon, lui, reste avec sa mère pour être envoyés au Vélodrome d'Hiver. Ils y restent plusieurs jours dans des conditions effroyables. Au moment d'être emmenés à Pithiviers ou à Beaune-la-Rolande, sa mère, ayant conscience du sort funeste qui les attendait, découd son étoile jaune et somme Léon de s'enfuir, ce qu'il fait en bousculant les gendarmes qui étaient postés à l'entrée.

Il se retrouve dès lors chef de famille alors qu'il n'a que 17 ans. Il apprendra plus tard que son père, déporté par le convoi n° 2, et que sa mère, déportée par le convoi n° 15, sont morts le même jour, le 10 août 1942, à Auschwitz.

À la fin de l'année 1942, sa famille trouve refuge dans la région parisienne, cachée par un ancien collègue de son père. Léon, quant à lui, retrouve la Résistance. Il participe à des actions de sabotage et rejoint les réseaux Goélette et Bourgogne qui ont pour mission de secourir les Britanniques et Américains abattus dans le ciel français. Il contribuera ainsi à sauver plus d'une quinzaine d'aviateurs.

Après la guerre, il deviendra un militant de la mémoire en rejoignant de nombreuses associations, dont celle des "Familles de la rafle du 16 juillet 1942", dont il sera le président. Pour que jamais on n'oublie ce moment de notre histoire où la police française a arrêté des Juifs, notamment des enfants (4 000 enfants

ont été arrêtés lors de cette rafle), pour être déportés dans des chambres à gaz, il témoignera sans relâche en allant dans les écoles et en participant à des ouvrages. Je pense notamment à cet ouvrage de Blanche Finger et de William Karel, intitulé *Opération « Vent Printanier »*, paru en 1992.

Pour son action et son engagement, Léon FELLMANN a reçu de nombreuses distinctions, notamment la Croix du Combattant volontaire de la Résistance et la Silver Medal of Merit de l'American Legion. Il sera également ordonné Chevalier de l'ordre national du Mérite et Officier de la Légion d'honneur.

Léon FELLMANN nous a quittés le 12 février dernier, à l'âge de 96 ans. Incontestablement, dans la lutte contre l'antisémitisme et le négationnisme, sa voix nous manquera. En revanche, la force et l'esprit de ses combats ne nous quitteront pas. Nous continuerons plus que jamais de les porter.

Au nom de notre Conseil d'arrondissement et de l'ensemble des habitants du 11^e, je tiens à adresser toutes nos condoléances à son épouse, à ses enfants, ainsi qu'à ses petits-enfants. Je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11202105 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Avant de dérouler l'ordre du jour, j'indique avoir reçu un certain nombre de pouvoirs. Patrick BLOCHE, qui devra nous quitter en cours de séance, a donné un pouvoir à Emma RAFOWICZ. Anne HIDALGO m'a donné pouvoir. Et Christophe HARNOIS a donné pouvoir à Jérôme MEYER. Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

Je vous propose de désigner Jérôme MEYER. Je ne vois pas d'objection. Merci beaucoup. »

REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

11202104 – Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. le Maire : « Nous allons devoir voter sur un certain nombre de délibérations et de vœux. Donc je vais demander à notre Directeur Général des Services de vous expliquer la démarche pour voter. Loïc BAIETTO va prendre la parole pour vous rappeler ces modalités. »

M. BAIETTO : « Bonjour à tous. Vous avez tous reçu un mail individuel qui vous indique comment voter via l'outil Quizzbox. Il vous faut l'identifiant de la réunion et un identifiant qui est strictement personnel. Le Maire ouvrira le vote à chaque délibération et vous aurez quelques secondes pour voter. Tant que le vote n'est pas fermé, vous pouvez changer votre vote avant de le valider. Si vous ne validez pas votre vote, il ne peut pas être pris en compte. Quand le Maire annoncera la fermeture des votes, ils seront comptabilisés automatiquement et nous vous en donnerons publicité via l'écran principal de manière à ce que vous puissiez les suivre en même temps que tout le monde. Ensuite, le Maire proclamera les votes.

Ce que je vous propose, si le Maire en est d'accord, c'est d'ouvrir le premier vote avec l'adoption de la

délibération qui permet la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. »

M. le Maire : « Y a-t-il des observations sur la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée ? C'est une délibération technique pour permettre de réunir le Conseil d'arrondissement sans présence physique. Personne ne veut la parole ? Donc le vote est ouvert.

Tous les élus ont voté. Le résultat s'affiche : le projet est adopté à la majorité, avec un vote contre de M. Guillaume POITOUX. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

11202106 – Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021

M. le Maire : « Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 a été diffusé selon les voies habituelles, y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Le vote est ouvert. Résultat : unanimité. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LE LOGEMENT

M. le Maire : « Nous avons aujourd'hui une communication sur le logement. C'est un sujet récurrent car il s'agit de l'une des politiques majeures que conduit la municipalité avec un volontarisme marqué depuis 20 ans maintenant. Il me semble donc important de pouvoir avoir ce débat régulièrement au sein de notre Conseil d'arrondissement. C'est le premier pour cette mandature. Je donne la parole à Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Mes chers collègues, comme vous le savez sans doute, le droit au logement constitue l'un de nos droits les plus fondamentaux depuis sa consécration dans le préambule de la Constitution de 1946, qui précise dans ses articles 10 et 11 que « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement et garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». »

Depuis 1946, la gauche, quand elle a été au pouvoir, n'a eu de cesse de réaffirmer et de faire vivre le droit au logement avec plusieurs lois emblématiques :

- La loi visant à la mise en œuvre du Droit Au Logement (DAL) en mai 1990, portée par le ministre socialiste Louis Besson, à l'origine du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) destiné à venir en aide aux personnes défavorisées. Ceci afin de leur permettre d'accéder à un logement en prenant en charge leur premier loyer, leurs frais d'agence ou encore l'achat du mobilier de première nécessité, mais également de se maintenir dans leur logement en prenant en charge une partie de leurs dettes de loyer, de leurs factures d'électricité, de gaz ou d'eau.
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) en décembre 2000, portée par le ministre Jean-Claude Gayssot, et destinée à assurer une répartition équilibrée du parc social sur l'ensemble du territoire national dans un objectif de mixité sociale et de prise en compte des besoins

de nos compatriotes les plus défavorisés et les plus modestes.

- La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) en mars 2014, portée cette fois par la ministre écologiste Cécile Duflot, à l'origine de la lutte contre l'habitat indigne et du fameux dispositif de l'encadrement des loyers, si utile aujourd'hui pour lutter contre la spéculation immobilière et l'explosion du montant des loyers dans notre ville. Elle est à l'origine également de dispositions audacieuses pour densifier les villes et lutter contre l'étalement urbain.

Cette politique volontariste menée par la gauche au pouvoir est aujourd'hui plus que jamais une source d'inspiration pour la Ville de Paris qui a fait le choix, il y a maintenant 20 ans, de s'inscrire pleinement dans le cadre de ces lois si emblématiques afin de permettre à ses habitantes et à ses habitants de se loger décemment, quels que soient leurs revenus.

Sans la majorité municipale actuelle, Paris et le 11^e arrondissement ne seraient pas aujourd'hui en mesure de respecter la loi SRU qui, pour rappel à destination de nos collègues du groupe Changer Paris, impose un taux de 25% de logements sociaux aux communes franciliennes dont la population est au moins égale à 1500 habitants, d'ici à 2025, ce qui est bien évidemment le cas de notre ville.

Mes chers collègues, la politique c'est avant tout une affaire de choix. En juin dernier, celui des Parisiennes et des Parisiens était clair : privilégier la solidarité défendue par la majorité municipale à l'indifférence que nous proposaient Mesdames DATI et GARNIER ici dans le 11^e.

D'ailleurs, il suffit de regarder certaines des villes voisines dirigées depuis de nombreuses années maintenant par les amis de nos collègues du groupe Changer Paris pour comprendre ce que notre ville serait devenue si Monsieur Tiberi était resté Maire de Paris en 2001, ou si Madame de Panafieu et Madame Kosciusko-Morizet l'avaient emporté en 2008 et en 2014 : un ghetto de riches, tout simplement.

- Neuilly-sur-Seine, dont le Président Nicolas Sarkozy – aujourd'hui, condamné par la justice – fut le maire entre 1983 et 2002, bastion de la droite s'il en est, compte aujourd'hui 6,22 % de logements sociaux.
- Saint-Maur-des-Fossés, dirigée par la droite depuis la Libération, compte aujourd'hui seulement 8,81 % de logements sociaux.

À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2019, Paris comptait d'ores et déjà 250 618 logements sociaux, soit 21,4 % de résidences principales. Si on y ajoute les logements sociaux financés qui sont en cours de construction ou en travaux, ce taux de logements sociaux atteint même 23,6 %, selon une étude publiée par l'APUR en mai 2020. Notre arrondissement n'a cessé, lui aussi, de fournir des efforts importants avec près de 14,1 % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2019, soit six points de plus qu'en 2001.

Malgré les discours réactionnaires et alarmistes portés par l'opposition, le 11^e arrondissement, avec ses 366 hectares, reste aujourd'hui l'un des arrondissements parisiens les plus attractifs. Je le constate d'ailleurs chaque mercredi matin au cours des permanences que je tiens pour rencontrer et échanger avec les habitantes et les habitants du 11^e en attente d'un logement social. Je suis toujours frappé par l'attachement que ces derniers ont pour notre arrondissement. Je peux vous l'assurer, mes chers collègues, les personnes que je reçois ne me parlent jamais de densité ou du manque d'espaces verts. En revanche, elles me parlent de la facilité avec laquelle elles peuvent se déplacer dans notre arrondissement, des commerces qu'elles trouvent au bout de leur rue, de la qualité de vie et de la chance qu'elles ont de vivre dans le 11^e arrondissement.

Beaucoup reste à faire pourtant, puisque plus de 9 000 ménages du 11^e arrondissement sont actuellement en attente d'un logement social et ce alors même que le taux de rotation au sein du parc social en Ile-de-France n'a jamais été aussi faible, puisqu'il est désormais de seulement 5 % selon l'Association des organismes HLM de la région. Une situation qui ne semble d'ailleurs pas être en passe de s'améliorer au

regard de la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant un an.

Comment faire vivre dans un tel contexte le droit au logement dans notre arrondissement ? Cette question se pose aujourd'hui d'autant plus que le 11^e, à l'instar des autres arrondissements parisiens, a connu ces dernières années une véritable explosion des prix de l'immobilier. En effet, entre 1995 et 2018, le prix moyen d'un appartement dans notre ville est passé de 2 630 € à 9 500 € du m², selon une étude publiée en mai 2020 par l'APUR. Aujourd'hui, ce prix moyen dépasse même, dans la plupart des arrondissements, les 10 000 €, voire les 11 000 € du m².

Si la spéculation immobilière représente un véritable fléau pour la majorité des Parisiennes et des Parisiens, qui sont bien souvent contraints de se tourner vers le logement social ou de quitter Paris pour se loger dans les villes voisines puisque leurs revenus ne suivent malheureusement pas la hausse des prix de l'immobilier, cette spéculation immobilière est, au contraire, source de profits pour une minorité. En effet, certains propriétaires peu scrupuleux n'hésitent pas à profiter de la spéculation immobilière pour racheter des logements qu'ils n'ont aucune intention d'habiter ou de louer, mais qui deviennent pour eux un placement autrement plus intéressant que la seule épargne.

Ces dernières années, l'apparition des plateformes de meublés touristiques a permis à d'autres propriétaires, plus soucieux de leurs propres intérêts que de l'intérêt général, de louer leurs biens immobiliers à des touristes de passage plutôt qu'aux Parisiennes et aux Parisiens. D'après une étude publiée par l'APUR en septembre 2020, Paris détenait ainsi, avant le déclenchement de la crise sanitaire, le triste record mondial du nombre d'annonces publiées sur les plateformes de meublés touristiques avec près de 65 000 annonces disponibles sur le seul site d'Airbnb, soit deux fois plus qu'en 2015 et 15 000 de plus que la ville de New York. Précision importante : sur ces 65 000 annonces disponibles à Paris, 9 sur 10 correspondaient à des logements entiers.

Ces locations de courte durée – beaucoup plus lucratives avant la crise sanitaire puisqu'elles permettaient aux propriétaires de multiplier leurs gains de manière significative par rapport à une location classique – ont contribué à retirer du marché locatif plusieurs dizaines de milliers de logements dont auraient bien besoin les Parisiennes et les Parisiens au regard de la pénurie de logements à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés à Paris et dans la majorité des grandes villes du pays.

En 2015, dans sa dernière étude en date consacrée au sujet, l'INSEE estimait ainsi à 110 909 le nombre de logements vacants et à 112 651 le nombre de logements secondaires ou occasionnels à Paris. Au total, ce sont donc plus de 16 % des logements parisiens qui étaient inoccupés en 2015, selon l'INSEE. Dans l'arrondissement, la situation est tout aussi alarmante puisque l'INSEE estimait à plus de 6 000 le nombre de résidences secondaires ou occasionnelles, et à près de 10 000 le nombre de logements vacants, soit 2 500 en plus par rapport à la dernière étude réalisée en 2011. Des chiffres indécents quand on pense aux 135 000 ménages parisiens et aux 125 000 autres qui attendent désespérément un logement social dans notre ville.

Face à l'irresponsabilité et l'égoïsme de certains propriétaires, la Ville de Paris n'a malheureusement jamais pu compter sur le soutien de l'État qui reste aux abonnés absents. Pourtant, l'État dispose de moyens légaux qui permettraient de mettre un terme à cette situation aberrante. En effet, l'ordonnance du 11 octobre 1945 et l'article L.642 alinéa 1 du Code de la construction et de l'habitation permettent à l'État de réquisitionner des logements vacants dans les communes où existent d'importants déséquilibres entre l'offre et la demande de logement, au détriment des personnes à revenus modestes et des personnes défavorisées, ce qui est bien évidemment le cas à Paris.

Qu'attend donc l'État pour réquisitionner au moins une partie de ces dizaines de milliers de logements inoccupés à Paris ? Le gouvernement actuel semble malheureusement plus soucieux de garantir le respect absolu de la propriété privée plutôt que de venir en aide, par exemple, aux plus de 3 500 personnes sans domicile fixe qui ont été recensées en janvier 2020 dans notre ville lors de la précédente édition de la

Nuit de la Solidarité. J'ai pourtant souvenir que le Président de la République s'était engagé formellement, pendant la campagne présidentielle, et lors de ses vœux aux Français le 31 décembre 2017, à agir pour apporter un toit à tous celles et ceux qui sont aujourd'hui sans abri. Force est de constater que les belles promesses formulées par M. MACRON ne se traduiront jamais en actes concrets.

Si le gouvernement actuel n'est pas capable de tenir ses engagements, la Ville de Paris est, elle, prête à le faire. C'est pourquoi je me joins aujourd'hui à mon camarade Ian BROSSAT, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, afin de demander à l'État de confier à la Ville de Paris et aux autres collectivités locales le droit de réquisitionner les dizaines de milliers de logements vides qui contribuent à tendre le marché immobilier parisien et qui privent les habitantes et les habitants de notre ville d'un endroit où se loger.

En attendant que l'État se décide à confier à la municipalité parisienne ce droit de réquisition, la Ville de Paris s'est engagée fermement, avec les outils réglementaires qui sont actuellement à sa disposition, dans la lutte contre les logements inoccupés. À l'initiative du groupe Communiste, le Conseil de Paris avait ainsi adopté en janvier 2017 une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants de 60 % afin d'inciter les propriétaires à louer ou vendre leur logement.

L'inaction du gouvernement n'est malheureusement pas la seule cause de la situation dramatique dans laquelle se trouvent des milliers de Parisiennes et de Parisiens en attente d'un logement abordable et décent. En effet, bien loin de leur venir en aide, la politique mise en œuvre par le gouvernement les appauvrit et les pousse dans une précarité de plus en plus intolérable. Je pense notamment à la fameuse baisse de 5 € par mois des APL décidée au début de ce quinquennat, si révélatrice du peu d'intérêt qu'a notre gouvernement pour les plus fragiles et les plus démunis d'entre nous.

Je pense également à l'imposition du dispositif de la réduction de loyer de solidarité aux bailleurs qui, si elle a permis à l'État d'économiser plus de 2 milliards d'euros selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, a surtout contribué à fragiliser un peu plus des bailleurs qui n'en avaient vraiment pas besoin. Cet argent volé aux bailleurs a directement diminué leur capacité à construire de nouveaux logements sociaux.

Enfin, je pense à l'abaissement puis à la suppression pure et simple de la contribution de l'État au Fonds National des Aides à la Pierre, qui rassemble l'ensemble des subventions nationales à destination du logement social, si révélatrice de l'indifférence et du mépris qu'a ce gouvernement pour la politique du logement social dans son ensemble.

Comme l'a très bien rappelé la Fondation Abbé Pierre dans son 26^e rapport sur l'état du mal-logement en France, la contribution de l'État au Fonds national des aides à la pierre est en effet passée de 450 millions d'euros en 2012 à 39 millions d'euros seulement en 2018, avant de disparaître purement et simplement l'année suivante. Au total, la Fondation Abbé Pierre estime ainsi à 10 milliards d'euros la somme des économies que le gouvernement a réalisées sur le dos de nos concitoyennes et de nos concitoyens les plus précaires, des bailleurs et de la politique du logement social dans son ensemble.

N'oublions pas la Région Ile-de-France. Depuis 2015, les subventions liées au logement social ont été divisées par deux. Mme PECRESSE a développé un étrange argumentaire : elle refuse de subventionner les communes qui ont déjà des logements sociaux et veulent continuer à en construire. Elle réserve l'argent, qui n'est donc pas dépensé, aux communes qui n'ont pas beaucoup de logements sociaux et qui refusent d'en construire.

À Paris, les habitantes et les habitants de notre ville ont pu compter sur leur maire et sur la majorité municipale pour les soutenir et les protéger face au désengagement de l'État, à la politique profondément néolibérale et inégalitaire du gouvernement, et aux conséquences désastreuses de la crise sanitaire et économique survenue ces derniers mois. J'aimerais d'ailleurs remercier la Maire de Paris d'avoir su

intégrer dans ses deux plans de relance de l'économie parisienne, des dispositifs de soutien aux personnes et aux familles précarisées, ainsi qu'aux bailleurs qui sont particulièrement affectés par la crise que nous traversons actuellement. Le Fonds de Solidarité pour le Logement, dispositif que j'évoquais au début de mon intervention et qui permet d'aider concrètement les personnes et les familles défavorisées à accéder au logement, va ainsi voir son budget augmenter de manière significative, passant de 11 millions d'euros en 2019 à 16 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 45 %. Par ailleurs, comme l'a annoncé Mme la Maire, le Fonds de Solidarité pour le Logement est étendu cette année aux résidents de logements temporaires, à savoir les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales.

Ce sont également près de 1,4 million d'euros qui ont été mobilisés par la Ville de Paris en faveur des bailleurs sociaux (Paris Habitat, RIVP, HSF et Elogie-Siemp) afin de les accompagner dans la réalisation de travaux et d'équipements au service des locataires du parc social du 11^e arrondissement. Ces subventions ont été votées lors de notre Conseil d'arrondissement du 30 novembre dernier.

Fort heureusement, l'engagement de la Ville de Paris pour permettre à ses habitantes et à ses habitants de se loger dignement et décemment, quels que soient leurs revenus, ne date pas de la crise sanitaire et économique que nous traversons depuis bientôt un an. En effet, la majorité municipale s'est engagée dans une politique particulièrement ambitieuse en matière de logement avec des résultats indéniables et concrets qui nous ont permis de bénéficier, une nouvelle fois, de la confiance des Parisiennes et des Parisiens lors des dernières élections municipales. Le logement social, avec 3 milliards d'euros d'investissement, était d'ailleurs le premier budget de la Ville de Paris lors de la précédente mandature.

Je rappelle les chiffres puisqu'ils sont suffisamment éloquents : entre 2001 et 2018, notre ville est passée de plus de 150 000 à près de 250 000 logements sociaux, soit une augmentation de huit points en quelques années seulement, permettant la création de 100 000 logements abordables pour nos compatriotes de classes populaires et moyennes pour qui se loger à Paris et dans notre arrondissement est véritablement devenu mission impossible ces dernières années.

Le 11^e arrondissement, sous l'impulsion de ses maires successifs, a de son côté pratiquement doublé le nombre de logements sociaux sur son territoire, ce nombre passant de 6 900 à 12 172 très exactement entre 2001 et 2019. D'après les chiffres communiqués par la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), sur ces 12 172 logements vous avez :

- 9 776 logements familiaux
- 180 logements dans les résidences étudiantes
- 2 164 logements en foyers et résidences sociales
- 52 logements en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Par ailleurs, sous la précédente mandature, ce ne sont pas moins de 1 644 logements sociaux supplémentaires qui ont été créés dans l'arrondissement, auxquels il convient d'ajouter les 439 logements programmés qui seront progressivement livrés jusqu'en 2022.

Au total, la Direction du Logement et de l'Habitat estime donc que la part de logements sociaux dans l'arrondissement devrait atteindre les 15 % en 2022. Cette augmentation massive du nombre de logements sociaux à Paris et dans l'arrondissement depuis l'arrivée au pouvoir de la majorité municipale en 2001 n'aurait pas été possible si nous n'avions pas utilisé l'ensemble des leviers qui sont aujourd'hui à notre disposition.

Bien que le 11^e ne soit pas l'arrondissement le plus propice pour cela, la construction neuve a bien évidemment été mobilisée pour créer du logement social. La DLH estime ainsi à 702 le nombre de logements sociaux issus d'un programme neuf qui ont été créés entre 2014 et 2019 dans l'arrondissement.

La révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) a également eu un impact non négligeable sur la

production de logements sociaux à Paris et dans l'arrondissement, permettant de porter à 30 % la part de logements sociaux à créer dans les programmes de plus de 800 m². De plus, l'inscription de parcelles réservées au logement social dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet de produire de nouveaux logements. Nous continuerons lors de la prochaine modification à inscrire de nouvelles parcelles pour qu'elles deviennent à terme du logement social, notamment des garages automobiles ou des hôtels meublés.

La transformation d'espaces de bureaux en logements a également été l'un des axes principaux de la politique mise en place par la majorité municipale pour développer l'offre de logements sociaux dans notre ville. Comme l'indiquait Ian BROSSAT lors d'une conférence de presse de présentation de la troisième édition de « Réinventer Paris », 378 000 m² de bureaux ont été transformés en logements entre 2001 et 2014, en deux mandatures, puis 350 000 m² l'ont été entre 2014 et 2020 soit presque autant en deux fois moins de temps, en une seule mandature. Pour la prochaine mandature, la Ville de Paris s'est fixé un nouvel objectif ambitieux : celui de transformer 700 000 à 800 000 m² d'espaces de bureaux supplémentaires en logements abordables pour les Parisiennes et les Parisiens.

Cet axe majeur de la politique municipale prend d'ailleurs aujourd'hui tout son sens puisqu'avec la crise sanitaire et le recours de plus en plus massif au télétravail, la baisse de la demande d'espaces dédiés aux bureaux à Paris pourrait atteindre entre 25 et 30 %, autant d'espaces vides supplémentaires qui pourront être mobilisés et transformés en logements. Dans le 11^e arrondissement, la transformation du garage Renault du passage Saint-Pierre Amelot constitue l'une de ces transformations emblématiques puisqu'elle permettra, à terme, de convertir 8 770 m² de bureaux en 138 logements sociaux, intermédiaires et libres.

Le recours à la préemption a également été l'un de ces leviers qui ont permis à la Ville de Paris de développer massivement le nombre de logements sociaux dans l'ensemble des arrondissements parisiens. Dans l'arrondissement, je pense notamment à la préemption du 111 boulevard de Ménilmontant qui permettra de transformer l'ancien Hôtel des Chansonniers en pension de famille de 22 logements, ou encore à la préemption du 68 rue Léon Frot qui permettra de créer 26 logements sociaux dont 16 en PLAI et 10 en PLUS afin de favoriser la mixité sociale auxquels les habitantes et les habitants du 11^e sont si attachés.

Dernier levier, le recours au conventionnement a permis la création de 494 logements sociaux supplémentaires dans l'arrondissement entre 2014 et 2019. Par exemple, au 125-127-129 boulevard de Charonne, ce sont ainsi 215 logements qui vont être conventionnés et faire l'objet d'un programme de rénovation énergétique ambitieux afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment en les faisant passer de 255 kWh/an/m² à 150 kWh/an/m², avec à la clé un effet non négligeable sur les factures énergétiques des locataires qui devraient baisser de manière significative.

C'est justement ce souci de conjuguer la question sociale à la question environnementale qui est au cœur de la politique mise en place par la majorité municipale depuis 2001 comme l'illustre bien le Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris, adopté en 2007 et actualisé en 2012 et en 2018 afin d'atteindre une réduction de 35 % des consommations d'énergie sur l'ensemble du parc social parisien à l'horizon 2030 et de 50 % à l'horizon 2050.

L'objectif de la majorité municipale est double : accélérer la transition écologique de notre ville et réduire les factures énergétiques des locataires du parc social. Sous l'essentiel de la précédente mandature, à savoir entre 2014 et 2019, ce sont ainsi 3 889 logements sociaux du 11^e arrondissement, soit un tiers des logements de l'arrondissement, qui ont bénéficié d'un programme de rénovation énergétique selon les chiffres de la DLH. Le mois dernier, j'ai eu la chance de visiter aux côtés de M. le Maire ainsi que de mes camarades communistes Ian BROSSAT et Laurence PATRICE, présidente d'ELOGIE, le site du 15-17 rue des Nanettes qui a récemment bénéficié d'une opération de rénovation énergétique particulièrement innovante qui prendra fin le mois prochain. Elle est particulièrement innovante puisque cette opération a notamment permis de réduire d'environ 50 % la consommation énergétique et l'empreinte carbone des

79 logements sociaux que compte ce site grâce à l'installation de radiateurs numériques Qarnot. Ces derniers produisent de la chaleur à l'aide de microprocesseurs haute performance, ce qui est bénéfique évidemment pour l'environnement mais aussi pour les locataires qui nous ont confié économiser, pour certains, 67 € par mois en moyenne sur leur facture énergétique.

Cette politique ambitieuse que porte la Ville de Paris contribue de plus en plus à faire du logement social un véritable modèle à suivre en matière de transition écologique et solidaire, mais bien sûr aussi de mixité sociale. En effet, la majorité municipale veille, depuis 2001, à ce qu'une répartition équilibrée des différentes catégories de logements sociaux soit assurée au sein de chaque immeuble.

Sous la précédente mandature, et depuis le début la nouvelle, nos chers collègues du groupe Changer Paris nous ont régulièrement accusés de créer uniquement des logements PLAI, c'est-à-dire des logements très sociaux, et de chercher à transformer le 11^e arrondissement en ghetto. Malheureusement pour eux, les chiffres démentent catégoriquement leurs accusations. Je vais donc me faire un plaisir de vous donner ces chiffres. Entre 2014 et 2019, ont ainsi été livrés dans l'arrondissement :

- 561 logements PLAI
- 491 logements PLUS, donc sociaux
- 292 logements PLS, c'est-à-dire des logements intermédiaires.

Pour vous donner quelques exemples concrets de logements qui seront livrés sous cette nouvelle mandature :

- au 8-10 passage de la Bonne Graine, ce sont notamment 15 logements PLAI et 14 logements PLUS qui seront livrés le mois prochain.
- au 16 rue de Belfort, ce sont deux PLAI, deux PLUS et deux PLS qui seront livrés en 2023. On s'en souvient, on a voté cette délibération ensemble.

De plus, ces 40 % de PLAI parmi les logements sociaux créés dans la même mandature ne correspondent pas à la structure de la demande puisque le plafond PLAI concerne plus de 60 % des demandeurs de l'arrondissement.

Vous en conviendrez, ces accusations n'avaient aucun autre but que de cacher l'opposition systématique de la droite au logement social puisque seule la droite, ici, promeut un séparatisme social que les Parisiennes et les Parisiens ont fort heureusement refusé lors des dernières élections municipales. D'autant que le bilan de la droite en matière de mixité sociale est plutôt inexistant. Dois-je rappeler ici que la présidente du groupe Changer Paris au Conseil de Paris est à la tête de l'arrondissement qui compte le moins de logements sociaux dans toute notre ville : 603 logements sociaux seulement en 2018 dans le 7^e arrondissement.

Dois-je vous rappeler enfin que le choix de concentrer l'essentiel des logements sociaux dans certains arrondissements populaires tels que les 20^e, 13^e ou 19^e arrondissements est le résultat de la politique mise en œuvre par Messieurs Chirac et Tiberi, et non pas celle de la majorité actuelle qui s'efforce, au contraire, de mieux répartir les logements sociaux à Paris.

Pire que le bilan de la droite en matière de mixité sociale est le bilan en matière de transparence puisque, lorsqu'ils étaient au pouvoir, les procédures d'attribution de logements sociaux à Paris étaient caractérisées par une certaine opacité. Reconnaissons donc à la majorité actuelle le mérite d'avoir mis fin à certaines pratiques datées, et d'avoir mis au point, plusieurs années avant que cela ne devienne obligatoire dans le cadre de la loi relative à l'Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) de novembre 2018, le système de la cotation qui permet aujourd'hui de classer les demandeurs de logements sociaux de manière équitable et objective en fonction de leur situation et non plus selon leur proximité avec les titulaires du pouvoir municipal.

La commission de désignation des candidats à un logement social dans le 11^e arrondissement, qui s'est

réunie huit fois pour 29 logements depuis le début de la mandature, comprend des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des représentants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et un certain nombre d'associations telles que des associations de locataires et des associations œuvrant dans le domaine de l'hébergement.

L'opposition systématique de la droite au logement social est d'autant plus incompréhensible qu'il s'agit d'un véritable espace de citoyenneté et de partage qui devrait être une source de fierté pour l'ensemble des élus que nous sommes, comme le montrent d'ailleurs au quotidien les amicales de locataires qui fleurissent un peu partout dans l'arrondissement et qui donnent un véritable sens à la démocratie participative. Pour nous, sortir un quart des Parisiens des logiques de marché est un vrai marqueur politique. Construire un espace où le logement n'est plus un bien marchand, mais un bout de socialisme au milieu du capitalisme.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ma détermination à faire vivre le droit au logement dans notre arrondissement est totale. C'est pourquoi je suis fier d'appartenir à une majorité qui respecte ses engagements et qui se bat au quotidien, que ce soit contre la spéculation immobilière ou contre les plateformes de meublés touristiques, pour le droit des habitantes et des habitants du 11^e arrondissement à se loger dignement et décemment, quels que soient leurs moyens financiers.

L'encadrement des loyers, mis en œuvre entre 2015 et 2017, puis de nouveau depuis 2019, est le symbole de notre volonté de ne pas laisser la spéculation immobilière faire de Paris une ville ghetto où ne pourraient vivre que ses habitantes et ses habitants les plus riches et les plus favorisés. Bien que son efficacité soit contestée par l'opposition, les résultats de l'encadrement des loyers sont indéniables. L'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne estimait ainsi, il y a deux semaines de cela, que le retour de l'encadrement des loyers le 1^{er} juillet 2019 s'était traduit par une baisse moyenne de 3 % des loyers de relocation au second semestre de l'année 2019, après une hausse de 2,6 % au premier semestre de cette même année, c'est-à-dire lorsque l'encadrement des loyers n'était plus en vigueur. Par ailleurs, le groupe Se Loger, groupe privé, estimait le mois dernier dans une étude publiée par *Le Parisien* que le loyer moyen pour un logement non meublé dans le 11^e arrondissement avait baissé de 2 % entre janvier 2020 et janvier 2021.

Si les résultats sont là, force est de constater que nombre de propriétaires ne respectent toujours pas la législation en vigueur, puisqu'une récente étude a démontré que 40 % des annonces de location à Paris n'étaient pas conformes à l'encadrement des loyers. Je soutiens donc totalement la décision prise par notre municipalité de renforcer de manière drastique les contrôles à Paris et dans l'arrondissement en collaboration avec les agents de l'État.

La lutte engagée par la majorité municipale contre l'impunité qui régnait récemment encore sur les plateformes de meublés touristiques, où nombre d'annonces ne respectaient pas la législation française, qui limite à 120 le nombre de jours dans l'année durant lesquels il est possible de louer un logement sur un site tel qu'Airbnb, a également été couronnée de succès puisque les revendications portées par la Ville de Paris, au niveau national comme européen, ont été entendues. La Cour de justice de l'Union européenne a estimé en effet, dans un arrêt du 22 septembre dernier, qu'une « réglementation nationale soumettant à autorisation la location, de manière répétée, d'un local destiné à l'habitation pour de courtes durées à une clientèle de passage » était « conforme au droit de l'Union » et que « la lutte contre la pénurie de logements destinés à la location de longue durée » constituait « une raison impérieuse d'intérêt général justifiant une telle réglementation ».

Cette action résolue et déterminée que portent la municipalité parisienne et notre mairie d'arrondissement dans la lutte contre la spéculation immobilière, contre les plateformes de meublés, pour la mixité sociale, pour la rénovation énergétique du parc social parisien, pour l'accélération de la production de logements sociaux à Paris et dans le 11^e arrondissement, et plus largement, pour donner corps à ce principe fondamental et constitutionnel qu'est le droit au logement, doit bien évidemment être

poursuivie comme l'ont souhaité les Parisiennes et les Parisiens en juin dernier.

Il est donc plus que temps pour la gauche de se rassembler une bonne fois pour toutes autour de ses valeurs de progrès et de justice sociale contre un gouvernement et une opposition municipale qui n'ont pas su résister aux eaux glacées du calcul égoïste, qui restent indifférents face au sort de nos concitoyennes et de nos concitoyens et qui continuent à défendre une législation qui fait la part belle aux intérêts de la toute petite minorité la plus riche.

L'heure est venue, mes chers collègues, pour la gauche de prendre à nouveau le pouvoir d'État afin d'accomplir son devoir historique, celui de changer la vie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Adrien TIBERTI. Voilà une communication qui fera date par son volume, mais aussi par son contenu et sa défense passionnée de la politique municipale que nous menons sur cette thématique qui est si essentielle au bien-être de nos concitoyens. Offrir un toit, vous avez raison de le rappeler, ce n'est jamais anodin. Cela participe à la dignité de la vie et à l'insertion bien évidemment.

Certains élus souhaitent prendre la parole, alors n'hésitez pas à vous signaler. Nour DURAND-RAUCHER demande la parole. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup M. le Maire. Merci beaucoup Adrien TIBERTI. J'ai bien aimé le sujet du « comment faire exister le relogement dans notre arrondissement » car c'est malheureusement essentiel, il y a encore aujourd'hui bien trop de personnes en difficulté pour se loger et de personnes à la rue.

Je rejoins mon collègue Adrien TIBERTI sur le manque d'actions de l'État à ce pouvoir de réquisition de logements vacants. S'il ne veut pas de ce pouvoir, il peut le transférer à la Ville qui saura en faire usage, qu'il ne s'inquiète pas. Quand l'État ne veut pas d'un pouvoir intéressant, surtout quand c'est aussi près des besoins des concitoyens, nous sommes tout à fait prêts à nous en emparer. Nous félicitons l'augmentation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), de la transformation de bureaux vides ou de la préemption du 111 boulevard de Ménilmontant pour en faire une pension de famille.

Mais comme vous le savez, l'un des charmes de notre majorité est aussi sa pluralité. Nous considérons ainsi que le 11^e arrondissement doit rester vivant et vivable. Notre arrondissement est l'un des endroits les plus densément peuplés au monde, avec 40 000 habitants au km², et si je suis très content qu'Adrien TIBERTI ne rencontre personne qui lui fasse remarquer – peut-être que les uns et les autres savent à qui il s'adresse – malheureusement, de notre côté, nous rencontrons beaucoup d'habitantes et d'habitants du 11^e qui sentent parfois que cet arrondissement est étouffant.

Le 11^e arrondissement est un arrondissement qui concentre les particularités parisiennes en étant à la fois plus dense que le reste de notre ville et en se gentrifiant plus vite qu'ailleurs. L'augmentation du prix du logement dans le 11^e est particulièrement importante. Les Françaises et les Français se sont rendu compte que nous vivons dans un très bel arrondissement et tant mieux, mais il y a un problème : cela renchérit les prix et rend notre arrondissement de plus en plus excluant pour les personnes modestes. Avec le faible nombre de logements sociaux par rapport à d'autres arrondissements, malgré l'effort notable depuis 2001, nous sommes partis malheureusement de très bas. Nous avons des difficultés qui sont en fait des difficultés exemplaires et parisiennes, mais qui sont particulièrement accentuées chez nous. On se rappelle que, suite à la crise de 2008, notre arrondissement était le seul où le prix continuait de monter quand le prix des autres arrondissements avait stagné.

Donc nous espérons que notre arrondissement pourrait aussi être exemplaire d'une autre possibilité, c'est-à-dire celle de rester un arrondissement accueillant pour les familles et toutes les personnes qui font le dynamisme de notre ville. La démarche de tout faire pour garder une mixité sociale est évidemment la nôtre. Permettre que la ville ne soit pas hostile à ses habitantes et ses habitants actuels est essentiel. Si les

familles ne partent pas, on ne perd ni écoles ni équipements municipaux, et on garde un arrondissement accueillant, raison qui explique que notre arrondissement a eu tant de succès jusqu'à présent. Notre inquiétude est, qu'avec les prix galopant, ce soit très difficile à faire. J'espère donc que nous allons pouvoir inscrire une politique dans une double urgence : la croissance des inégalités sociales, de la pauvreté d'une part, de la gentrification d'autre part, mais aussi la perte de biodiversité et le réchauffement climatique qui nous concernent.

Nous devons donc prêter attention à tout ce qui contribue inutilement à l'enchérissement des prix, comme à des grands projets immobiliers qui peuvent peut-être attirer de grands investisseurs mais participent de l'augmentation de prix au m². Aujourd'hui, on sait que de plus en plus de grands projets cherchent à s'installer dans le 11^e arrondissement. Il ne faut pas oublier de contrôler leur utilité pour les habitantes et les habitants car parfois ce qui peut paraître une vitrine n'est en fait que quelque chose qui contribue à rendre l'arrondissement hostile à ses habitantes et ses habitants.

L'effort maximal doit être évidemment porté sur la création de logements sociaux, et surtout très sociaux, les PLAI. Mais les logements intermédiaires ne nous semblent pas complètement la priorité. Je sais que ça va inquiéter nos collègues de droite, mais en fait, le gros problème du 11^e aujourd'hui est plutôt d'avoir les familles, ayant une difficulté d'accéder au logement en général, qui ont une difficulté d'accéder au logement dans le 11^e. Certains logements intermédiaires sont pour des personnes qui devraient se loger un peu plus loin ou dans une surface un peu plus petite. L'urgence nous semble beaucoup moins grande que pour les logements très sociaux qui parfois permettent à des gens de sortir de la rue. Et il faut également débloquent des places en hébergement pour les plus précaires car une fois que des personnes qui sont en hébergement peuvent avoir accès à un logement, les plus précaires, les personnes à la rue peuvent ainsi aller en hébergement.

N'oublions pas le besoin d'accompagnement social car nous constatons très souvent que, même si les initiatives de la Ville sont extraordinaires, il y a un besoin d'accompagnement juridique et administratif. La complexité des démarches et le manque de connaissance de l'ensemble des dispositifs existants nécessitent du personnel formé. Notre personnel fait tous les efforts nécessaires, mais malheureusement il y a parfois des problèmes à la formation et nous comptons y travailler pendant tout le mandat.

Le dispositif « Louez solidaire » est quelque chose de très important puisqu'il permet aux personnes qui n'ont pas de garant d'en avoir. Nous connaissons l'exigence très grande des propriétaires qui souhaitent louer leurs biens : nous avons tous vu que parfois ils demandent aux personnes un salaire d'un montant équivalent à quatre fois le loyer pour pouvoir louer un appartement. Il faut s'appuyer sur ce qui existe et le « Louez solidaire » existe.

Nous pensons aussi à l'usage social de l'intercalaire qui doit être absolument systématisé pour créer des lieux d'hébergement qui permettraient, là encore, que d'autres lieux actuellement utilisés pour l'hébergement puissent être transformés en logements. Notre arrondissement a une particularité très grande : son immense nombre d'hôtels sociaux, parfois pas en très bon état, qui pourraient être préemptés à l'image du 111 boulevard de Ménilmontant pour en faire des logements sociaux. Plus on fait de logements, plus on crée de possibilités pour les personnes en hébergement de passer au stade du logement. C'est tout un parcours de logement qu'il faut faire évoluer. Je sais bien que dans cette majorité nous sommes tous et toutes dans une démarche volontaire, mais je pense quand même qu'il y a des nuances dans nos visions.

La dynamique que nous voulons porter et qui nous semble importante en tant qu'Écologistes, est évidemment de garder les catégories populaires dans notre arrondissement, de maintenir l'esprit de l'arrondissement que nous aimons de toutes et tous et qui a une tradition ouvrière et une tradition historiquement de contestation sociale et de progrès social. Nous pensons bien sûr à la Bastille en 1789, à Belleville, au Faubourg. Et ce n'est pas anodin de rappeler cette tradition l'année où nous célébrerons les 150 ans de la Commune de Paris, le 11^e arrondissement y a pris très largement sa part.

Nous nous félicitons que la Ville de Paris se soit portée volontaire pour le dispositif « Logement d'abord » qui permet à des personnes à la rue de pouvoir accéder à un logement digne et pérenne. En effet, on a bien pu constater dans d'autres pays et en d'autres lieux qu'il y a beaucoup de personnes à la rue qui, quand elles se trouvent dans une situation de logement, se retrouvent à même de se réapproprier leur vie. Toutes les étapes actuelles du parcours d'hébergement sont parfois très longues pour les personnes et peuvent parfois être un frein pour redevenir maîtres et maîtresses de leur propre existence.

Enfin, en tant qu'Écologistes, nous avons évidemment toujours en ligne de mire l'urgence environnementale et nous sommes très vigilants à ce que le peu d'espace de pleine terre dans le 11^e arrondissement soit systématiquement préservé. Nous devons absolument éviter de contribuer à l'artificialisation des sols et donc transformer l'existant. Chaque m² bâti sur du vide génère en moyenne de l'ordre de 1,5 tonne d'équivalent CO₂ par m². Nous rappelons que la transformation de l'existant peut contribuer à trois fois moins, en moyenne, de croissance d'équivalent dioxyde de carbone par m², c'est-à-dire qu'on contribue beaucoup moins au réchauffement climatique en transformant l'existant qu'en bâtissant à partir de rien. On sait que le moment où on fait les travaux contribue beaucoup plus au réchauffement climatique que, par exemple, les 50 premières années d'utilisation d'un bâtiment.

Ce que demandent les Écologistes, c'est une politique sociale, particulièrement dans le 11^e mais aussi en général. Mais nous demandons aussi à ce que soit systématiquement prise en compte l'urgence écologiste. Nous savons que, tous et toutes ensemble, notre majorité pourra y contribuer. Mais c'est bien par l'addition de toutes nos visions que nous pourrions arriver à faire de notre arrondissement un arrondissement toujours vivable, accueillant et vivant. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit d'un sujet essentiel. Néanmoins, j'insiste auprès de chacun des élus sur le fait que la concision permet parfois d'être plus compris ou mieux entendu. Après, chacun s'exprime comme il le souhaite. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Merci à Adrien TIBERTI pour sa présentation et sa verve légendaire.

Je le souligne de nouveau, je pense qu'on est tous conscients que la crise du logement prend aujourd'hui une ampleur toute particulière. On sait qu'il y a des mécanismes de spéculation et de relégation spatiale à Paris et dans la métropole qui sont structurels et qui datent d'un certain nombre d'années, voire de décennies. Mais aujourd'hui, la crise du Covid et ses conséquences sociales sont susceptibles d'impacter aussi la situation de très nombreux ménages et de créer de grosses difficultés à se loger. Je pense qu'il faut qu'on ait cela en tête dans le cadre de la nature et de l'urgence de la réponse qu'on doit apporter.

Je me joins évidemment, au nom du groupe Paris en Commun, à ce qui était porté par Adrien TIBERTI. Nous nous joignons clairement à la dénonciation de la politique du gouvernement, qui a mis à mal globalement l'habitat social et les APL et de la politique de la Région qui a divisé par deux les crédits de sa politique en matière de logement, d'où la situation actuelle avec 750 000 demandeurs de logement en Ile-de-France, ce qui est un bilan absolument catastrophique. En comparaison, il me semble important qu'on souligne le volontarisme de la politique de la Ville, avec 3 milliards d'euros pour créer 100 000 logements sociaux. Paris n'en avait jamais fait autant et je pense qu'aucune collectivité en France n'est capable d'en faire autant. Il y a même peu de villes au monde qui en font autant. Je pense qu'il faut qu'on mesure l'effort – même si la crise est toujours là – de la réponse municipale.

L'engagement qui a été pris pour cette mandature devant nos concitoyens est clair : essayer d'apporter une réponse à cette crise du logement qui conjugue à la fois la réponse à l'impératif social et la réponse à l'urgence sociale. C'était notre ligne, nous avons été élus pour cela et nous devons nous y tenir, y compris en matière de logement. Vous avez d'ores et déjà noté que cela porte la responsabilité qui est la nôtre d'être le point d'équilibre d'une majorité qui a un certain nombre de nuances. Mais nous pensons qu'il est

possible de tenir les deux bouts de la chaîne et d'avoir une politique de logement durable et abordable pour tous. Pour ce faire, il faut mobiliser tous les canaux, et quand on n'a pas de canaux disponibles, il faut en inventer de nouveaux. Nous optons pour trois préoccupations bien centrales dans l'ensemble de ces canaux :

- Créer les logements nécessaires, sans densification et sans artificialisation globale. Oui, nous avons pris l'engagement de préserver les espaces de respiration dans notre arrondissement, le paysage de rue, mais nous avons aussi pris l'engagement de créer les logements nécessaires. Donc lorsque cela suppose de réhabiliter un bâtiment ou de le surélever, il faudra que ce soit envisagé. En effet, l'enjeu écologique au niveau global est très clair, il est de ne pas artificialiser dans notre région et de pouvoir répondre à la crise du logement sans avoir une artificialisation globale, nette des terres à l'échelle métropolitaine, voire régionale.
- Conforter la mixité sociale, c'est-à-dire rééquilibrer au niveau des quartiers, et même au niveau des rues, voire des immeubles. La mixité, nous l'entendons comme une action destinée à tous les publics. Oui, il faut mettre davantage de logements très sociaux dans les quartiers les plus riches, mais il faut aussi agir pour permettre aujourd'hui à des produits spécifiques destinés à la classe moyenne d'apparaître à Paris. Et c'est pour cette raison que nous sommes très heureux que la Maire de Paris et son adjoint aient créé un organisme foncier solidaire, la Foncière Logement Abordable, qui permettra de répondre notamment aux problématiques de logements des classes moyennes.
- Et dernier point pour tenir les deux bouts de la chaîne de l'impératif social et de l'urgence écologique : l'entretien du bâti. Le grand plan de rénovation ne doit pas toucher seulement le logement social ou le parc public, mais il doit aussi mobiliser maintenant les copropriétés privées car c'est l'enjeu majeur pour toucher le stock. Il ne s'agit pas seulement d'une manière de lutter contre la précarité énergétique ou le réchauffement climatique, c'est aussi une manière d'améliorer le quotidien des habitants et le cadre de vie dans le parc social. C'est aussi une préoccupation majeure. Adrien TIBERTI pourra en témoigner et je peux en témoigner en tant qu'ancien adjoint au logement, et le Maire le sait très bien aussi, on a une responsabilité locale pour essayer de porter une forme de médiation dans la gestion locative qui vise aussi à améliorer le quotidien des habitants du parc social de l'arrondissement.

Voilà comment nous pensons que nous pourrions tenir l'ensemble de la promesse que nous avons faite aux habitants du 11^e arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Florent HUBERT. Merci à tous. Je ne vois pas d'autres mains se lever. Les prises de position ont été sans grande surprise, même s'il est toujours utile et intéressant de les voir réaffirmées fièrement. Donc merci chers collègues de soutenir cette politique consubstantielle de l'action municipale depuis 20 ans à Paris. Adrien TIBERTI veut-il réagir en quelques mots ? »

M. TIBERTI : « Oui, en quelques mots. Je mets ma casquette de prof d'histoire-géo pour vous dire que pour le débat sur la densité, il faut avoir en tête les chiffres. Le maximum démographique dans le 11^e, arrondissement était, au recensement de 1911, de 242 000 habitants. On en est aujourd'hui à 147 000, soit 100 000 de moins. De plus, on est au même niveau de population depuis 40 ans : on était à 146 000 habitants au recensement de 1982 et on est à 147 000 selon les derniers chiffres de l'INSEE.

Donc quand on parle de densité, il faut faire attention à ce que cette préoccupation ne soit pas, si j'ose dire, le « cache-sexe » d'autres préoccupations qui seraient en fait des préoccupations d'exclusion sociale. On a la même population depuis 40 ans, par contre, le nombre de parcs, de jardins et d'espaces verts a énormément augmenté depuis 1982. C'est ce que disait un peu Florent HUBERT, notre politique municipale fait parfois de la dédensification et parfois de la densification. Je prends l'exemple de l'hôtel meublé : on est tous d'accord que cela ne devrait plus exister. Donc dès qu'on peut (on va le faire avec la modification du PLU par exemple), on le rachète et on le transforme en logements sociaux.

Typiquement, un hôtel meublé, où vous avez 30 chambres et une famille complète dans chacune des chambres, deviendra un immeuble de logement social avec 10 ou 12 logements. Vous aurez trois fois moins de monde sur la même parcelle parce que les gens qui ont été logés d'une façon indigne dans des chambres seront logés de façon digne, dans des vrais appartements. Donc dans cette situation, il y a dédensification. Et ailleurs, parce qu'on va surélever et qu'on va construire, on va densifier d'une certaine façon.

Je prends un autre exemple. Quand on transforme un garage automobile en logements, on se retrouve avec, d'une certaine façon, une densification du point de vue de la population. Mais en termes de bâti, on va très probablement dédensifier parce qu'on va faire un immeuble là où il y avait un énorme hangar. Comme il faudra des fenêtres, des espaces libres autour de l'immeuble pour dégager des vues et un cadre agréable pour les habitants, on va se retrouver avec moins de surfaces, avec de la pleine terre, là où il n'y en avait pas parce qu'il y avait un hangar ou un entrepôt avant.

Donc au-delà des positions idéologiques qui pourraient nous séparer, je pense que, dans le concret des projets, on se retrouvera quasiment toujours pour faire avancer le logement social, en prenant en compte le fait qu'on densifie ou dédensifie selon le nombre d'habitants, les constructions, les endroits ou les opérations, et qu'au final, rien ne change, à part la situation des habitants qui s'améliore parce qu'il y a davantage de logements sociaux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Les habitants peuvent compter sur nous pour que nous ne tombions pas dans le piège du changement qui n'apporte en fait pas de changement en fin de compte. Comme vous l'avez bien rappelé, notre action depuis maintenant deux décennies a été constante, accompagnée par les moyens budgétaires nécessaires pour arriver à conduire cette action à Paris. Mais nul doute que cette communication ne va pas « tuer » le débat. Je nous fais confiance pour que lors des prochaines délibérations, peut-être même durant ce conseil, il puisse reprendre avec les arguments qu'on commence à connaître un peu.

En tout cas, merci à tous, chers collègues, pour cette communication. Et bravo à Adrien TIBERTI pour cette présentation vraiment complète et très intéressante. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2021 DAE 69 – Subventions (4 858 000 €) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. le Maire : « Je vous propose d'examiner le premier projet de délibération sur lequel nous avons des inscrits. Joëlle MOREL et Dominique KIELEMOES vont co-rapporter et Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Cette délibération concerne 87 structures parisiennes qui mènent des actions d'insertion professionnelle pour des bénéficiaires du RSA et des publics nommés "fragiles". Ce sont des structures conventionnées par la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Le montant de la subvention correspond au nombre d'équivalents temps plein d'insertion qu'elles ont réalisés en 2019. Je vais me concentrer tout particulièrement sur les structures implantées dans le 11^e arrondissement qui agissent toutes sur l'insertion par l'activité économique. Elles sont regroupées en cinq catégories selon :

- leur secteur (marchand, concurrentiel, non-marchand)
- leur mode d'intervention
- le public auquel elles s'adressent
- la formation qu'elles proposent
- la mise en place ou non d'un accompagnement social pendant et en dehors des missions.

Ce sont des structures indispensables dans notre arrondissement : les ateliers et chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion, une régie de quartier et des entreprises de travail temporaire d'insertion.

Je connais bien ces structures car j'ai continué à faire vivre le comité emploi qui regroupe ces structures et le Pôle emploi, la mission locale, l'espace jeune, l'équipe de développement local. C'est l'occasion pour ces structures de se rencontrer, créer du réseau et s'échanger des bonnes pratiques.

Pour terminer, je voulais aussi informer que nous préparions avec ces entreprises et ces structures le Forum pour l'Emploi qui aura lieu pendant la première semaine du mois de mai. Donc on aura sans doute l'occasion d'en reparler. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup Joëlle MOREL. Mme Dominique KIELEMOES. »

Mme KIELEMOES : « Bonsoir à tous et toutes. Merci M. le Maire. Merci à Joëlle MOREL qui a brièvement exposé l'objet de cette délibération. Pour le 11^e arrondissement, il s'agit d'une quinzaine de structures qu'on connaît bien, qui ont été très impliquées lors du premier confinement et qui continuent à l'être. Je pense notamment à la Coop Mijotée qui prépare des repas, notamment pour les étudiants et pour les personnes en difficulté. Il y a également EMMAUS Alternatives, le Palais de la Femme, la Petite Rockette et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP). Il y a aussi des associations intermédiaires :

- Dynamo, qui est spécialisé dans l'emploi de personnes de ménage ou de personnes qui peuvent bricoler dans les maisons par exemple
- Secours Emploi
- La Conciergerie Solidaire, qui s'adresse à certains salariés d'entreprises qui n'ont pas forcément le temps, vu leurs horaires et vu le couvre-feu sans doute aussi, d'accomplir certaines tâches quotidiennes
- Carton Plein, que j'ai découvert il n'y a pas très longtemps et qu'Alexandre VISCONTINI connaît bien aussi. Cette structure s'est spécialisée dans la récupération de cartons et dans les déménagements à vélo
- Altermundi, commerce équitable et durable
- la Régie de quartier
- Secours Emploi Intérim, situé rue de Mont Louis.

Toutes ces structures reçoivent des sommes qui vont de 9 000 € à 158 000 € pour EMMAUS, mais c'est une très grosse structure. Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. L'insertion professionnelle des publics fragiles et la sortie des situations difficiles, voire précaires, par l'emploi est une nécessité sociale autant qu'économique que nous soutenons. Notre groupe votera donc pour cette délibération présentée ce soir.

À cette occasion, nous devons souligner le travail continu et remarquable des associations – vous en avez cité une partie, il en existe d'autres – qui œuvrent souvent dans l'ombre dans le domaine de l'insertion

professionnelle.

Parmi les 11 structures pour lesquelles une subvention est soumise ici à notre vote, je voudrais attirer votre attention sur la structure Carton Plein. Dans les fiches de présentation qui sont annexées à la délibération, plusieurs éléments financiers nous interpellent. Outre l'absence du budget 2021, ce qui est un petit peu dommage, les résultats financiers de 2018 et de 2019 nous préoccupent. Ainsi, en 2018, Carton Plein a réalisé une perte de près de 50 000 € pourtant en se voyant attribuer 47 000 € de subvention. En 2019, l'association a réalisé une perte de près de 182 000 €, à rapprocher de 132 000 € de subvention attribuée.

Il y a ici un réel sujet financier, mettre en jeu l'activité même de l'association. C'est pourquoi nous souhaiterions proposer qu'au-delà des 10 000 € de subvention que nous allons voter, la Ville de Paris se rapproche de la structure afin de mettre en place un réel accompagnement, pourquoi pas ouvert sur la recherche de partenariats en mesure de ramener Carton plein à la stabilité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais redonner la parole à Joëlle MOREL ou Dominique KIELEMOES pour répondre à M. MARTIN. »

Mme MOREL : « Carton plein est une association récente qui s'est implantée dans le 18^e arrondissement et, depuis quelques mois maintenant, dans le 11^e arrondissement. Son activité est en pleine expansion puisque la livraison en vélo est une demande de plus en plus forte. C'est vrai qu'il faut qu'elle trouve un développement économique équilibré, donc il faudra être vigilant sur le devenir de cette association, qui répond à une vraie demande, et pour que cette association n'engage pas de déficit, comme vous avez pu le noter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Joëlle MOREL. J'ajouterais d'ailleurs que la Ville de Paris a fait le choix délibéré de continuer à soutenir les associations malgré la crise sanitaire qui en fragilise beaucoup, tout simplement pour les services que rendent ces structures, des services principalement sociaux, mais aussi culturels, environnementaux, sportifs et tant d'autres. »

Mme KIELEMOES : « Joëlle MOREL a apporté la réponse qu'il fallait faire. Il faut être simplement vigilant. Les structures d'économie sociale et solidaire n'ont évidemment pas des comptes comme une entreprise classique, même une petite entreprise, pourrait en avoir. Donc il faut accepter que pendant quelques années l'équilibre financier soit fragile pour pouvoir développer une activité nouvelle et nécessaire. Comme l'a dit Joëlle MOREL, les livraisons en vélo se sont multipliées, on le voit bien surtout dans les rues du 11^e. Et la récupération des cartons, de tout ce qui peut être récupérable et tout ce qui va dans le sens de l'économie circulaire est une bonne activité. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Chers collègues, le vote est ouvert. Je vous à voter, en sachant que Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Résultat : Unanimité. L'avis est donc favorable. Merci chers collègues. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

AFFAIRES JURIDIQUES

2021 DAJ 10 – Subvention (296 750 €) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris

M. le Maire : « Mme Dominique KIELEMOËS qui va nous présenter cette délibération. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un avenant pour fixer le montant d'une subvention de 296 750 € en direction de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris. Ces avocats, depuis 1977, proposent des consultations gratuites dans les mairies d'arrondissement. Cette offre a beaucoup évolué depuis car les besoins des usagers ont évolué. Ce sont des consultations dans le domaine du droit du travail, droit du logement et droit de la famille. Il y a également des consultations plus généralistes.

En 2020, la plus grande partie des permanences n'a pas pu se tenir à cause de l'épidémie, mais 3 363 personnes ont quand même pu bénéficier de conseils juridiques. En 2021, l'avenant va permettre de continuer cette activité. L'Ordre des avocats s'engage à assurer 1 728 permanences gratuites sur toutes les mairies d'arrondissement. Si ces permanences ont été affectées par l'épidémie de Covid, elles ont quand même pu se tenir, notamment par téléphone. En ce moment, elles ont essentiellement lieu par téléphone.

Dans le 11^e arrondissement, deux permanences ont lieu les lundis et jeudis, de 16h à 18h40. Ce sont des rendez-vous de 20 minutes. La permanence du lundi est tenue par des avocats généralistes et des avocats spécialisés dans le domaine des entreprises, et en ce moment, il y a beaucoup de demandes des TPE et des PME. La permanence du jeudi est plutôt orientée vers le droit du logement et le droit du travail.

Une question avait été posée au pré-conseil citoyen à ce sujet et je vais compléter ma réponse : il existe déjà des permanences concernant les violences faites aux femmes (violences sexuelles ou violences conjugales) qui ont eu lieu du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Il est assez facile d'avoir les renseignements sur le site Paris.fr. Je vous demande bien sûr, chers collègues, de voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Dominique KIELEMOËS. Mme Joëlle MOREL va prendre la parole. »

Mme MOREL : « En cette période de crise sanitaire, mais aussi économique et financière, je souhaite mettre l'accent sur ces permanences gratuites qui sont organisées depuis quelques années au sein de la Mairie du 11^e. Je pense tout particulièrement à toutes celles et tous ceux qui sont dans la précarité, aux commerçants, aux entreprises, mais aussi bien évidemment aux salariés qui se retrouvent dans des situations en ce moment très compliquées. Combien dans ces moments-là, il est nécessaire de trouver des professionnels qui accompagnent, qui soutiennent, qui orientent et qui donnent les bonnes informations. Alors diminuer les méandres des parcours administratifs est essentiel, et soulager les personnes qui doivent entreprendre de longs cheminements, qui font souvent perdre l'énergie et l'espoir de s'en sortir, est indispensable dans cette période de crise.

Je pense que la Mairie du 11^e, à travers la délégation de Dominique KIELEMOËS et aussi à travers la mienne (commerce, développement économique et emploi), va pouvoir organiser une plus grande communication sur les différentes permanences organisées par le Barreau de Paris, en particulier tout ce qui tourne autour du travail. Je voudrais mettre en avant ce bus qui vient chaque dernier lundi du mois, devant la Mairie du 11^e, entre 12h et 15h. On est face à des personnes qui peuvent véritablement aider, même sur le droit du travail. Il y a aussi cette permanence au 81 bis rue Julien Lacroix dans le 20^e arrondissement, qui s'adresse tout particulièrement aux personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique. Elle permet de les aider à créer des microentreprises. Voilà, je voulais mettre un focus sur tout ce qui tournait autour du travail et de l'emploi. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Joëlle MOREL. C'est effectivement très important. La dernière fois que le bus des avocats était présent sur le parvis de la mairie, il y a quelques jours, j'étais frappé par la file d'attente qui s'est formée devant. C'est donc un service très attendu et très utilisé. M. Guillaume POITOUX a demandé la parole. »

M. POITOUX : « Mes chers collègues, c'est simplement pour rebondir sur la question qui avait été posée par une habitante et plusieurs responsables associatifs au pré-conseil d'arrondissement sur l'accès aux avocats gratuits dans la Mairie du 11^e pour les femmes ayant subi des violences physiques. Mme KIELEMOËS a répondu à cette question. Effectivement, il me semble important que la communication autour de ces consultations soit amplifiée. Peut-être que ces horaires de consultations réservées aux femmes victimes de violences devraient être communiqués au commissariat et aux travailleurs sociaux afin de faciliter l'accès des femmes à ces consultations, si ce n'est pas fait. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je la redonne donc à Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Merci M. POITOUX. Effectivement, il est toujours bon d'insister sur la communication afin que les personnes qui en ont le plus besoin aient bien l'information. Nous travaillons déjà en collaboration avec le commissariat et les associations et les différentes instances de protection, que ce soit pour la lutte contre les violences ou la lutte contre les discriminations. Mais plus on en parle, plus ça se sait, et plus on communique, mieux c'est. C'est évident. »

M. le Maire : « Tout à fait. D'où l'importance de voter cette délibération pour avoir davantage de permanences et ainsi pouvoir communiquer sur le fait qu'il y a plus de créneaux. Ce dispositif est très utilisé et de fait, ce sont plus les créneaux disponibles qui sont le goulet d'étranglement.

J'ajoute une précision pour les femmes victimes de violences. Il existe des dispositifs spécifiques comme une prise en charge en urgence, que ce soit par les services sociaux municipaux ou par le commissariat avec des psychologues dédiés, et un dispositif de mise à l'abri évidemment pour soustraire la personne de l'emprise du conjoint violent. Je l'évoque parce qu'il s'agit, dans ce projet de délibération, de consultations qui ont lieu une ou deux fois par semaine. Mais quand il y a des problèmes de violence, il faut agir très vite.

Merci en tout cas à tous les élus qui se sont exprimés sur cette délibération. Nous allons ouvrir le vote. Résultat : la délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 18 – Approbation du règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouverts au public

M. le Maire : « M. Jérôme MEYER et Mme Florence MARSCHAL vont présenter ce projet. »

Mme MARSCHAL : « Merci M. le Maire. Dans le cadre du projet de développement de la "ville du quart d'heure", la Ville de Paris souhaite permettre l'ouverture au public des cours d'école et de collège, les samedis, et ainsi mettre à disposition des Parisiens de nouveaux lieux de convivialité et d'inclusion sociale à l'échelle du quartier. Par délibération en décembre 2020, le Conseil de Paris a approuvé le principe de gratuité de l'occupation de ces cours par des associations pour y développer des activités.

Il a été proposé d'expérimenter cette ouverture entre le samedi 23 janvier et le samedi 24 avril inclus, en ouvrant une cour dans chaque arrondissement volontaire. Les sites ont été sélectionnés, en concertation

avec les mairies d'arrondissement. Le site sélectionné dans le 11^e arrondissement est l'école élémentaire Keller.

Le règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement de ces espaces est soumis à l'approbation du Conseil de Paris et à celle des mairies d'arrondissement. Ce règlement a pour objet de déterminer les dispositions générales d'ouverture et les dispositions particulières de fonctionnement qui sont organisées par la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) en matière de sécurité des lieux, propreté, interdictions diverses permettant un usage des lieux conforme à leur environnement. La Ville de Paris a prévu un gardiennage sur l'intégralité du temps de l'ouverture des cours ainsi que le nettoyage des espaces à l'issue de cette occupation par le public.

Un retour d'expérience de ces premières ouvertures permettra de préciser les conditions nécessaires à l'élargissement du projet et le calendrier d'une éventuelle généralisation. La progressivité des ouvertures permettra également de les ancrer dans les pratiques des acteurs locaux, l'objectif étant d'élargir le dispositif à une cinquantaine de cours d'ici la fin de l'année scolaire. »

M. le Maire : « Merci. M. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Florence MARSCHAL a exposé tous les éléments donc je répondrai aux questions spécifiques concernant les écoles s'il y a lieu ».

M. le Maire : « Excellent binôme, merci beaucoup. La parole est à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Bonsoir à tous. Lors du Conseil d'arrondissement de novembre 2020, nous avons émis des réserves sur ce projet d'ouverture des cours le samedi sur lesquelles nous n'avons pas eu les réponses. Si ce projet venait à être élargi nous rappelons la nécessité de veiller à la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires en ce temps de Covid, et aimerions connaître le coût d'une telle opération qui n'est réalisable qu'au moyen de coûts importants pour assurer dans de bonnes conditions la mise à disposition des lieux et l'ouverture au public et garantir le maintien dans un état propre et respectueux des règles sanitaires les écoles. »

M. le Maire : « Je ne sais pas si Jérôme MEYER a bien compris. J'ai compris que c'était une question qui concerne la propreté, la mise aux normes sanitaires de ces cours et éventuellement les coûts afférents, pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des usagers. Merci beaucoup. Sofiane KADDOUR-BEY a la parole. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Sur cette délibération, en décembre 2020, lors de l'examen de la délibération visant à approuver le principe de gratuité de l'occupation des cours d'école par les associations, les Communistes ont soulevé des points de vigilance : d'une part, s'agissant de la remise en état des cours d'école et en vue de la reprise de l'accueil des enfants le lundi, nous avons rappelé notre opposition au travail dominical, et d'autre part nous souhaitons que cette remise en état et le gardiennage soient assurés par des agents de la Ville, c'est-à-dire sans recours à la sous-traitance.

Cette délibération 2021 DASCO 18 porte sur le règlement intérieur de l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public, et nous la voterons. Toutefois, elle ne comporte rien sur les modalités de remise en état et des gardiennages des cours en question, c'est-à-dire aucune disposition relative aux personnels qui seront mobilisés pour la remise en état des cours occupées. L'expérimentation est en cours depuis plus d'un mois, et il nous semble intéressant d'en savoir plus sur les modalités de remise en état et le gardiennage qui ont été mis en place depuis.

Le groupe Communiste souhaite ainsi s'assurer que des modalités de remise en état et de gardiennage

appliquées jusqu'ici respectent les engagements qui ont été pris en décembre, c'est-à-dire vérifier qu'il n'y a pas eu de travail dominical, s'assurer que les agents mobilisés sont des agents de la Ville et s'assurer qu'il y a bien eu une discussion avec les organisations syndicales.

Donc nous tenons à ce que le retour d'expérience de ces premières ouvertures qui permettra de préciser les conditions nécessaires à l'élargissement du projet et le calendrier d'une éventuelle généralisation prennent en compte la question du personnel. Pour nous, c'est fondamental. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Sofiane KADDOUR-BEY. Je redonne la parole à Jérôme MEYER pour vous répondre. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Pour répondre aux deux questions, de ce que j'en ai compris.

Sur la question du travail dominical, il va de soi que les cours d'école sont ouvertes le samedi et tout le travail qui est effectué dans ces cours - notamment de remise en état, j'y viendrai - est effectué à l'issue de l'ouverture, c'est-à-dire le samedi, donc il n'y a pas de travail dominical pour ce dispositif.

Pour ce qui concerne la question de la propreté, du gardiennage et de la remise en état de la cour, je ne sais pas si la question avait été évoquée lors d'un précédent conseil d'arrondissement, mais ce que je peux vous dire, c'est que ce travail est effectué par une société extérieure et non pas par les agents de la Ville. C'est bien une société de gardiennage qui vient spécifiquement pour l'ouverture de la cour d'école et qui en assure la remise en état. Les questions de propreté sont gérées ensuite par une société externe à la Ville de Paris.

Pour répondre à la question un peu plus spécifique de M. KADDOUR-BEY, je ne suis pas certain qu'il y ait eu discussion sur les conditions de travail auprès des agents de la Ville dans la mesure où c'est une société extérieure qui a été mandatée pour effectuer ce travail. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. Il s'agit d'un beau projet qui rassemble beaucoup de nos concitoyens en cette période de confinement et ce n'est pas rien. Le vote est ouvert.

Les élus du groupe Changer Paris s'abstiennent et le reste des élus votent pour. Merci beaucoup. La délibération est donc adoptée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE

2021 DASES 20 Subventions (367 220 €) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits

M. le Maire : « M. Sofiane KADDOUR-BEY a la parole. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Les associations concernées par cette délibération accueillent des personnes en difficulté qui ne parviennent pas à réaliser leurs démarches de façon autonome. Elles les informent et leur délivrent des conseils et solutions adaptées aux problèmes rencontrés en vue de faciliter leur accès aux droits et leur insertion. Il s'agit d'aider les publics visés à faire valoir leurs droits et de faciliter les relations entre ces usagers et les administrations publiques, notamment l'utilisation du numérique.

Il va de soi que dans le contexte que nous connaissons, le travail de ces associations est primordial et qu'on ne peut que le saluer. C'est très difficile en temps normal pour certains publics d'accéder à leurs droits et c'est particulièrement plus difficile en ce moment.

Compte tenu de l'intérêt évident de ces projets et au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion, il est proposé dans cette délibération d'attribuer à trois associations les financements suivants :

- 10 000 € pour l'Association de solidarité et d'Information pour l'Accès aux droits des étrangers non communautaires (ASIAD), pour ses permanences d'accès aux droits ;
- 110 000 € pour le Groupe SOS Solidarités, pour son action d'accès aux droits et d'appui technique aux services sociaux ;
- 12 000 € pour l'Équipe Saint-Vincent permanence Oberkampf, pour le fonctionnement de sa permanence visant l'accueil, la domiciliation administrative et l'accès aux droits, ainsi que l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité à Paris.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. Il s'agit effectivement de subventions à des associations dont le travail est tout à fait indispensable. Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Chers collègues, une fois n'est pas coutume, nous allons demander un vote disjoint sur cette délibération et notamment parce que nous souhaitons voter contre la subvention en faveur de l'ASIAD, l'association qui était signataire de l'appel à manifester du 16 mars 2019 contre le racisme et les violences policières aux côtés notamment de la désormais célèbre FASTI (Fédération des associations de solidarité avec tous-te-s les immigré-e-s). Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans ce Conseil, nous considérons que ce type d'organisation qui attise la haine à l'égard des forces de l'ordre n'a pas à être subventionné par les contribuables.

Par ailleurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner lors de précédents conseils, nous considérons que c'est un recul des pouvoirs publics à chaque fois la Ville délègue toutes ses politiques publiques à des associations, surtout quand elles sont suspectes de prise de position antirépublicaine. J'inviterai donc Mme HIDALGO à compléter ses déclarations concernant les élus Verts antirépublicains en lui rappelant qu'il y a aussi les associations qui peuvent être antirépublicaines. Je laisse Jean-Christophe MARTIN compléter. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je ne voudrais pas m'enfermer dans le rôle du relecteur attentif des éléments financiers des documents de présentation, mais il faut bien reconnaître que le cas du Groupe SOS Solidarités fait plus que nous interpeler. »

M. le Maire : « On ne vous entend plus M. MARTIN. J'ai cru comprendre que ça allait porter sur les éléments budgétaires, mais l'intervention s'est arrêtée là. M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « Toujours selon la fiche de présentation de l'association, l'association a ainsi réalisé près d'un million d'euros de pertes en 2019, en augmentation – c'est peu dire – par rapport à la perte de 620 000 euros enregistrée en 2018. Par ailleurs, lorsque l'on regarde le Budget prévisionnel 2021 de l'action « accès aux droits et appui technique » pour lequel nous est soumis ce soir un projet de subvention, nous nous apercevons vite que celui-ci est d'une part financé exclusivement par la Ville de Paris, ce qui est assez déroutant, et que les dépenses présentées sont supérieures à la subvention soumise ce soir au vote de cette même Ville de Paris, ce qui n'est financièrement pas viable. Contrairement au cas précédent de la délibération 2021 DAE 69, nous parlons-là de la perfusion par la Ville à une association dont le déficit est abyssal. Ce n'est pas là notre conception du mandat que les Parisiens nous ont confié. C'est pourquoi

nous ne vous suivrons pas sur cette délibération. Notre groupe demande là aussi un vote disjoint à la subvention au Groupe SOS Solidarités, sur laquelle nous voterons contre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autre demande de parole. Je propose de la redonner à Sofiane KADDOUR-BEY, pour vous répondre sur ces deux subventions. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Je suis désolé, je n'ai pas entendu l'intervention de M. MARTIN, j'ai seulement entendu la question de notre collègue Nelly GARNIER. »

M. le Maire : « Je l'ai mal perçue aussi mais ce que j'ai compris, c'est qu'il critiquait le fait que la subvention deviendrait la recette exclusive de l'association, d'où une réserve de son groupe avec un vote contre sur cette subvention précise. C'est ce que j'ai cru comprendre. »

M. KADDOUR-BEY : « D'accord. Après, s'il souhaite avoir des éléments techniques, il peut toujours s'adresser à moi en dehors du Conseil pour qu'on lui apporte les précisions techniques sur les éléments financiers. »

Sur l'intervention de Mme GARNIER, je n'ai pas grand-chose à ajouter, c'est une position classique de la droite. Heureusement que la Mairie de Paris ne conditionne pas les versements de ses subventions à la participation de certaines associations à des manifestations, notamment à celle de la Manif pour tous. Heureusement qu'on ne conditionne pas le versement des subventions juste parce qu'il y a les participations à des manifestations, comme la droite le suggère. Je préfère souligner le travail de ces associations au quotidien et ce qu'elles font pour les personnes démunies, et notamment les personnes migrantes qui essaient d'accéder à leurs papiers et à être en situation régulière. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci de le rappeler car l'objet de la subvention, c'est effectivement ce travail mené au quotidien et non pas les prises de position politique de tel ou tel dirigeant, qui garde sa liberté de citoyen. »

Je vous propose de passer au vote. Il n'est pas possible de dissocier le vote sur Quizzbox, même si c'est un vote de droit. Je propose d'exprimer les votes par association pour que les résultats soient clairs :

- ASIAD : Les élus du groupe Changer Paris votent contre. Les élus du groupe Paris 11 en commun, du groupe Communiste et Citoyen, du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX votent pour. Avis favorable à la majorité.
- Groupe SOS Solidarités : Les élus du groupe Changer Paris votent contre. Les élus du groupe Paris 11 en commun, du groupe Communiste et Citoyen, du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX votent pour. Avis favorable à la majorité.
- Équipe Saint-Vincent permanence Oberkampf : avis favorable à l'unanimité. »

2021 DASES 25 Subventions (154 500 €) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 10 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires

M. le Maire : « La parole est à M. Sofiane KADDOUR-BEY et M. Florent HUBERT. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient des actions de remobilisation et d'aide à l'insertion telles que les jardins solidaires et cela se fait dans le cadre

du Programme Pluriannuel pour l'Insertion et pour l'Emploi (PPIE). Ces actions visent à proposer des activités à des personnes très éloignées de l'emploi et en difficulté, notamment les personnes bénéficiaires de minima sociaux, afin de leur permettre de se réinvestir dans un parcours d'insertion professionnelle.

Les jardins solidaires sont conçus comme des outils de remobilisation sociale et professionnelle pour les personnes en situation d'exclusion. Le réseau des jardins solidaires se compose de dix actions portées par six associations et pour notre arrondissement, c'est l'association Culture(s) en Herbe(s), pour le jardin solidaire Marcotte et son projet "Parcelles de terre, passerelles sociales", qui œuvre dans notre arrondissement depuis plusieurs années.

L'expérience et les compétences des associations animant ces jardins sont reconnues en matière d'accompagnement vers l'insertion des publics vulnérables et éloignés de l'emploi. L'association Culture(s) en Herbe(s), pour sa part, a noué de nombreux partenariats avec des structures sociales et médico-sociales. La plupart des personnes qui fréquentent ces jardins sont allocataires des minima, sans activité et/ou sans ressource. Par ailleurs, les jardins solidaires ont accueilli plus de 6000 visiteurs lors d'animations et événements conviviaux.

Ce projet de délibération propose de reconduire au titre de l'exercice 2020 les financements. Pour l'association Culture(s) en Herbe(s), il s'agit d'un montant de 5000 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous, est-ce que Florent HUBERT veut compléter ? Je pense que tout a été dit ? »

M. HUBERT : « Oui, tout a été dit. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Alexandre VISCONTINI souhaite prendre la parole. »

M. VISCONTINI : « Bonjour. C'était pour se féliciter de cette délibération, comme on avait pu le faire lors de la délibération équivalente en septembre dernier, car on partage complètement les objectifs d'insertion sociale et les actions solidaires qui sont mises en place par ces jardins partagés. On en profite pour féliciter à nouveau le jardin Marcotte pour son action.

Mais on constate qu'il n'y a qu'un seul jardin solidaire dans le 11^e arrondissement qui bénéficie de cette inscription de jardin solidaire. Or, plusieurs jardins partagés œuvrent souvent pour plus de solidarité dans le 11^e arrondissement en nouant, par exemple, des partenariats avec des établissements ou associations d'utilité sociale, ce qui permet de faire participer des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes sans domicile à leurs activités.

Par ailleurs, il se trouve que plusieurs jardins partagés disposent de composteurs de quartier, qui sont aussi une façon de renforcer le lien social. Nous souhaiterions donc proposer qu'à l'avenir, on puisse mettre en place un processus de jardin et compost solidaire dans le 11^e arrondissement et que ce processus soit ouvert à l'ensemble des associations qui souhaiteraient y participer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Je passe donc la parole à Florent HUBERT et Sofiane KADDOUR-BEY pour vous répondre. »

M. KADDOUR-BEY : « Je veux bien répondre sur cet aspect, M. le Maire. En fait, l'appellation « jardin solidaire » n'est ni un label ni une réponse à un appel à projets. Elle est portée par la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES). Beaucoup d'associations assez différentes ont cette appellation mais toutes ont en commun le fait qu'elles participent à l'insertion sociale. Ces actions s'organisent dans le cadre du PPIE et sont donc gérées au niveau de l'Hôtel de Ville.

Au niveau de l'Hôtel de Ville, il y a une réflexion qui est en cours dans le cadre du prochain PPIE parce

que beaucoup d'associations au niveau parisien ont interpellé la mairie centrale pour obtenir cette appellation de « jardin solidaire et les financements octroyés par la DASES. Et il y a beaucoup de demandes. Mais il y a en tout cas une réflexion en cours dans le cadre du PPIE et elle va porter sur l'extension de l'appellation à d'autres parcelles. Le sujet sera aussi budgétaire car l'étendue de cette extension devra s'articuler avec les marges budgétaires que la Ville a dans ce domaine. En tout cas, il y a une volonté d'étendre les jardins solidaires. Je n'ai pas l'information sur l'étendue, mais la réflexion est en cours.

Je note également ce qu'a indiqué mon collègue Alexandre VISCONTINI sur le fait de le faire peut-être d'une manière plus localisée. Mais pour moi, ça devra quand même s'articuler avec ce qui se fait au niveau central. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup, pour cette réponse et puis donc affaire à suivre. Je vous propose de passer au vote. Le vote est ouvert. Unanimité des votants qui votent pour. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

URBANISME

2021 DU 44 – Cession après déclassement d'une emprise de voirie au droit du 132 avenue de la République (11e)

M. le Maire : « Je vais présenter ce projet en l'absence de M. Patrick BLOCHE.

L'immeuble se situe à l'intersection de la rue du Chemin Vert et de l'avenue de la République, tout en haut de la rue du Chemin Vert. Cet immeuble appartient à l'association L'Ilot, qui travaille pour la réinsertion des personnes qui sortent de prison, et il est géré par le groupe 3F Résidences, qui a demandé un permis de construire pour réaliser des travaux de restructuration relativement importants.

À l'occasion de cette demande, nous avons eu des échanges avec cette structure. L'association demande d'intégrer à l'assiette foncière du projet une emprise de 13 m², située à l'angle exact entre la rue du Chemin Vert et de l'avenue de la République et qui relève actuellement du domaine public de voirie car c'est un trottoir. Mais il faut savoir que la construction est édifiée en surplomb de cette emprise et uniquement dans ses niveaux supérieurs, ce qui crée un surplomb abrité dans l'espace public et génère un certain nombre de dysfonctionnements, à commencer par des affichages publicitaires sauvages.

Donc pour régler ce problème, étant donné la largeur très grande du trottoir à cet endroit, il est proposé de céder ces 13 m² de voie publique au groupe 3F Résidences, ce qui facilitera d'ailleurs l'organisation des travaux et surtout le fonctionnement de la salle qui se trouve dans le rez-de-chaussée équivalent à cet endroit qui est actuellement en surplomb.

Voilà l'objet de cette délibération. Il s'agit d'une délibération de bon sens puisque l'espace qui est actuellement en surplomb n'est pas accessible aux piétons « ordinaires » et il est utilisé par des gens qui ont les mésusages que j'évoquais. C'est un espace qui est séparé du trottoir par un morceau de jardinière. Cette rétrocession viendra donc régler ces dysfonctionnements.

Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération nous donne la possibilité de réfléchir de nouveau sur l'aménagement de ce carrefour entre l'avenue de la République et la rue du Chemin Vert. À

la fois, ça nous donne la possibilité de réfléchir sur la rénovation de cet établissement géré par l'association L'Ilot, gestionnaire de cet immeuble destiné à accueillir essentiellement des hommes qui sortent de prison ou qui bénéficient de mesures d'aménagement de peine, mais aussi de s'interroger sur les problématiques des usages de l'espace public à ce carrefour tout particulièrement.

Je dois constater que la création de la jardinière que nous avons acceptée lors de la mandature précédente n'a pas encore réussi à prendre réellement sa place. Elle est trop souvent souillée, mal entretenue, les plantations sont encore chétives et l'arbre n'a pas véritablement pris racine.

Si la réflexion des services de l'Urbanisme nous amène à voter la cession des 13 m² demandés, je souhaite, au nom des élus Écologistes, comprendre mieux le projet de réaménagement de ce croisement. Quelle emprise est réellement au sol ? Le passage et les quelques marches qui descendent entre l'avenue de la République et Chemin Vert seront-ils bien supprimés ? L'emprise de la jardinière sera peut-être aussi modifiée et l'arbre sera peut-être abattu pendant les travaux. Comment toutes ces suppositions s'articulent-elles véritablement avec la rénovation de l'ensemble immobilier et l'agrandissement, semble-t-il, de chambres et des salles de bain ?

Je voudrais aussi savoir quelle sera la capacité d'accueil de ce bâtiment après les travaux. Quel est le calendrier de la rénovation et le calendrier du réaménagement de ce carrefour, après travaux, de l'immeuble ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne sais pas si Florent HUBERT a des éléments précis sur la gestion de cette jardinière. Si c'est le cas, je vous passe volontiers la parole et puis je compléterai. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. C'est un constat partagé puisque ce projet de jardinière avait été porté par notre collègue Joëlle MOREL dans la mandature précédente. Aujourd'hui, elle ne nous donne pas entièrement satisfaction donc on est bien d'accord sur l'idée. »

Les phases de déconfinement n'ont pas aidé un certain nombre de jardinières notamment avec des végétaux naissants à prendre, parce que comme on a privilégié la santé de nos agents municipaux plutôt que la santé des végétaux, il y a eu des longues phases sans arrosage dans les jardinières. Par conséquent, des végétaux jeunes sont morts dans les jardinières. Donc cette jardinière était dans un état non satisfaisant. Elle l'est toujours d'ailleurs, en partie, parce qu'il faut sans doute améliorer sa qualité ornementale, et aussi parce qu'il faut lutter contre un certain nombre de mésusages. Elle est très régulièrement souillée, et le fait qu'un certain nombre de personnes utilisent les bordures de la jardinière, du côté des petites marches et du petit passage en question, ce que M. le Maire évoquait à l'instant, aboutit à ce que cette jardinière vive mal.

La superficie de cette jardinière doit s'évaluer entre 40 et 50 m², et évidemment l'emprise de 13 m² ne concerne pas cette jardinière. J'imagine qu'il s'agit uniquement du passage piéton. Mais on est bien d'accord sur le fait qu'une vigilance doit être apportée pour que cette jardinière soit bien entretenue et pour que la végétalisation s'améliore en attendant une réhabilitation plus globale de la place Auguste Métivier, que nous appelons de nos vœux et sur laquelle il faudrait reconquérir de l'espace public qui aujourd'hui est dédié à l'automobile. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Florent HUBERT. Tous les élus ont eu les pièces annexées au projet. Si vous regardez la photo, on voit cet immeuble qui se trouve au croisement de la rue du Chemin Vert et de l'avenue de la République. La vue est prise depuis la rue du Chemin Vert et on voit les escaliers qui montent sous le surplomb. Le surplomb et l'emprise du surplomb sur les escaliers donnent cette surface de 13 m² évoquée. La jardinière et l'arbre sont bien devant et notre objectif est évidemment de les préserver. Nous ne les avons pas plantés pour les démolir. Néanmoins, il arrive qu'il y ait des accidents de chantier et ce n'est pas ce que je souhaite. Je le dis parce qu'on en a eu un récemment avenue Parmentier à cause d'une entreprise peu scrupuleuse, ce qui me met toujours dans une colère noire. En

l'occurrence, l'objectif est bien de maintenir tout cela.

La photo est ici prise sans affiche. Mais vous savez tous comme moi, parce que vous êtes tous des élus du 11^e qui connaissent l'arrondissement, que c'est un endroit où sont souvent collées des affiches publicitaires sauvages. J'ajoute d'ailleurs que si la jardinière a du mal à vivre, c'est parce que certains colleurs plus scrupuleux vont jusqu'à coller avec une canne sur la partie supérieure qui est actuellement en surplomb.

Les plans sont également joints au dossier. Je n'ai pas regardé la superficie récupérée par ce gain de 13 m² sur l'espace public, mais on pourrait avoir ce détail pour voir sur le plan comment la reconfiguration va être possible. Par ailleurs, le cabinet est évidemment à votre disposition pour vous répondre plus précisément sur les mètres carrés gagnés à l'intérieur du bâtiment à cette occasion.

Je vous propose donc de passer au vote. Unanimité des votes favorables. Chers collègues, merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2021 DEVE 22 – Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

M. le Maire : « Nous en arrivons à la dernière délibération sur laquelle les élus se sont inscrits et ce n'est rien moins que l'adoption de la nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et à la création de l'Observatoire de la téléphonie mobile.

Depuis 2002, la Ville de Paris s'est dotée d'une charte de la téléphonie mobile qui a permis de protéger les habitants et les usagers de cette ville en amenant les opérateurs à respecter des seuils qui sont très nettement inférieurs à ceux qui sont fixés par la réglementation nationale.

Je rappelle à cette occasion que le fait de fixer des règles et d'autoriser ou de refuser en opportunité le déploiement d'antennes de téléphonie mobile est une compétence qui relève du Ministre de l'Environnement et non pas des maires. Je l'évoque car certains collègues dans des villes ont adopté des délibérations visant à interdire le déploiement de la 5G ou à mettre un moratoire où la jurisprudence du Conseil d'État est absolument constante. Cela signifie que ce n'est pas à la police du Maire de prendre ce genre de mesures, mais à la police spéciale du Ministre de l'Environnement. Donc tous ces arrêtés ont été cassés. Nous ne procédons pas ainsi à Paris : quand nous n'avons pas la compétence, nous ne faisons pas comme si c'était le cas. Nous avons préféré un chemin plus exigeant et plus compliqué aussi, qui est celui d'amener par la discussion les opérateurs à réduire leur impact sur la population. C'est ainsi que ces différentes chartes ont été adoptées par le Conseil de Paris.

Dans le cadre de l'arrivée de la 5G, la Ville a demandé aux opérateurs de venir autour de la table pour discuter à la suite de la conférence citoyenne que nous avons organisée en novembre et décembre 2020 et pour renégocier les termes de cette charte. À l'issue de ce travail, la Charte parisienne a été mise à jour. C'est le document qui vous est proposé.

Alors qu'elle était précédemment centrée uniquement sur les questions de sobriété et de transparence des expositions aux ondes, elle intègre désormais de nouveaux engagements sociaux et environnementaux. Dans ces domaines, les opérateurs s'engagent à accompagner la Ville dans des actions de mise en œuvre

des recommandations de la conférence citoyenne. En contrepartie de ces engagements, la Ville a accepté de réduire les délais de traitement des dossiers des opérateurs, qui passent de quatre mois à trois mois, mais je le précise, sans réduire le délai qui est donné aux mairies d'arrondissement pour rendre un avis.

En accord avec les opérateurs, la Ville propose désormais des dispositions sur une période test d'un an qui est :

- la création d'un nouveau seuil de 5 V/m pour les antennes à faisceaux variables pour la 5 G et la conservation du seuil existant de 5 V/m pour les antennes qui existent déjà à faisceaux fixes.
- la conservation, pour les mesures de contrôle sur le site, du seuil de 5 V/m toutes fréquences et technologies confondues, est garantie dans l'attente d'une meilleure appréhension des expositions réelles liées aux antennes à faisceaux variables.

En fonction des retours d'expérience sur les mesures qui seront réalisées sur une période de six mois et des travaux de l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES) sur le sujet, la Ville et les opérateurs négocieront, le cas échéant, de nouveaux seuils d'exposition.

J'ajoute pour compléter l'information du public qui nous écoute, que tout habitant de Paris peut demander, en s'adressant à son maire d'arrondissement ou en allant sur Paris.fr, la réalisation de mesures du niveau d'ondes dans son appartement. Ces dispositifs sont gratuits. Donc si vous souhaitez faire des mesures, un opérateur vient chez vous et prend la mesure de l'exposition à l'endroit où les ondes sont les plus élevées, ce qui permet de vérifier le respect de cette charte. Et à chaque fois qu'un dépassement des seuils fixés dans la charte est constaté – ce qui arrive rarement –, la Ville engage un travail avec les opérateurs pour qu'il modifie les niveaux d'émission des antennes qui sont concernées pour revenir à des niveaux qui sont inférieurs à ceux définis par la charte.

Enfin dernière chose, mais non moins importante, qui constitue une nouveauté de cette nouvelle charte de la téléphonie mobile : la création d'une instance de suivi appelée « Observatoire parisien de la téléphonie mobile », qui sera composée d'élus représentant tous les groupes du Conseil de Paris, de personnes représentant les opérateurs de téléphonie mobile, d'associations de consommateurs et de locataires, d'associations de protection de l'environnement, des agences nationales et régionales concernées par le sujet, de deux experts scientifiques ainsi que de deux participants à la conférence citoyenne.

Cet observatoire aura également pour mission de partager, d'informer, d'assurer le suivi des actions menées en réponse aux recommandations de la conférence citoyenne et de diffuser toutes les connaissances sur la téléphonie utile, sur la téléphonie mobile et les enjeux liés aux prochaines évolutions technologiques.

Voici le contenu de cette nouvelle charte. Nous avons plusieurs demandes d'intervention, je vais d'abord passer la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. J'espère que vous m'entendez bien parce que manquer de connexion dans une délibération parlant de téléphonie mobile et de 5G serait quand même assez piquant. Tout cela pour vous dire que cette histoire de charte relative à la téléphonie mobile, c'est un peu l'histoire du pot de terre contre le pot de fer.

Les acteurs du numérique, et en l'espèce de la téléphonie mobile, sont des acteurs privés qui ont une position dominante démesurée et que l'on pourrait assimiler au pot de fer de la fable. De l'autre côté, on trouve les collectivités, les citoyens et les citoyennes qui font part de leurs questionnements ou de leurs interrogations sur le déploiement et la prévalence de ces nouvelles technologies. Face à la puissance de ces opérateurs numériques, on peut les assimiler au pot de terre. Pot de terre, car l'État et le gouvernement n'ont pas pris leur responsabilité sur ce sujet et ont choisi de laisser la main invisible du marché réguler ce secteur. Une main invisible qui est en fait le bras armé des puissants et donc du pot de

fer en l'occurrence.

Nous avons déjà évoqué ce sujet il y a quelques semaines devant notre Conseil au moment du débat sur le déploiement de la 5G. Sans refaire évidemment la totalité du débat, je voudrais souligner que pour nous, élus communistes, les réseaux de télécommunication relèvent d'un bien commun et il est donc fondamental qu'ils soient conçus et développés avec une maîtrise et un contrôle publics que bien sûr seul l'État central est en mesure d'imposer.

Le choix du gouvernement d'Emmanuel MACRON a été de mettre les fréquences, qui sont les propriétés de l'État, aux enchères auprès des opérateurs télécom sans réelle contrepartie et sans cohérence de filière. Faute de vision stratégique et faute de maîtrise de la filière et d'outil public comme, par exemple, un opérateur de télécom nationalisé ou bien des régies de télécom, la 5G, au lieu d'être un levier de résorption des inégalités territoriales, va creuser la fracture numérique, avec le risque d'augmenter les conséquences néfastes du développement numérique sur l'environnement.

Dans ce cadre qui est donc contraint, la Ville de Paris a fait ce qu'elle a pu, en essayant en tant que collectivité de négocier un cadre plus contraignant pour les opérateurs de téléphonie mobile afin de leur demander, par exemple, des contreparties pour le développement de la téléphonie mobile sur le territoire parisien. En l'espèce, nous pouvons donc voir que le pot de terre a réussi à contraindre le pot de fer.

C'est pour cette raison que nous voterons en faveur de la charte. Sans elle, les opérateurs n'auraient pas eu à consentir à la moindre contrepartie, puisqu'aucune obligation légale ne les y oblige. La Ville fait ainsi le choix d'assumer un rôle de gardienne des libertés fondamentales au service des Parisiennes et des Parisiens. Bien sûr, le test qui nous est proposé n'est qu'une charte. Bien sûr, on pourrait avoir plus d'exigence envers ces opérateurs de téléphonie. Néanmoins, plusieurs aspects de cette charte remettent au centre du débat des enjeux essentiels que je voudrais souligner :

- La question des libertés publiques et des données personnelles. Leur protection est essentielle d'autant qu'en la matière, les citoyens et les citoyennes consentent souvent à les donner aux opérateurs sans pouvoir même imaginer l'usage qui en est fait ou qui pourrait en être fait. Sans cette charte, nous n'aurions pas pu imposer une contrepartie essentielle, celle de la protection des libertés. Je parle bien entendu de l'interdiction pour les opérateurs de se servir de ces nouvelles technologies pour mettre en œuvre par exemple des expérimentations en matière de reconnaissance faciale, expérimentations qui sont en général conduites dans un esprit sécuritaire et largement liberticide. C'est pourquoi nous nous félicitons que cette délibération rappelle au passage l'opposition de la Ville de Paris aux expériences de reconnaissance faciale.
- La question de la fracture numérique et de l'inclusion numérique qui est un enjeu social fondamental, avec la volonté d'impliquer les opérateurs pour que toutes et tous puissent avoir accès aux outils numériques qui ont tendance à devenir aujourd'hui indispensables.
- La question environnementale, qui est liée au développement de la 5G. La 5G est une nouvelle technologie, donc avec de nouveaux terminaux, donc une nouvelle source de pollution et d'émissions de carbone. C'est un mode de développement qui est consubstantiel au court-termisme du capitalisme, qui a lui-même inventé l'obsolescence programmée. La 5G en est ici un exemple. En insistant sur les conditions de réemploi, de réparabilité et d'économie circulaire, la charte questionne cette logique et tente d'impulser une dynamique plus vertueuse.

En matière d'impact environnemental sur ce sujet, une question est aussi celle de l'augmentation des volumes de données échangées, avec une augmentation mécanique des consommations énergétiques qui y sont liées. Une des manières d'y échapper, ou au moins de le limiter, ce serait peut-être d'utiliser le Wifi plutôt que la 4G ou la 5G pour échanger des données via un terminal mobile. La densité du territoire parisien est un atout et elle nous autorise à penser que le développement du Wifi pour couvrir ce

territoire peut permettre de limiter le retour à la 5G et donc les consommations énergétiques engendrées. C'est un élément qui ne figure pas dans la charte, mais que nous devons garder à l'esprit pour le développer sur cette question.

Je salue le fait que cette délibération instaure un observatoire de la téléphonie mobile qui permettra donc de suivre l'exécution de la charte et d'être un espace de discussions, mais aussi de contrôle démocratique du développement de cette technologie sur notre territoire. D'ailleurs, j'en profite pour souligner qu'au-delà des seules questions de téléphonie mobile, la question de données personnelles est, à elle toute seule, un enjeu de démocratie qui mériterait aussi la création d'un autre observatoire. Notre groupe la demande aussi au niveau parisien.

Dans cette attente et pour toutes les raisons que j'ai mentionnées, nous voterons donc pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Mme Bénédicte DAGEVILLE. Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. C'est sans grande surprise que les Écologistes voteront contre cette délibération qui pose problème tant sur le fond que sur la forme.

Pourquoi ? D'abord sur la méthode. Pour tout vous dire, quel ne fut pas notre étonnement – et le mot est faible – de découvrir tout simplement par voie de presse qu'un accord entre la Ville de Paris et les opérateurs de téléphonie mobile avait été trouvé alors même que les auditions et le travail de révision de cette charte qui étaient menés avec les groupes politiques n'étaient pas terminés. Si bien que ni les bailleurs sociaux, qui sont pourtant les premiers concernés, mais pire encore ni l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ni le Haut Conseil pour le Climat - alors même qu'il a pointé les risques environnementaux de la 5G - n'ont pu être entendus. Donc c'est ni plus ni moins qu'un passage en force qui révèle d'une méthode de gouvernance pour le moins antidémocratique.

Ensuite sur le fond, puisque c'est là l'essentiel, et malgré quelques avancées qui ont été soulignées et dont vous avez parlé M. le Maire comme la création d'un Observatoire de téléphonie mobile. Cette mesure, je le rappelle, avait été portée et demandée sous la précédente mandature par les Écologistes. À la lecture attentive de cette charte, je retiens trois points majeurs car, comme on dit souvent, mes chers collègues, le diable se cache dans les détails :

- Il n'y a aucune mesure environnementale précise avec des objectifs chiffrés. Je vous invite à lire très attentivement l'article 1^{er} pour que vous vous en rendiez compte par vous-mêmes.
- Sur les délais d'instruction des demandes d'installation d'antennes ont été réduites par deux. On passe ainsi de deux à un mois pour l'arrondissement pour se prononcer, ce qui empêche la bonne information et concertation des habitantes et habitants.
- Et le point le plus problématique à mon sens : la charte est signée pour cinq ans avec une reconduction tacite et sans clause de revoyure alors même que l'on sait que l'ADEME et l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) rendront d'ici la fin de l'année leur rapport qui devrait permettre de mieux mesurer les impacts sanitaires et environnementaux de la 5G.

Les Écologistes porteront bien sûr des amendements au Conseil de Paris pour améliorer significativement cette charte. Mais en l'état et à ce stade, force est de constater que le compte n'y est pas et que sans réelle modification significative, nous ne pourrions que de nous opposer à ce texte qui est régressif. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je rectifie un point que j'avais évoqué dans ma présentation car il y a visiblement une compréhension erronée : le délai laissé en arrondissement n'est pas changé, il est maintenu. C'est le délai imparti à l'Hôtel de Ville qui est réduit. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Chers collègues, il me semblait important, vu l'importance de ce débat, d'avoir une expression au nom du groupe Paris 11 en Commun parce que ce sujet, évidemment porteur de grands enjeux et de forte inquiétude, est un sujet que nous abordons avec une forme de gravité et même de circonspection.

Pourquoi ? Parce que d'un côté nous ne voulons pas priver les Parisiens de technologie potentiellement très utile, et de l'autre côté, nous ne voulons pas déployer ces technologies sans savoir, sans partager ce savoir et ces informations avec les citoyens et sans prendre toutes les précautions nécessaires. Nous considérons, sans être d'obédience amish, qu'il faut mener une réflexion approfondie sur les usages, les impacts sociétaux et les risques des nouvelles technologies. M. le Maire l'a rappelé, c'est un sujet qui relève de la loi et de l'État. Mais encore une fois, la Ville décide d'être précurseur en la matière en engageant une négociation.

La Ville de Paris est précurseur aussi en organisant une conférence citoyenne sur le sujet, en négociant avec les opérateurs cette charte contraignante avec des nouveaux objectifs innovants sur un plan social et sur un plan environnemental qui contraignent les opérateurs – c'est important de le rappeler – à avoir une nouvelle politique de recyclage renforcé, une politique de déploiement de matériel responsable, une politique de protection des données personnelles et des libertés publiques - ma collègue Bénédicte DAGEVILLE a beaucoup insisté sur ce point - et une politique sociale visant aussi à favoriser l'inclusion numérique. L'éco et la socio-conditionnalité de ce déploiement nous semblent très importants.

En termes sanitaire, le fait que ces seuils, nettement plus bas que les seuils prévus par la réglementation, soient encore abaissés par cette charte, est un élément positif. D'autant que les outils pour mesurer et contrôler l'effectivité de ces seuils sont prévus par cette charte.

Le suivi de l'ensemble de ces engagements est prévu dans le cadre de l'Observatoire avec des élus politiques de tous bords, mais aussi toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les responsables scientifiques, les acteurs privés et les acteurs citoyens qui débattent sur ce sujet, sachant que tout cela a vocation à améliorer de manière continue l'information des Parisiens sur le sujet.

Il nous semble important de dire que le gouvernement a laissé faire ce déploiement sans chercher à la réguler. Parce que, en réalité, ce déploiement peut se faire aujourd'hui sans nous. Les Parisiens et leurs représentants peuvent ne pas avoir droit au chapitre, il est tout à fait possible que ce déploiement ne prenne pas en compte nos préoccupations et nos préconisations. Et pour nous, cela n'est pas acceptable parce que nous préférons toujours la régulation à l'imprécation. Donc pour éviter un déploiement sauvage, nous sommes très heureux de l'existence de cette charte et nous soutenons la signature de cette charte et la création de cet observatoire. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Florent HUBERT. Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole. Les prises de position des uns et des autres sont sans surprise. Je répète ce que j'ai dit aux habitants du 11^e arrondissement qui ont participé au pré-conseil d'arrondissement citoyen que nous avons organisé aujourd'hui avant ce Conseil, durant lequel une question a été posée sur cette charte de la téléphonie mobile.

Paris est la grande ville en Europe, et peut-être dans le monde, qui est la plus allante sur ce sujet en initiant cette démarche de négociation avec les opérateurs, n'ayant pas juridiquement les moyens de la contrainte. Nous pouvons le regretter, mais c'est l'état de droit qui est ainsi fait. Le choix du gouvernement de déployer la 5G a été fait sans respecter la demande, que nous avons été nombreux à porter, d'un moratoire pour que des études d'impact environnemental puissent être réalisées. Cela n'a pas été le choix du gouvernement et je le regrette, mais est-ce pour autant que nous devons décider que Paris sera une zone blanche ? Ce n'est pas possible, personne ne le demande raisonnablement.

Donc comment organise-t-on la téléphonie mobile à Paris en essayant de protéger au mieux nos concitoyennes et nos concitoyens dans ce contexte à la fois juridique et environnemental ? Je considère que la charte proposée ici est un grand progrès par rapport à ce que serait la situation sans l'adoption de cette charte. Sans cette charte, le seuil de 5 V/m accepté par les opérateurs exploserait et l'exposition dans les établissements sensibles, comme les équipements de petite enfance exploserait puisqu'il n'y aurait que la contrainte réglementaire qui s'appliquerait et qui est supérieure aux seuils qui sont inclus dans la charte parisienne.

C'est donc un vrai progrès. C'est une charte protectrice pour les habitantes et les habitants. On peut toujours considérer que tant que le verre n'est pas totalement plein, il n'est pas possible d'accepter le moindre compromis. Ce n'est pas notre façon de faire. C'est pourquoi nous prenons nos responsabilités et que nous soutenons cette charte qui est plus ambitieuse que celle qui est en vigueur aujourd'hui. C'est donc une raison supplémentaire pour la voter.

Les positions des uns et des autres ont été exprimées sans qu'il y ait de grandes surprises et je propose de conclure le débat et de passer au vote.

Résultats : Les élus du Groupe Écologiste du 11^e votent contre. Le reste des autres élus votent pour. Avis favorable du Conseil d'arrondissement à la majorité, je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « L'ensemble des délibérations sur lesquelles les élus s'étaient inscrits ayant été examinées, je vous propose de vous prononcer par un vote global sur les autres projets de délibération :

- **2021 DAC 174** Subventions de fonctionnement (117 000 €) accordées à 6 associations arts visuels œuvrant pour la jeune création et signature de conventions
- **2021 DAC 278** Subvention (11 000 €) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e)
- **2021 DAC 370** Subventions (48 500 €) aux 19 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.
M. le Maire : « Je souligne à cette occasion que le montant de sa subvention a été rétabli. »
- **2021 DAE 68** Subventions (181 000 €) et conventions avec 6 structures œuvrant en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable
- **2021 DASCO 23** Subvention (39 271 €) à un collège au titre du Budget participatif des collèges
- **2021 DDCT 15** Subventions d'investissement (141 138 €) à 12 associations situées en quartiers populaires
- **2021 DFPE 52** Subventions (829 869 €) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP
- **2021 DFPE 99** Subvention (46 000 €) et convention avec une association pour le fonctionnement d'une ludothèque parisienne dans le 11e arrondissement

M. le Maire : « Le vote est ouvert. Unanimité des votes « pour », merci beaucoup. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202103 – Vœu relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes

M. le Maire : « Chers collègues, il nous reste des vœux et des questions orales à examiner. Nous allons commencer par le vœu relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes. La parole est à Aymeric DE TARLE. Je vous rappelle que nous avons inscrit dans le règlement intérieur une limitation à quatre minutes pour la présentation des vœux, trois minutes pour les réponses et deux minutes pour les prises de parole. »

M. DE TARLE : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Il faudrait que la jeunesse réponde aux nombreuses crises exacerbées depuis de longues années par un libre-échange et plus récemment par la crise sanitaire. Il faudrait qu'elle innove scientifiquement, commercialement afin de renouveler notre rapport au monde et au vivant. Il faudrait qu'elle travaille et œuvre socialement pour renouveler un système politique qui s'épuise à mesure que la dette s'allonge. Pour tout un chacun qui aime son pays et croit en ses forces vives, oui il faudrait que cette jeunesse soit celle du progrès.

Ils attendent des jeunes des certitudes quand ces derniers vivent en conditionnel. Posons-nous la question : leur donne-t-on vraiment les moyens ? Cette jeunesse pour qui l'écologie est un acquis et non pas un combat, le numérique un outil et non une contrainte. Cette jeunesse qui, quoiqu'on veuille, devra faire face à des effets qu'elle n'a pas provoqués, à une chute qu'elle n'a pas programmée.

Mes chers collègues, les jeunes souffrent : 72 % d'entre eux font face à des problèmes psychologiques et plus de 20 % ont des pensées suicidaires. Qu'offre-t-on à cette jeunesse dont la voix se heurte au mutisme du gouvernement : un prêt, des chèques psy, ainsi qu'une polémique sur l'islamo-gauchisme.

Comment voulez-vous qu'elle s'épanouisse quand les universités, les lieux culturels et beaucoup de bibliothèques restent fermés ? Comment voulez-vous qu'elle envisage son avenir quand elle en est réduite à de la survie, jonglant entre la queue des banques alimentaires et les appartements exigus ? Comment voulez-vous que les trois millions d'étudiantes et d'étudiants ne décrochent pas quand l'enseignement public souffre d'un cruel manque de moyens et de formation en matière d'enseignement numérique ? J'aimerais rappeler à notre arrondissement que l'âge est encore considéré comme le premier critère de discrimination concernant l'emploi en France.

L'État a diminué les APL, la Région a augmenté le prix du Pass Navigo, les parlementaires ont refusé l'extension du RSA, et quand la jeunesse demande des droits sociaux, on la qualifie de factieuse. Jeunesse, précarité et isolement sont des mots aux antipodes des politiciens en place de notre système.

Nous demandons à la Ville de Paris d'alerter le gouvernement sur l'état psychologique des jeunes, en soutenant le renforcement de l'éducation et du soutien médical. Si vous ne le faites pas par humanisme, chers collègues, faites-le au moins par esprit de rationalité. Une jeunesse qui va mal, c'est un pays qui va mal, a fortiori dans l'arrondissement le plus dense d'Europe. « Le cœur à 20 ans se pose où l'œil se pose ». Et dans nos 15 m², notre œil se pose sur Zoom, Skype, et Netflix. Comment voulez-vous qu'on aille bien ? »

M. le Maire : « Merci beaucoup, pour cette belle intervention. Mme Emma RAFOWICZ souhaite compléter. »

Mme RAFOWICZ : « Merci beaucoup Aymeric pour ton propos. La précarité et la détresse, comme tu l'as dit, sont aujourd'hui les fléaux qui touchent la jeunesse : 600 000 jeunes sont au chômage, 19 % des étudiantes et des étudiants sont obligés de restreindre l'achat de produits de première nécessité pendant la crise, un jeune sur six a raté ses études, 38 % des jeunes qui travaillent le font dans le cadre d'un contrat précaire ou sans contrat.

Ce vœu, écrit par groupe Paris en Commun et signé par l'ensemble des groupes de la majorité, rappelle l'essentiel de ce que nous souhaitons et de ce que voulons porter collectivement : l'ouverture de nouveaux droits pour celles et ceux qui sont aujourd'hui sacrifiés par Emmanuel MACRON à l'échelle du pays et par Valérie PECRESSE en Ile-de-France. En effet, le mépris ne peut pas être l'unique réponse adressée à la jeunesse. Nous devons donner aux jeunes les moyens de vivre dignement, libres et émancipés.

En interpellant le gouvernement pour exiger l'ouverture du RSA dès 18 ans, une augmentation des bourses et des APL, mais aussi le gel du paiement de loyer en résidence universitaire, et enfin une accélération des campagnes de dépistage et de vaccination afin que les jeunes ne soient pas pénalisés, la Mairie de Paris et notre Conseil d'arrondissement démontreront, une fois de plus, notre engagement volontaire pour cette jeunesse et pour tous celles et ceux qui souffrent au quotidien, en particulier depuis le début de cette crise sanitaire et financière.

Pour conclure, je vous appelle évidemment, au nom du groupe Paris en Commun, à voter ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « M. le Maire, mes chers collègues, comme vous, nous sommes extrêmement préoccupés par la situation des étudiants, mais nous sommes quand même un peu étonnés par votre vœu.

Vous interpelez le gouvernement sur un revenu minimum d'urgence, vous interpelez le gouvernement sur le présentiel dans les universités, mais est-ce que vous considérez que vous ne pouvez rien faire ? Dans ce cas, expliquez-nous pourquoi par exemple Johanna ROLLAND, la Maire de Nantes, a pu apporter une aide au transport pour les étudiants et débloquent de nombreux fonds pour aider les universités et les étudiants à s'équiper en matériels numériques. Expliquez-nous comment Martine AUBRY à Lille a pu distribuer des e-cartes alimentaires aux étudiants en situation de précarité de la métropole.

Moi, je crois savoir pourquoi vos collègues maires de gauche ont eu ces moyens : c'est peut-être parce qu'ils n'ont pas dépensé par exemple 650 000 € pour une œuvre d'art en forme de cœur qui était cassée au bout de deux ans. C'est une dépense folle parmi bien d'autres. J'aurais pu aussi citer les 50 000 € de subventions aux Éditions de la Rue de l'Echiquier, dont on a parlé encore au dernier conseil.

M. le Maire, pourquoi la Ville n'a pas redirigé toutes les subventions douteuses données à des proches ou à des associations communautaristes, comme celles qu'on nous a encore demandé de voter aujourd'hui, vers les étudiants ? Est-ce qu'il ne serait pas plus urgent de venir en aide à des jeunes en situation de détresse que de continuer des aménagements ratés, bancals qui coûtent toujours plus chers que prévu, ou que de mettre partout des urinoirs disgracieux qui débordent ? Est-ce que vous n'auriez pas pu recenser tous les équipements disponibles depuis le mois de mai, pour voir comment la Ville pouvait aider à la reprise des cours pour les étudiants ? Non, je trouve cela vraiment trop facile de dire que ce n'est jamais de votre compétence et d'accuser toujours les autres pour détourner l'attention.

Alors parce que la situation des étudiants est primordiale, c'est vrai, nous sommes prêts à voter votre vœu. Mais nous vous demandons les amendements suivants :

- qu'il y ait un recensement de tous les équipements dans les sites fermés afin de proposer aux universités parisiennes d'y avoir l'accès pour l'accueil de certains cours ;
- qu'un audit soit réalisé afin d'identifier des marges de manœuvre financière disponibles en différant certains aménagements ou en arrêtant les subventions jugées non prioritaires et non utiles ;
- qu'un revenu minimum d'urgence soit demandé à l'État mais que la Ville y participe avec les conditions suivantes :
 - la prise en compte des conditions de ressource, y compris des parents,
 - la prise en compte de la baisse de revenus générée par rapport à l'année précédente qui serait liée à la fermeture de certains secteurs économiques, comme l'hôtellerie et restauration,
 - une durée limitée, comme pour le chômage partiel.

Ce sont des actions volontaristes que les étudiants sont en droit d'attendre d'une ville qui a 9 milliards d'euros de budget annuel, excusez-moi de le rappeler à chaque conseil d'arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Guillaume POITOUX a demandé la parole. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. L'État a pris la pleine mesure de l'avenir de notre jeunesse et a pris un nombre conséquent de mesures qui vise à accompagner les jeunes face à la crise et un plan ambitieux pour préparer et accompagner leur avenir :

- Le plan "1 jeune, 1 solution" porte aujourd'hui ses fruits, avec notamment plus de 500 000 contrats d'apprentissage signés en moins d'un an
- Compensation financière de 4000 € pour les entreprises pour l'embauche d'un jeune
- 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans, 8000 € s'il a plus de 18 ans
- Plus de 100 000 missions de service civique supplémentaires dont 10 000 en EHPAD, indemnisées à hauteur de 580 € par mois
- 100 000 nouveaux parcours de formations qualifiantes proposées
- 200 000 entrées en garantie jeune
- Accompagnement vers l'emploi, plus une rémunération de 497 € par mois
- Renforcement du PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) et du PEC (Parcours Emploi Compétences), en tout plus d'un million de solutions d'insertion vers l'emploi sont proposées cette année
- Aide de Pôle Emploi pour les anciens boursiers inscrits à Pôle emploi
- Réexamen des demandes de bourse
- Simplification des formalités d'accès aux aides d'urgence ponctuelles et délivrées par les CROUS, jusqu'à 500 €
- Repas à 1 € pris au resto universitaire
- Frais d'inscription universitaire gelés
- Prêt étudiant garanti par l'État jusqu'à 15 000 €
- Dispositifs de soutien psychologique
- Loyers des résidences universitaires gelés
- Distributeur de protections hygiéniques gratuites respectueuses de l'environnement.

Vous le voyez, M. le Maire, mes chers collègues, à travers l'énumération non exhaustive des mesures mises en place, l'État a pris la pleine conscience de la souffrance de la jeunesse et y apporte une réponse forte, complète en vue de passer ce cap difficile, de ne laisser aucun jeune au bord du chemin et de ne laisser aucun jeune à la porte de l'insertion professionnelle, la valeur du travail demeurant pour nous une valeur cardinale d'émancipation de l'individu et de la jeunesse.

À ce titre, M. le Maire, par exemple, pourriez-vous nous confirmer que les jeunes seront exonérés de la hausse prévue des tarifs Vélib', les jeunes étant les utilisateurs assidus de cet outil municipal ? Je vous

remercier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Sofiane KADDOUR-BEY a la parole. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Depuis près d'un an maintenant, la situation des jeunes s'est considérablement dégradée. L'arrivée de la pandémie et de la crise économique est en train de broyer les rêves et les aspirations de toute une génération. Les jeunes n'ont jamais eu aussi peu de perspectives quant à leur avenir : isolement, sélection, mise en concurrence les uns contre les autres, recours à l'intérim, chômage, décrochage... la précarité est devenue leur quotidien, précarité des revenus, de l'emploi ou encore des formations. La précarité et le manque de visibilité sur l'avenir plongent de plus en plus des jeunes dans une détresse psychologique qui prend des formes diverses. Depuis des semaines, les témoignages de détresse abondent sur les réseaux sociaux et ailleurs.

La jeunesse ne doit pas être le problème, mais bien la solution pour la société. Elle veut se former et se réaliser et être utile à la société. Mais au final, c'est sa dignité qui est gâchée, sacrifiée sur l'autel du profit par les capitalistes. Aujourd'hui, et particulièrement dans ce contexte de crise, nous devons dire qu'il y en a assez du chômage, de la précarité, de la case des formations, de la sélection, des politiques libérales et du désengagement de l'État, particulièrement dans le domaine de l'action sociale et de la santé.

Face à ce désengagement de l'État qui se poursuit malgré la crise et les mesurettees annoncées par M. POITOUX, le groupe Communiste, qui ne vit pas dans la même ville que la droite j'ai l'impression, a salué la mobilisation sans faille du service public parisien, du secteur associatif mais aussi l'engagement des habitants qui permet de répondre à l'urgence sociale. D'ailleurs j'ajoute aussi que, malgré les difficultés qu'ils traversent, beaucoup de jeunes se sont impliqués en faveur des plus démunis récemment, notamment dans la distribution alimentaire et dans les maraudes.

Le vœu demande une extension du RSA pour les jeunes. Rappelons quand même que le nombre de demandeurs du RSA ne cesse d'augmenter et que l'État ne compense pas financièrement l'intégralité de ce qu'il doit aux collectivités et qu'il n'a consacré qu'une infime partie de son plan de relance à l'urgence sociale. Il est temps maintenant que l'État prenne ses responsabilités et adopte de réelles mesures et des mesures fortes dans le domaine de l'action sociale en faveur des jeunes, mais aussi, plus largement, pour les plus démunis.

Nous soutenons bien évidemment ce vœu et nous le voterons car il participe à l'interpellation indispensable du gouvernement et contribue à la mobilisation en faveur de notre jeunesse qui en a grandement besoin. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Sofiane KADDOUR-BEY. Je passe la parole à Mme Chloé SAGSPE. »

Mme SAGSPE : « D'abord, je me réjouis de cette démarche unitaire de notre majorité et je tiens à remercier mes camarades socialistes et communistes pour ce vœu que nous avons coécrit en partie et qui nous rassemble sur un sujet de préoccupation majeure et que nous partageons toutes et tous ici je pense. Le sujet de la précarité des jeunes a fait beaucoup l'actualité ces derniers temps et pourtant il n'est malheureusement pas nouveau. Vous avez toutes et tous vu comme moi ces terribles images de centaines d'étudiantes et d'étudiants qui font la queue dans les distributions d'aide alimentaire organisées par la Ville de Paris, tout simplement pour survivre.

Quand j'entends Emmanuel MACRON dire qu'il est dur d'avoir 20 ans en 2020, je vous avoue que je suis en colère. Pourquoi ? Parce que oui, aujourd'hui la précarité tue. Elle tue bel et bien dans notre pays comme en témoigne la vague de suicides chez les jeunes ces derniers temps. Nous ne devons pas rester sourds face aux cris de désespoir de cette jeunesse. Emma RAFOWICZ l'a rappelé tout à l'heure, il suffit de regarder les derniers chiffres, le constat est sans appel : aujourd'hui, un étudiant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, un tiers des étudiantes et étudiants montrent des signes d'anxiété et de dépression, et

un sur six a déjà abandonné ses études.

Face à cela, que fait le gouvernement ? N'en déplaise à M. POITOUX, il refuse l'extension du RSA aux 18-25 ans. Tout ça pourquoi ? Pour des raisons idéologiques, alors même que deux Français sur trois y sont favorables. Je rappelle d'ailleurs qu'à 18 ans, on a la majorité pénale, la majorité civile mais pas la majorité sociale.

Bien sûr, il y a eu des annonces du gouvernement dont la liste que nous a énoncé M. POITOUX, et il faut en souligner certaines comme les repas du CROUS à 1 € ou les chèques psy. Mais ce ne sont que des aides ponctuelles et c'est largement insuffisant pour répondre à l'ampleur de la crise et à la détresse d'une génération qui est littéralement oubliée et sacrifiée.

Face à cela, nous demandons un plan d'urgence dès maintenant, avec une revalorisation immédiate des bourses et des APL, des moyens supplémentaires pour les universités, et surtout le gel du paiement des loyers en résidence universitaire durant le temps de la crise, en plus de l'extension du RSA pour les moins de 25 ans.

Et j'en profite pour lancer un appel à la mobilisation, pour faire entendre la voix de la jeunesse : je vous donne rendez-vous le 16 mars prochain dans la rue un peu partout en France, aux côtés des organisations de jeunesse politiques et des syndicats étudiants, pour défendre des conditions de vie et d'études qui soient véritablement dignes pour nos jeunes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je propose de donner la parole à Joséphine LANFRANCHI pour réagir sur les différentes interventions. »

Mme LANFRANCHI : « Bonsoir. Merci aux groupes Paris en Commun, Écologistes du 11^e et Communiste pour la présentation de ce vœu. Merci à toutes et tous pour vos mots qui viennent faire résonner l'écho de la détresse des jeunes du 11^e arrondissement de Paris, mais aussi de toute la France. Vous l'avez dit, d'ordinaire plus touchée que toute autre génération par le chômage, la grande pauvreté, le mal-logement, la jeunesse est frappée plus encore par la crise éconómico-sociale. Avec les difficultés financières, s'accroissent les difficultés à se nourrir, se loger, se soigner, poursuivre des études et accéder à un stage ou à un premier emploi. Pour tous ces jeunes, le présent devient pesant et l'avenir incertain.

Nous ne pouvons pas laisser la jeunesse être la génération sacrifiée du Covid-19. Nous ne pouvons pas accepter que sous les toits de Paris, il y ait quelques soupentes de misère où la jeunesse se désespère. Et nous ne pouvons encore moins supporter cette réalité des visages sans rides, mais sans sourire qui viennent encore grossir les rangs des banques alimentaires.

C'est pourquoi la Mairie du 11^e arrondissement, avec la Ville de Paris, en coordination avec les acteurs locaux, est pleinement mobilisée depuis le début de la crise pour veiller à ce qu'aucune et qu'aucun ne soit laissé de côté. Je répondrais à notre collègue Nelly GARNIER, qui a l'air de s'interroger sur ce qu'on peut faire pour soutenir la jeunesse, par la présentation des différentes actions qu'on mène :

- En réponse à la précarité, la Ville de Paris met en place des aides alimentaires et des distributions de produits de nécessité à destination de tous les étudiants, sans aucune condition ou critère de bourse.
- Dans le 11^e arrondissement, l'Association du quartier Saint-Bernard a préparé ce weekend 250 repas pour les étudiants en difficulté.
- On met à disposition des produits hygiéniques au sein de l'espace Paris Jeunes Belleville pour toutes les jeunes femmes.

- Sur la question du Covid, on organise, via la cellule Covid, des actions de dépistage pour les étudiants résidant au CROUS de la Fontaine au Roi.
- Sur l'aide psychologique, des permanences et des services d'écoute ont été mis en place au niveau parisien. Dans le 11^e arrondissement, des groupes de parole ont été organisés via les centres d'animation.
- Sur le sujet de l'emploi, la Mairie du 11^e a intensifié avec la Mission locale toute sa communication sur les différents dispositifs mis en place afin de toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi et les inciter à se présenter à la Mission locale.
- Pour lutter contre l'isolement des jeunes, on aménage des espaces à destination de jeunes – vous demandiez un recensement de ces espaces-là – mais depuis aujourd'hui, les étudiants de la résidence Étape pourront se retrouver dans les locaux du centre Victor Gelez en semaine, avec wifi, madeleines et café.
- On organise également des ateliers à destination des jeunes, toujours pour lutter contre leur isolement. Et pour faciliter l'accès des jeunes à ces animations, la Ville de Paris vient d'instaurer une tarification unique pour tous les étudiants apprentis volontaires du service civique et bénéficiant de la garantie jeune.

Pour toutes ces actions, je salue la volonté de Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD, respectivement adjointes à la vie étudiante et à la jeunesse à la Mairie de Paris. Je salue également la pleine mobilisation de tous les acteurs jeunesse du 11^e arrondissement. Je n'aurai pas le temps de tous les énoncer, mais ils font un travail formidable.

Vous l'aurez compris en tout cas, et je m'adresse notamment à M. POITOUX, on ne peut pas se contenter, comme le fait le Président de la République, de dire aux jeunes de se bouger. C'est bien à nous tous de nous bouger pour la jeunesse. Il ne s'agit pas que de moyens financiers, il s'agit aussi d'épanouissement et d'émancipation. Il ne s'agit pas seulement d'emplois mais aussi d'accès au logement et à la santé. Il ne s'agit pas uniquement des étudiants, mais aussi de jeunes en difficulté qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation. Et en cela, nous estimons que les mesures exceptionnelles, certes proposées par le gouvernement, sont clairement insuffisantes. Nous déplorons notamment le refus d'étendre le RSA aux moins de 25 ans alors qu'il est réclamé de tous et que 23 états en Europe sur 27 ont mis en place des dispositifs similaires.

Parce qu'il est urgent que le gouvernement prenne toutes ses responsabilités pour faire vivre la jeunesse et lui donner les moyens de réaliser ses rêves, nous soutenons pleinement chacune des demandes qui sont inscrites dans ce vœu. Et parce que tous ces jeunes ne sont pas des invisibles mais des citoyens à part entière, nous nous devons de les représenter avec exigence et je vous invite ainsi toutes et tous à soutenir avec force ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci d'avoir rappelé tout ce qui a été mis en œuvre. Je complèterais sur un seul point qui viendrait aussi en réponse à Guillaume POITOUX et Nelly GARNIER : nous aimerions tous que la Ville ait les moyens de faire davantage, malgré tout ce que Joséphine LANFRANCHI vient de préciser, néanmoins elle fait déjà énormément. Mais pour pouvoir faire plus, il faudrait que le gouvernement accepte de relâcher la contrainte budgétaire portée actuellement sur les collectivités locales.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, tout le monde a été amené à s'endetter pour pouvoir faire face et tout simplement faire jouer la solidarité nationale. Les collectivités sont toujours soumises à cette règle budgétaire qui fait qu'elles ne peuvent pas s'endetter pour financer du fonctionnement. Or nous avons

besoin d'avoir des marges de manœuvre - quand je dis "nous", c'est parce que c'est en phase avec ce que demande le président de l'association des maires de France - pour pouvoir passer cette crise en soutenant les personnes les plus fragiles, dont les jeunes sont au premier rang.

C'est pourquoi il nous semble important de rappeler à l'occasion de ce débat qu'il ne suffit pas de dire que les collectivités pourraient ou devraient faire davantage alors qu'elles font déjà énormément. Mais il faut aussi que le gouvernement prenne ses responsabilités, aussi sur ce sujet, pour permettre cette solidarité effective des territoires. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que 20% des jeunes de 18 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, que 38 % travaillent dans le cadre d'un contrat précaire ou sans contrat, et que plus de 30% sont dans l'obligation d'avoir un mini-job en parallèle de leurs études ;

Considérant que le mal logement est prégnant chez les jeunes, 15% d'entre eux vivant dans moins de 15 m², et qu'il s'accompagne de conditions numériques souvent dégradées, 43% des jeunes non diplômés n'ayant pas accès à internet ;

Considérant que les confinements successifs et la crise sanitaire amplifient considérablement cette précarité : 10% des 15-24 ans ont perdu leur emploi, 1 jeune sur 6 a arrêté ses études, 50 000 étudiantes et étudiants sont restés en logements étudiants pendant le confinement et 42% des jeunes ont renoncé à des soins par manque de moyen ;

Considérant que l'anxiété se fait de plus en plus forte : selon l'IPSOS, 73% des étudiantes et des étudiants ont été affectés sur le plan psychologique et 23% d'entre eux ont eu des pensées suicidaires ;

Considérant que cette jeunesse représente plus d'un quart de la population du onzième : les 11-29 ans sont plus de 42 000, avec 65% des 16-25 ans et 40% des 20-24 ans qui vivent seuls et 13% qui vivent dans une famille monoparentale ;

Considérant que le gouvernement a réduit par deux fois le montant des APL quand la région Ile-de-France a augmenté par deux fois le prix du Pass Navigo ; que la majorité gouvernementale et la droite ont également refusé les différentes propositions de loi qui prévoyaient l'instauration d'un revenu de base, d'une dotation universelle dès 18 ans ou encore d'étendre le RSA aux jeunes de moins de 25 ans ; alors même que 2 français sur 3 y sont favorables ;

Considérant que, par conséquent, la Ville de Paris, en lien avec les acteurs locaux et la Mairie du 11^e arrondissement, œuvre pour qu'aucune et aucun ne soit laissé de côté : des distributions de produits alimentaires, des cellules d'écoutes psychologiques, des espaces de coworking et divers ateliers sont organisés par les associations, les structures Jeunesse et les centres sociaux afin de lutter contre la précarité et l'isolement des jeunes, des actions de dépistage sont également réalisées à destination des étudiants résidant en CROUS au sein de la cellule Covid du 11^e arrondissement ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Paris en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris continue d'alerter le gouvernement sur la nécessité d'étendre le RSA pour les jeunes de moins de 25 ans ;
- Que la Ville de Paris demande l'augmentation immédiate des bourses et des APL ;
- Que la Ville de Paris demande au gouvernement le gel du paiement des loyers en résidences universitaires durant toute la crise sanitaire ;
- Que la Ville de Paris demande au gouvernement de consulter davantage les établissements d'enseignement supérieur pour permettre et organiser la reprise des cours en présentiel dans le strict respect des préconisations sanitaires et pour mettre en place un plan d'enseignement et d'évaluation à distance ;
- Que la Ville de Paris interpelle le gouvernement sur la nécessité de renforcer le soutien aux associations qui visent à accompagner les jeunes et à lutter contre la précarité et l'isolement ;
- Que la Ville de Paris demande au gouvernement d'accélérer sa stratégie de test et de vaccination afin que les jeunes ne soient pas pénalisés.

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote sur ce vœu, l'ensemble des positions elles ont été exprimées. Le vote est ouvert.

Résultats : Les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX votent contre. Le élus restant votent pour. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11202104 – Vœu relatif à la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11e arrondissement

M. le Maire : « C'est Adrien TIBERTI qui va présenter ce vœu. »

M. TIBERTI : « Chers collègues. La question de l'accès à la santé est un véritable problème. Malgré l'existence depuis plus de 70 ans maintenant de la Sécurité Sociale, ce droit n'est plus garanti parce que le nombre de médecins qui pratiquent le dépassement d'honoraire augmente, parce que le nombre de médecins accessibles diminue vu leurs départs en retraite successifs, puisque le prix des cabinets est très important dans notre arrondissement.

Les évolutions démographiques et le fait que les jeunes médecins préfèrent l'activité salariée à l'activité libérale poussent en faveur de la création d'un centre de santé. Il y en a déjà un dans l'arrondissement, il s'agit d'un centre associatif. Je rappelle la longue lutte qu'il avait fallu mener pour son ouverture, suite à la fermeture du centre de santé de la rue du Chemin Vert.

Aujourd'hui, non seulement l'État est peut-être (il faut toujours mettre des peut-être avec ces gens-là qui promettent beaucoup mais ne font pas grand-chose) prêt à financer des centres de santé, mais aussi à ce que la Ville de Paris, dans le cadre de ce que prévoient le contrat de mandature et les engagements pris entre les différentes formations politiques, participe à la construction de centres de santé.

Le vœu consiste tout simplement à ce que notre arrondissement se positionne dans les débats au sein de la Ville de Paris pour qu'un centre de santé soit créé dans l'arrondissement et évidemment dans le quartier Politique de la ville, quartier le plus populaire de l'arrondissement, celui où les besoins en termes d'accès à la santé sont les plus criants. On sait d'ores et déjà que plusieurs centres de santé sont envisagés dans les investissements prévus de la mandature. Je pense qu'on peut tous se mettre d'accord pour que notre arrondissement candidate à l'existence d'un nouveau centre de santé dans l'arrondissement. C'est le sens même de ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Rosalie LAMIN pour vous répondre. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire, chers collègues. J'apprécie ce vœu, mais je vais quand même vous rapporter quelques précisions.

Bien sûr, la crise sanitaire a intensifié le besoin d'offres de soins et de proximité et accessibles à tous à Paris, et encore plus particulièrement dans les quartiers Politique de la ville. Lors de la précédente mandature, notre action volontariste a été conduite sur trois directions :

- dynamiser l'activité des centres de santé municipaux
- stopper la fermeture des centres de santé municipaux et effectuer des opérations de rénovation
- aider à l'installation de professionnels de santé en cabinets d'exercice regroupés, en accompagnant

les équipes par rapport à la création de maisons de santé pluri-professionnelles et des cabinets en exercice regroupés, c'est-à-dire accompagnés par le dispositif Paris Med.

Cette politique a permis de contribuer au renforcement de l'offre de soins en secteur 1. La crise du Covid a montré combien les acteurs de santé de proximité étaient un maillon indispensable à la conduite d'une politique de santé publique à l'échelle de notre territoire parisien. L'ensemble des structures ayant bénéficié du soutien de la Ville se sont impliquées, et souvent à leur initiative, dans la communauté professionnelle des territoires de santé (CPTS) dans le 11^e arrondissement.

Tout au long de la mandature, le groupe Paris en Commun souhaite poursuivre et intensifier la politique parisienne de renforcement de l'offre de soins de proximité encore plus efficacement et encore davantage dans nos quartiers. Politique de la ville qui en ont rudement besoin. Oui, un centre de santé public et associatif.

La préoccupation est importante dans l'accompagnement et la pédagogie pour certains patients lors de suites de soins hospitaliers ou de surveillance de soins quotidiens. Une disponibilité, un accès simple de la médecine de ville sans avance de frais est important parce que nous parlons de Politique de la ville et de publics fragiles. Si on leur propose une ordonnance ou une facture de visite médicale, ne serait-ce que même minime, pour eux c'est trop et constitue aussi un frein aux soins.

Alors un établissement de soins collectif avec médecins, infirmiers, plusieurs thérapeutes et des bénévoles, est nécessaire pour une dynamique d'accompagnement, pour des séances spécifiques et comme vous l'avez dit dans le vœu, des séances adaptées et avec de l'interprétariat, avec un accès au droit, de nouvelles méthodes et un moyen plus efficace pour aller vers ce public qui n'oserait pas pousser la porte, qui n'oserait pas parler de leurs maux, qui n'oserait pas partager leur inquiétude sur leur santé et suivre une posologie normale.

Alors, nous disons « oui » pour investir pour la santé et trouver les mètres carrés suffisants pour leur installation. C'est un beau gage qu'il faut que l'on relève et j'en doute que tous les collègues soient contre. »

M. le Maire : « Merci Rosalie LAMIN. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Oui, c'était juste pour vous préciser la position du groupe Paris en Commun, ce qui était sous-entendu par Rosalie LAMIN. On est parfaitement d'accord sur le constat : la démographie médicale s'effondre, la problématique d'accès aux soins est majeure et cette problématique va s'aggraver vite puisqu'on sait que 50 % des médecins installés aujourd'hui ont plus de 60 ans. Donc il faut une politique de renforcement de l'offre de soins sur notre territoire, parce qu'il y a déjà des déserts médicaux dans le 11^e arrondissement.

Cette politique doit mobiliser tous les canaux disponibles. Pour nous, il ne s'agit pas de discriminer ou de se limiter dans les outils qu'on peut mobiliser. On a évoqué les maisons de santé, les cabinets soutenus par Paris Med, et vous évoquez les centres de santé dans votre vœu. On est tout à fait favorable à l'idée de soutenir aussi le déploiement et l'ouverture de nouveaux centres de santé à Paris et notamment dans le 11^e, s'il s'agit de pouvoir faire atterrir quelque part dans le territoire parisien des projets portés à l'Hôtel de Ville.

En revanche, il nous semble que la rédaction actuelle du vœu est un peu limitative et qu'elle ferme un peu le champ des possibles puisqu'elle évoque dans ses attendus uniquement un centre public de santé. Si un alignement des planètes nous permettait de trouver les locaux disponibles ou des crédits d'investissement, cela nous semblerait dommage de se coincer uniquement sur la modalité de gestion du centre. Donc il nous semble souhaitable, en portant un amendement dans les attendus du vœu, d'indiquer le vœu de non pas simplement créer un centre public de santé, mais un centre public de santé

public ou associatif. Si vous acceptiez cet amendement, cela nous permettrait de rassembler le groupe Paris en Commun sur le vote de votre vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Florent HUBERT. Je n'ai pas d'autre prise de parole. Adrien TIBERTI, êtes-vous d'accord avec l'amendement ? »

M. TIBERTI : « Je veux bien rajouter les termes « ou associatif » à côté de « centre public de santé », cela ne me pose pas de problèmes fondamentaux. On trouve ça toujours un peu dommage de ne pas se dire que le service public, c'est d'abord le service qui est assuré par la collectivité. Après, le fait qu'il soit éventuellement assuré par une association est un débat qu'on peut avoir aussi avec les crèches assez régulièrement. Vous le savez, vous l'avez encore entendu ce soir, les Communistes seront peut-être les derniers à défendre jusqu'au bout le service public. Mais évidemment, par esprit de majorité et d'efficacité, si jamais un projet associatif voit le jour, on pense qu'il peut aussi bénéficier de l'investissement de la Ville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je sens un consensus se dégager donc je vous propose de mettre aux voix le vœu ainsi amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant qu'un tiers des Parisiennes et Parisiens renoncent à se soigner pour des raisons financières, notamment par crainte des dépassements d'honoraires ;

Considérant qu'une enquête menée par *Le Monde* révèle que la Ville de Paris détient le taux de dépassements d'honoraires le plus élevé de France ;

Considérant les rapports de l'Observatoire régional de la Santé et de l'Agence Régionale de la Santé, qui font état de la difficulté croissante des Parisiennes et Parisiens à pouvoir consulter un médecin généraliste ;

Considérant que la moitié des médecins généralistes de la Ville de Paris atteindront l'âge de la retraite dans les cinq prochaines années ;

Considérant que ces difficultés d'accès aux soins participent directement à la mise sous tension des urgences hospitalières, qui voient affluer les consultations de patient-e-s ne nécessitant pas une prise en charge immédiate ;

Considérant que les problématiques précitées sont particulièrement présentes dans les quartiers dits « politique de la Ville », qui nécessitent une offre de soins adaptée aux besoins spécifiques des habitant-e-s (interprétariat, accès aux droits) ;

Considérant que le Gouvernement a annoncé le 29 janvier 2021, dans le cadre du Comité interministériel à la Ville, la création de 60 maisons et centres de santé pluri-professionnels et participatifs ouverts d'ici 2022 pour favoriser l'accès aux soins des habitants de ces quartiers, destinés à offrir une prise en charge globale (médico-psycho-sociale), en recourant à des services de médiation sanitaire et d'interprétariat, et sur la base de projets de santé construits avec les habitants afin de les rendre acteurs de leur santé ;

Considérant que le 11^e arrondissement et notamment le quartier Belleville-Fontaine au Roi fait partie des territoires visés par ces dispositions et devant faire l'objet d'une attention particulière en matière de politique de santé ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, permettant une prise en charge globale dans un même lieu et un parcours de soins complet en association avec les hôpitaux, médecins municipaux et services sociaux ;

Considérant la proposition des communistes intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de centres publics de santé à Paris ;

Considérant le vœu du Groupe Communiste et Citoyen adopté en Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2020 relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19, demandant l'étude par la Ville de Paris de la création de nouveaux centres publics de santé ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021 prévoyant la création de centres publics de

santé, leur inscription au plan d'investissement de mandature et l'identification de sites qui y soient dédiés dans les quartiers Politique de la ville parisiens ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

- Que la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11^e arrondissement soit provisionnée au plan d'investissement de mandature ;
- Qu'un site de 400 mètres carrés soit identifié dans le quartier Politique de la ville Belleville – Fontaine au Roi pour le dédier à l'installation de ce centre public de santé.

M. le Maire : « Le vœu est adopté à l'unanimité, sans abstention. Merci à tous. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11202105 – Vœu relatif à la dotation horaire globale et budgétaire académique des collèges du 11^e arrondissement et au projet de carte scolaire pour les établissements du 11^e arrondissement

M. le Maire : « La parole est à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Mais qui est le conseiller ou la conseillère en communication de M. BLANQUER ? Vous vous l'êtes sûrement demandé à la vue, sur les réseaux sociaux, de la vidéo dans laquelle il essaie de suivre tant bien que mal un cours d'EPS, engoncé dans son manteau et derrière des lunettes embuées. Le conseiller ou la conseillère en communication du Ministre de l'Éducation nationale est sûrement quelqu'un ou quelqu'une de fort habile car la diffusion de cette vidéo, a priori maladroite et incompréhensible, avait probablement pour but de faire diversion, de faire parler d'elle au lieu de parler de la baisse drastique des moyens accordés par le Ministre aux écoles, aux collèges et aux lycées pour la prochaine rentrée, baisse qui avait été annoncée au même moment.

Les dotations horaires globales des établissements du second degré à Paris subissent des coupes drastiques : 2 072 heures d'enseignement, soit l'équivalent de 99 postes, seraient ainsi supprimées à la prochaine rentrée. C'est une véritable saignée qui est injustifiable et qui illustre l'abandon du service public d'éducation par ce gouvernement et ce alors même que le système éducatif et les conditions d'apprentissage ont considérablement été mis à l'épreuve par la crise sanitaire, qui s'est ajoutée à des années de budget d'austérité.

Cette baisse des moyens alloués aux collèges et aux lycées publics aura pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe, hausse des effectifs qui va à rebours des préconisations pédagogiques et sanitaires. Cela aura aussi pour conséquence la diminution des heures en SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté), de même que des heures d'enseignement en petits groupes, en langues vivantes, en langues rares, etc.

Le 11^e arrondissement n'est bien entendu pas épargné. Cette baisse touche par exemple la cité scolaire Voltaire qui perd 6 heures au collège et 27 heures au lycée et ce alors même que les années précédentes, cet établissement avait déjà vu sa dotation horaire globale (DHG) fortement diminuée. Le collège Lucie et Raymond Aubrac (en Réseau d'Éducation Prioritaire) perd 10 heures. De fait, les coupes dans les DHG des différents établissements ont suscité des levées de boucliers. Ces établissements ont par exemple voté des motions pour s'y opposer. Les parents d'élèves s'y opposent aussi, le FCPE

(Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) a lancé une pétition intitulée "Des moyens pour l'éducation de nos enfants" qui dépasse les 1 600 signataires.

J'ajoute que le premier degré est également concerné par l'insuffisance des moyens attribués, avec une baisse annoncée du recrutement au concours de professeurs des écoles et à un recours croissant à des professeurs contractuels, recours qui est évidemment préjudiciable au niveau des apprentissages pour les élèves. Dans les faits, les écoles du 11^e souffrent du manque d'enseignants et enseignantes remplaçants et remplaçantes en cette période de crise sanitaire, avec à la clé de nombreuses journées de classe perdues pour les élèves, ce qui est intolérable après l'interruption scolaire du premier confinement. Il est donc nécessaire de revoir le projet de dotation pour la prochaine rentrée pour le premier degré avec une augmentation du nombre de postes d'enseignants titulaires au prochain concours.

Nous avons déjà alerté sur ce sujet à l'été, avant la rentrée. Force est de constater que nous n'avons pas été entendus. Les faits nous donnent pourtant raison. Donc nous réitérons et nous voulons alerter à nouveau par ce vœu, en étant aux côtés de la communauté éducative pour que le projet de dotation horaire globale des collèges et des cités scolaires du 11^e arrondissement soit augmenté et ce afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et bien sûr de répondre aux besoins engendrés par la crise sanitaire, et aussi pour que dans le premier degré, des postes de professeurs titulaires soient créés, notamment pour répondre aux besoins d'augmentation des brigades de remplacement dans les écoles du 11^e. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas de demande de parole. Je vais donner la parole à Jérôme MEYER pour répondre ».

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Nous, au titre de l'exécutif, partageons évidemment les considérants du groupe Communiste, et merci chère Bénédicte DAGEVILLE de les rappeler. Je tiens d'ailleurs à préciser que ce vœu a été cosigné par le groupe Communiste et le groupe Paris en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, et j'en suis ravi.

Je tiens à rappeler l'intervention de Patrick BLOCHE en Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), qui a dénoncé cette baisse des effectifs auprès du recteur, baisse que vous évoquiez dans les considérants du vœu. Je tiens aussi à rappeler l'engagement de l'ensemble des élus de la majorité présents en conseil d'établissement, dans les collèges du 11^e, qui ont tous voté pour les motions portées par les parents d'élèves visant à dénoncer cette baisse des dotations et qui demandaient plutôt une augmentation des dotations. Vous citez les collèges Voltaire, Lucie et Raymond Aubrac ; j'ajoute le collège Pilâtre de Rozier où j'ai moi-même été amené à voter pour cette motion.

Puisqu'on parle également de politique nationale, je tiens à rappeler que lorsque la gauche était au pouvoir, elle n'a pas hésité à recruter 60 000 professeurs supplémentaires, parce que l'éducation est une priorité de la gauche. C'est peut-être ça aussi la différence entre la droite et la gauche. Il me semble important de le rappeler.

Je tiens aussi à dire ce que fait concrètement la Ville de Paris. On est quand même dans une situation sanitaire où – et Bénédicte DAGEVILLE l'a très bien rappelé – il y a effectivement des absences qui sont dues à la maladie et également à des personnels qui pourraient être cas contact. Ainsi, la Ville de Paris n'a pas hésité à recruter des personnels supplémentaires, aussi bien des ASEM (Agents spécialisés des écoles maternelles) que des personnels techniques pour les écoles et collèges. Un premier recrutement a eu lieu avant les vacances d'été l'année dernière, et un deuxième a été effectué à la dernière rentrée. Une centaine de personnes supplémentaires ont été ainsi recrutées pour faire face à la situation sanitaire.

Pour conclure, mais je pense que vous l'aurez compris dans mes propos, l'exécutif ne peut qu'émettre un avis très favorable à ce vœu porté par nos camarades. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Jérôme MEYER. Je n'ai pas d'inscrit, donc je vais proposer de passer au vote directement avec un avis favorable de l'exécutif à ce sujet très important. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le système éducatif et les conditions d'apprentissages ont considérablement été mises à l'épreuve par la crise sanitaire ;

Considérant que le Gouvernement d'Emmanuel MACRON et le ministre Jean-Michel BLANQUER poursuivent leur politique de réduction des moyens humains alloués aux écoles et aux collèges malgré ce contexte de crise ;

Considérant que les dotations horaires globales des établissements du 2^d degré à Paris subissent des coupes drastiques : 2072 heures d'enseignement, soit l'équivalent de 99 postes, seraient ainsi supprimées à la rentrée 2021 ;

Considérant que dans le 2^d degré, pour l'année 2019-2020, le Ministère de l'Education nationale avait déjà imposé pour l'académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire dont 36 postes dans les collèges, en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves ;

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe et la diminution des heures en SEGPA, de même que les heures d'enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc. ;

Considérant que cette baisse touche les collèges et les cités scolaires du 11^e arrondissement : la cité scolaire Voltaire par exemple perd ainsi 6 heures au collège et 27 heures au lycée, le collège Lucie et Raymond Aubrac, en Réseau d'éducation prioritaire, perd 10 heures ;

Considérant les motions votées par les conseils d'administration de ces établissements ;

Considérant les mobilisations des parents d'élèves s'opposant aux baisses de DHG et réclamant des moyens afin que les élèves puissent bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage et notamment la pétition lancée par la FCPE Paris « des moyens pour l'éducation de nos enfants » qui a dépassé en quelques jours les 1400 signataires ;

Considérant que face à la montée démographique et aux suppressions de postes, les effectifs des classes seront alourdis, dégradant ainsi les conditions d'apprentissage des élèves, contredisant la volonté du moins affichée par le Gouvernement d'une priorité qui serait faite à l'éducation ;

Considérant que cette augmentation des effectifs va à rebours des recommandations et précautions à prendre pour limiter la circulation du virus ;

Considérant que le premier degré est également concerné par l'insuffisance des moyens attribués avec la baisse annoncée du recrutement au concours de professeurs des écoles et un recours croissant à des professeurs contractuels préjudiciable au niveau d'apprentissage des fondamentaux ;

Considérant que les écoles souffrent actuellement du manque de moyens affectés au remplacement d'enseignant-e-s en cette période de crise sanitaire avec à la clé de nombreuses journées de classe perdues pour les élèves, ce qui est intolérable après l'interruption scolaire liée au 1^{er} confinement ;

Considérant que, selon le projet de carte scolaire 2020-2021, seulement 10 postes qui seront créés dans le premier degré pour l'année 2020-2021, soit un nombre insuffisant pour couvrir les besoins de remplacements au sein des écoles du 11^e arrondissement ;

Considérant que ce projet de carte scolaire est également insuffisant pour couvrir les besoins engendrés par les dédoublements de classe, la limitation des effectifs des classes de Grande section, CP et CE1 prévus à la rentrée 2021, et les besoins de reconstruction des RASED d'enseignant-e-s spécialisé-e-s au sein des écoles du 11^e arrondissement ;

Considérant que cette inadéquation entre moyens et besoins poursuit la tendance déjà observée lors de l'exercice 2019-2020, durant lequel seulement 40 postes étaient créés pour le dédoublement des classes de CE1 en éducation prioritaire là où les besoins se situaient autour de 95 postes ;

Considérant que la Ville de Paris a proposé à l'Académie de Paris de mettre à disposition des locaux afin de procéder au

dédoublage des classes pour limiter les risques de circulation du virus dans les établissements scolaires, mais que, en l'absence du recrutement d'enseignant-e-s par le Ministère n'a pas permis à cette proposition de voir le jour ;

Considérant le vœu voté par le Conseil du 11^e arrondissement voté le 21 juillet 2020, qui interpellait déjà l'Académie de Paris sur la nécessité d'augmenter les moyens alloués aux collèges et aux lycées de l'enseignement public de l'arrondissement dès la rentrée 2020 ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Paris 11 en commun : socialistes écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'Académie de Paris :

- Pour que le projet de dotation horaire globale des collèges et des cités scolaires du 11^e arrondissement soit augmenté afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et de répondre aux besoins engendrés par la crise sanitaire ;
- Pour que dans le premier degré des postes de professeur-e-s titulaires soient créés, notamment pour répondre aux besoins d'augmentation des brigades de remplacement dans les écoles du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Le vote est clos. M. Guillaume POITOUX s'abstient. Les élus restants votent pour. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11202106 – Vœu relatif à l'évaluation et la prise en charge des mineurs isolés étrangers

M. le Maire : « Le vœu relatif à l'évaluation et la prise en charge des mineurs isolés étrangers a été retiré. Merci beaucoup. »

V11202107 – Vœu relatif à l'occupation, l'animation et la sécurité sur la place de la République

M. le Maire : « La parole est à Jean-Christophe MARTIN pour le présenter. »

M. MARTIN : « Merci. M. le Maire, chers collègues. Lors de l'inauguration de la place de la République en juin 2013, après de lourds travaux de réaménagements, Bertrand DELANOE, alors Maire de Paris, déclarait : "Ma plus grande récompense ce matin, c'est de voir les enfants de Paris propriétaires de leur place de la République".

Près de huit ans plus tard, qui sont les enfants de Paris propriétaires de cette place qui n'est en réalité plus qu'une grande dalle minérale ? Certainement pas les riverains qui auraient aimé s'y retrouver sur un banc, à l'ombre d'un arbre. Encore moins les familles qui auraient aimé y flâner. Pas non plus les commerçants de la place ou des rues avoisinantes, régulièrement contraints à fermeture par les débordements des innombrables manifestations qui se déroulent plus ou moins légalement place de la République.

Regardez qui s'arrête place de la République : d'un côté les skateurs, de l'autre les groupes de foot, et les autres ne font que traverser à pied, à trottinette, à vélo, en poussette en évitant les premiers et en veillant

à l'irrégularité des dalles glissantes qui ont été posées sur le sol, souvent après s'être cassé la figure une première fois sur ces mêmes dalles. Si l'objectif était d'offrir un terrain de foot ou de skate, alors faisons de vrais terrains, de vraies pistes de skate, ici ou ailleurs, mais ne mélangeons pas les familles avec les poussettes et les personnes à mobilité réduite avec les futurs Kylian Mbappé.

En dehors des footballeurs et des skateurs, cette place est devenue la propriété des manifestants qui monopolisent cet espace tous les weekends ainsi que régulièrement la semaine. Car oui, tous les samedis et tous les dimanches, il y a plusieurs manifestations sur la place de la République :

- Premier degré de la manifestation : la sono assourdissante, les pétards, les pancartes insultantes, et ça, c'est quand la manifestation se passe « bien ».
- Deuxième degré de la manifestation, quand beaucoup de manifestants sont attendus et que le sujet est un peu chaud : la paralysie du quartier. Vous me direz qu'à Paris, on commence un peu à avoir l'habitude des rues bloquées. Et cela ne concerne pas seulement les automobilistes ; les piétons et les cyclistes, eux non plus, ne peuvent plus circuler librement, ce qui n'est pas sans impact sur le chiffre d'affaire des commerces alentour, comme si la crise sanitaire ne les avait pas suffisamment éprouvés.
- Troisième degré de la manifestation : l'émeute, avec des projectiles lancés sur les forces de l'ordre, des incendies de poubelles, des dégradations volontaires de mobiliers urbain, avec évidemment les interventions des agents de la Ville qui s'ensuivent – remercions ces agents pour leur action régulière pour remettre Paris en état – et bien sûr des images qui font le tour des chaînes d'information pour rappeler à quel point notre République est affaiblie. Souvent ces images se concluront par une condamnation pincée de l'exécutif parisien, prompt à oublier que ses propres élus, voire adjoints se trouvaient dans les rangs des manifestants quelques heures plus tôt.

Imaginez un peu ce que c'est que de vivre place de la République, aux abords de cette dalle inesthétique et sans vie, de lire les tags insultants qui restent des jours sur la statue à chaque fois qu'on sort et de subir quelques 300 manifestations par an. Le chiffre est approximatif, mais est assez près de la vérité.

Depuis des années, des collectifs de riverains se sont mobilisés pour proposer des solutions auprès de la Préfecture de police et des Mairies des 3^e (maintenant Paris Centre), 10^e et 11^e arrondissements. Pourtant, rien ne change. Plus exactement si, ça change : la situation ne fait que se dégrader.

C'est pourquoi les élus du groupe Changer Paris des 10^e et 11^e arrondissements et de Paris Centre proposent un certain nombre de solutions. Nos premières demandes sont en direction de la Préfecture de police :

- Nous souhaitons qu'elle étudie des tracés alternatifs pour que les manifestations ne partent pas ou n'aboutissent pas systématiquement place de la République. Nous ne parlons pas bien sûr des grands rassemblements républicains, nous en avons tristement connu en 2015. Évidemment ces grands rassemblements sont hors du scope de ce vœu, cela va sans dire.
- Nous souhaitons aussi que la Préfecture de police fasse disperser définitivement et dans l'heure les manifestations qui ont été interdites ou qui n'ont pas rempli les obligations déclaratives. C'est en ce sens-là qu'il faut lire le passage sur les déclarations autorisées dans notre vœu et nous sommes prêt à l'amender en ce sens pour le rendre plus clair.
- Nous souhaitons aussi qu'elle fasse cesser dans l'heure les occupations illégales de la place de la République et de ses abords.

Tout le détail de nos demandes est également dans le vœu dont nous en avons tous lecture. Nous souhaitons qu'on arrive à trouver un point de consensus pour un avenir plus apaisé sur cette place. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Jean-Christophe MARTIN. Nour DURAND-RAUCHER, vous avez la

parole. »

M. DURAND RAUCHER : « Merci M. le Maire. Vous faites des constats qui en partie ne concernent pas la Mairie du 11^e arrondissement, ou même de Paris Centre ou du 10^e, mais passons. Effectivement, la place de République est aujourd'hui, comme de tout temps, un lieu de manifestations très importantes. Mais il y a aussi des usages locaux, vous ne pouvez le nier. Le skate est bien souvent pratiqué par des gens du quartier, mais le succès de la ludothèque et l'aire de jeux est une illustration qui correspondra sans doute mieux à votre vision d'une occupation familiale de l'espace. Nous sommes évidemment conscients que la situation depuis des années est difficile pour les riverains. Pour les commerces, il existe également des mésusages. Nous y sommes très attentifs.

J'ai eu l'occasion de participer à deux réunions sur l'aménagement de la place de la République. Comme vous l'imaginez, nous nous sommes mobilisés avec les Mairies du 10^e et de Paris Centre. Le travail avait d'ailleurs commencé avant mon élection, mais les conditions sanitaires ont fait que plusieurs des initiatives ont été reportées. Nous avons néanmoins évidemment à cœur d'améliorer la vie quotidienne des riverains de la place, notamment à travers la poursuite du travail collaboratif que nous avons engagé avec les autres mairies d'arrondissement et les services, que nous remercions pour leur travail suite aux manifestations.

Sur l'attention particulière à ce que les manifestations sur la voie publique ne passent pas systématiquement place de la République, et sur la dispersion des manifestations sans autorisation et les occupations illégales, nous avons interpellé à de nombreuses reprises les préfets successifs afin de les sensibiliser à la problématique du nombre de manifestations revendicatives se déroulant sur la place et pour que les manifestations soient mieux réparties. Avec constance, la Préfecture nous a à chaque fois rappelé que les manifestations relevaient d'un régime déclaratif et que le Préfet ne pouvait empêcher la tenue de manifestations en tel ou tel lieu. Néanmoins, nous avons demandé à ce que les cadres fixés sur les tenues des manifestations soient strictement respectés, à savoir les horaires et les émanations sonores via la brique amplifiée notamment.

Sur l'attention renforcée à la Place de la République et ses abords, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) est mobilisée - je peux vous l'assurer, pour le suivre de près sur les trois circonscriptions - ainsi que la Brigade d'Intervention de Paris (BIP) qui est engagée sur le terrain pour lutter contre les incivilités. Je peux vous donner les chiffres 2020 qui m'ont été communiqués par la DPSP qui mène à peu près à deux missions par jour sur la place de la République :

- 148 missions de lutte contre les incivilités,
- 152 missions de sécurisation,
- 197 missions visant à la tranquillité de l'espace,
- 16 opérations conjointes entre les différents arrondissements,
- 11 opérations pour pistes cyclables,
- 30 opérations pour régulation des déplacements habituels dits génériques,
- 1 pour stationnements, déplacements de véhicule sur la place
- 55 pour stationnements gênants, dits génériques.

Il n'y a pas de manque de présence de la DPSP, mais comme vous le savez, nous n'avons pas la main sur les effectifs de la police nationale et les manifestations se déroulant sur la place de la République sont, la plupart du temps, des revendications d'ordre national.

Enfin, quand vous demandez que la Ville de Paris s'engage à des poursuites judiciaires systématiques, la Ville le fait déjà.

Vous souhaitez que la Ville installe des capteurs sonores ; malheureusement, l'utilisation des capteurs Méduse sert plutôt pour des espaces plus étroits, plus petits pour mieux situer les origines sonores. Ils ne servent pas tellement à constater le niveau de bruit. Ce n'est pas adapté pour les problématiques de la

place.

Enfin, sur l'idée de sécuriser l'espace et le clôturer pour les skateurs, la DPSP est missionnée pour rappeler les règles du bon usage de l'espace et du partage publics aux skateurs.

Nous suivons de très près tout cela et nous tenons informés les riverains et les commerçants, et nous continuerons évidemment de suivre pendant tout le mandat tous ces problèmes qui sont des problèmes réels. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Luc LEBON a demandé la parole. »

M. LEBON : « Bonjour. Juste pour compléter quelques points évoqués par Nour DURAND-RAUCHER, notamment sur la dimension de l'espace public. Le projet de la place de la République est un projet qui a fait l'objet d'une très vaste concertation à l'époque. Beaucoup de points avaient été abordés et ont conduit à transformer ce qui n'était à l'époque qu'un carrefour routier en un lieu qui est enfin occupé par les Parisiens. Cette place est effectivement en quelque sorte victime de son succès puisqu'il y a beaucoup de gens, donc il y a des conflits d'usages et des mésusages. Nour DURAND-RAUCHER a rappelé à quel point la Ville est engagée pour les prendre en compte et essayer d'y apporter des solutions.

Vous évoquez un marché hebdomadaire. J'imagine que c'est un marché alimentaire dont vous parlez ? Ce point avait déjà été évoqué longuement lors de la concertation, mais finalement il n'avait pas été retenu pour plusieurs raisons, notamment la difficulté de stationnement des véhicules utilitaires des commerçants, parce qu'on sait par expérience que c'est un point qui est très impactant pour les rues environnantes dans un marché. Il y avait aussi le fait qu'il était souhaité à l'époque privilégier les usages pour les jeunes, les familles et les riverains. Et dans une moindre mesure, le marché n'avait pas été jugé très compatible avec la tenue de grands événements temporaires sur la place.

Concernant les bancs, a été pris un travail de reprises de bancs en bois pour les remplacer au fur et à mesure par des bancs « Alphand ». Par contre les bancs « Mikado », qui sont de grandes traverses en bois, ont une utilité très forte sur la place puisqu'ils servent à protéger la place contre les voitures béliers. Certains ont été remplacés par des bancs en béton. Mais évidemment, ils ne sont remplacés que quand il y a des solutions alternatives satisfaisantes qui existent puisqu'ils ont quand même une utilité sécuritaire très importante. La Ville reprend actuellement les dallages et les joints des dalles sur la place.

Ce sont les points que je voulais aborder. Merci. »

M. le Maire : « L'essentiel a pu être dit. Je n'ai pas d'autre demande d'intervention, donc je vais proposer de passer au vote, avec un avis que je comprends comme défavorable de l'exécutif.

Je précise que ce débat sur l'organisation de la place de la République est, de manière régulière, l'objet d'une préoccupation de l'opposition alors que nous passons beaucoup de temps et d'énergie à entretenir cette place et que l'augmentation des pressions et des usages nouveaux nécessite ce travail supplémentaire. Donc oui, il y a toujours moyen de faire mieux et c'est notre objectif de faire mieux. Mais mettre les skateurs derrière des barrières par exemple, ce n'est pas exactement la philosophie de l'espace traversant et de mélange que nous voulons promouvoir, philosophie qui fonctionne bien d'ailleurs.

J'entends moi aussi parfois des personnes qui se disent un peu effrayées par les skateurs, mais nous n'avons quasiment pas d'accidents. Entre la perception et la réalité, il y a parfois une différence. Cette perception positive que les Parisiennes et les Parisiens ont pu constater s'est traduite en nous renouvelant très largement leur confiance. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le réaménagement de la place de la République en 2012-2013 a transformé cette place en une grande dalle minérale, dont la configuration en a fait un lieu de passage bien plus qu'un lieu de vie et de flânerie,

Considérant la dangerosité de la place provenant, entre autres, de la nature et l'irrégularité des dalles posées au sol, des cohabitations contrenatures comme celles des aires de jeux pour enfants et du skate park, ou de la gestion anarchique des circulations des vélos et trottinettes,

Considérant les piètres qualités esthétiques de la place sous sa forme actuelle, dotée d'un mobilier urbain déjà vétuste et d'une végétation sporadique,

Considérant le détournement de la vocation de cette place, devenue un simple espace de manifestations où se concentrent des rassemblements plusieurs fois par semaine et tous les weekends,

Considérant que ces manifestations incessantes, très bruyantes et qui entravent régulièrement la circulation des piétons et véhicules, motorisés ou non, sont extrêmement gênantes pour les riverains et nuisent à la vie de quartier et à l'activité des commerces de proximité,

Considérant l'existence de radars sonores de type « Méduses » développés par BruitParif, capables d'alerter sur la provenance du bruit lorsque le niveau sonore dépasse les seuils d'acceptabilité ou les horaires autorisés, afin que la future police municipale puisse intervenir rapidement,

Considérant les nombreuses incivilités commises sur la place ou dans les alentours (urine, déchets abandonnés...) et les dégradations volontaires de l'espace public (tags fréquents sur la statue),

Considérant les nombreuses demandes formulées par les collectifs et associations de riverains auprès des mairies de Paris Centre et des Xème et XIème arrondissements, ainsi qu'auprès du Préfet de police,

Considérant la possibilité d'installer un marché le weekend qui permettrait de dynamiser la vie de quartier et qui se substituerait aux manifestations devenues permanentes,

Considérant enfin les projets d'aménagement, d'embellissement et de verdissement de la place à l'occasion de la campagne de budget participatif,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la Préfecture de Police étudie des tracés alternatifs et porte une attention particulière à ce que les manifestations sur la voie publique ne débutent, ni ne passent, ni n'aboutissent systématiquement place de la République,
- Que la Préfecture de Police fasse disperser définitivement dans l'heure les manifestations interdites ou n'ayant pas obtenu l'autorisation,
- Que la Préfecture de Police veille à faire cesser dans l'heure les occupations illégales de la place de la République et de ses abords,
- Que la Ville de Paris et la DPSP portent une attention renforcée à la place de la République et ses abords et sanctionnent systématiquement les auteurs d'actes d'incivilité,
- Que la Ville de Paris engage des poursuites judiciaires systématiques à la suite de chaque dégradation volontaire de l'espace public,
- Que la Ville de Paris étudie la faisabilité technique de l'installation d'un marché hebdomadaire sur la place de la République un jour de weekend,
- Que la Ville de Paris engage un appel à projets d'animations locales pour la place de la République afin de lui rendre un peu de vie de quartier,
- Que la Ville de Paris demande l'installation de capteurs sonores et visuels de type « Méduses » sur la place de la République et dans les rues avoisinantes,
- Que la Ville de Paris utilise les informations récoltées par ces capteurs pour intervenir rapidement en cas de dépassement du seuil d'acceptabilité sonore ou des horaires autorisés,
- Que la Ville de Paris crée un comité de suivi de la place de la République constitué d'élus des trois arrondissements concernés,

des représentants des associations de riverains de la place de la République et des conseils de quartier concernés,

- Que la Ville de Paris remplace le mobilier vétuste par de vrais bancs publics respectant l'identité visuelle de Paris à destination des habitants du quartier,
- Que la Ville de Paris délimite un espace clôt et sécurisé pour les skaters,
- Que la Ville de Paris étudie les projets de réaménagement de la place, déposés par les habitants à l'occasion de la campagne du budget participatif 2021.

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Résultats des votes : une abstention de M. Guillaume POITOUX, les élus du groupe Changer Paris votent pour, et le reste des élus votent contre. Le vœu est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202108 – Vœu relatif à l'espace de street-art rue de la Fontaine au Roi

M. le Maire : « Je passe la parole à Aurore MOUYSET-NOZERAND pour nous présenter un vœu relatif à l'espace de Street art de la rue de la Fontaine au Roi. »

M. MOUYSET-NOZERAND : « Tout le monde connaît l'espace dédié au street art qui se trouve au carrefour de la rue Fontaine au Roi et de la rue Saint Maur et qui s'étend sur plusieurs dizaines de mètres. Le niveau des œuvres peut être parfois d'inégale valeur, mais cette longueur importante de linéaire offre de nombreuses opportunités d'implantations, d'aménagements et de créations auxquels les riverains souhaiteraient pouvoir être associés. C'est pourquoi notre groupe émet le vœu que la Mairie du 11^e initie un appel à projets et propose une concertation auprès des riverains, des commerçants et du conseil de quartier afin d'offrir à cet espace assez unique un avenir plus entretenu et plus pérenne. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour vous répondre avec le même esprit de synthèse, Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci Aurore MOUYSET pour votre vœu relatif au mur situé à l'intersection des rues de la Fontaine au Roi et Saint Maur. Si, de prime abord, ce vœu apparaît convenable, pour ne pas dire convenu, il dissimule mal un mode de pensée binaire fondé sur une opposition entre le graff et le street art. Si l'on suit votre raisonnement, le graff serait inesthétique et sale tandis que le street art serait propre et agréable. Pourtant, la frontière entre les deux est souvent mince, voire poreuse. De nombreux artistes expriment leur créativité sur le mur que vous évoquez. C'est même, à tout dire, un lieu particulièrement prisé en raison de sa surface.

Vous souhaitez que ce mur puisse accueillir une sculpture, de la végétation, des fresques : c'est déjà aujourd'hui le cas. Mais pour ce faire, est-ce réellement la Mairie du 11^e ou la Ville de Paris qui peut initier de tels projets ? La réponse est non, tout simplement parce qu'elle n'en a pas le droit car ce mur en question ne lui appartient pas, c'est un mur privé. Et je sais que la transgression est parfois un préalable nécessaire pour qu'un graff puisse devenir une œuvre artistique et entrer dans le monde, mais ce n'est ni à la Ville de Paris, ni à la Mairie du 11^e d'organiser cette transgression. Nous respectons le droit de propriété, je croyais que vous aussi. Ce droit, nous le respectons, et le garantissons même. Et si les propriétaires du mur nous saisissent, ils peuvent le faire, nous les accompagnerons. Nous sommes là pour intervenir en cas de besoin, comme nous l'avons fait par exemple pour accompagner la création du mur Bastille, qui est un mur privé.

Mais en l'état, nous ne pouvons aujourd'hui pas répondre à votre demande et donc, c'est un avis défavorable de l'exécutif. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Effectivement, c'est un mur bien identifié qu'on aimerait pouvoir régler. Néanmoins, réguler la culture, est-ce vraiment notre objectif ? Ce n'est pas sûr, comme l'évoquait très justement Emma RAFOWICZ. En l'occurrence, nous n'avons pas de pouvoir d'action directe sur ce mur, d'où notre position. »

J'ajouterais d'ailleurs que nous voyions régulièrement des guides touristiques, à l'époque pré-Covid, qui présentaient les œuvres exposées sur ce mur. Même si certains graffitis ou tags viennent abîmer ces œuvres, ce sont bien des œuvres qui sont présentes sur ce mur géré par un collectif informel d'artistes de la rue. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'installation d'un espace dédié au street-art sur plusieurs dizaines de mètres de linéaire sur une suite de murs aveugles à partir du carrefour des rues de la Fontaine au Roi et Saint-Maur,

Considérant le niveau très inégal de ce qui est peint aux murs – parfois de simples graffitis – et les couleurs très vives indissociables de cette forme d'expression qui peuvent constituer une forme d'agression visuelle,

Considérant que la longueur du linéaire offre des opportunités importantes d'implantation d'aménagements diversifiés comme – par exemple – des fresques temporaires ou définitives, des murs végétaux, de la sculpture, etc.,

Considérant les signalements et les demandes de riverains désirant un voisinage qui ne soit pas recouvert de tags,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris et la Mairie du 11^e initient un appel à projets et une concertation auprès des riverains, des commerçants et du conseil de quartier afin d'offrir à cet espace un avenir plus entretenu, plus beau et plus pérenne.

M. le Maire : « Nous passons aux voix avec un avis donc défavorable de l'exécutif, le scrutin est ouvert.

Résultat des votes : les élus du groupe Changer Paris votent pour et le reste des élus vote contre, il n'est donc pas adopté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202109 – Vœu relatif à la situation de l'opérateur Smovengo

M. le Maire : « Dernier vœu, relatif à l'opérateur Smovengo. Guillaume POTTOUX a la parole. »

M. POTTOUX : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues. En 2017, Vélib' était une nouvelle mobilité offerte aux Parisiens. Quatorze ans après, force est de constater l'échec, la gabegie financière, le gouffre financier pour les Parisiens de ce dispositif.

En 2017, le syndicat Autolib Vélib' Métropole, dont la gouvernance est dominée par la Ville de Paris, renouvelait le marché de délégation de service public, exploité depuis sa création par Decaux. Contre

toute attente, la société Smovengo est choisie. La pertinence de ce choix posait alors question : l'opérateur avait-il l'expérience, les références, la surface financière pour faire face à un contrat de cette envergure, une délégation de service public évaluée à 600 millions d'euros sur 15 ans avec de fortes contraintes techniques puisqu'il était obligatoire de remplacer la totalité des bornes et de la flotte, en y intégrant des vélos électriques ? À l'automne 2017, Smovengo promettait alors un déploiement progressif des 1400 stations au printemps 2018. Pourtant, dès les premiers jours de janvier 2018, les couacs et les dysfonctionnements s'enchaînaient : abonnements impossibles à souscrire, absence de bornes de vélos, pannes à répétitions, service client saturé, grève du personnel. Les Parisiens adeptes de ce mode de déplacement étaient les premiers pénalisés par cette gestion hasardeuse et les plaintes se sont multipliées.

La Mairie de Paris n'a-t-elle pas manqué de clairvoyance pour reconduire ce même modèle qui liait les Parisiens non plus sur dix, mais sur quinze ans, sans vraiment étudier d'autres solutions comme notamment le *street floating*, mobilité plus douce qui ne nécessitait aucune modification de profondeur de la voirie qui, à l'époque, se développait dans toutes les capitales occidentales. Une fois encore, était-ce de sa part une réelle absence de vision stratégique ou un saut dans l'inconnu, un saut à l'addition salée de 600 millions d'euros ?

Pour sauver le navire, plusieurs plans de relance ont été annoncés. Objectif : rassurer les usagers et les partenaires institutionnels. Malgré ces colmatages, jamais le service rendu n'a donné entière satisfaction. Alors que le service comptait près de 300 000 abonnés avant la transition en 2017, un an après, le nombre d'abonnés passait sous la barre des 100 000.

En 2019, la Chambre Régionale des Comptes établissait un bilan négatif : un titulaire du marché qui en avait mal anticipé la dimension et les difficultés, les services Autolib et Vélib' ont été entendus dans des conditions juridiquement contestables, etc., des termes pour le moins accablants.

Alors que le choix du nouvel opérateur s'était porté sur Smovengo pour des raisons principalement économiques, il est aujourd'hui question d'attribuer des rallonges financières évaluées à 4 millions d'euros par an jusqu'en 2024 et entre 4 à 6 millions après 2024.

Par ailleurs, à cela, il faut ajouter l'annonce d'une hausse des tarifs Vélib'. Comment expliquer aux Parisiens qu'ils vont de nouveau être mis à contribution financièrement pour pallier aux errements de gestion au risque d'effondrer définitivement le modèle économique ? Comment garantir la pérennité du service dans le temps sur des hypothèses aussi bancales ?

De ce fait, nous demandons à la Maire de Paris d'informer le Conseil de Paris sur la situation financière actuelle de l'opérateur Smovengo, à la lumière également des négociations en cours avec l'opérateur, et de dresser des perspectives précises et transparentes sur l'avenir de Vélib' à Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. Comme vous l'avez bien formulé, c'est un vœu qui concerne plus directement le Conseil de Paris. Je passe néanmoins la parole à Béatrice PIPITONE pour vous répondre. Mais en attendant qu'elle rétablisse son micro, je propose de passer la parole à Aurore MOUYSET-NOZERAND qui s'était inscrite. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Concernant le vœu Smovengo déposé par le groupe LREM, la position de notre groupe est claire, nous nous abstiendrons, compte tenu du manque total d'informations et de précisions sur la situation. Entre les rapports publiés qui ne font pas l'objet de débats en Conseil de Paris, les négociations menées dont on apprend l'existence par la presse ou les réunions convoquées à la dernière minute, cet enchaînement ne permet pas d'avoir les idées claires à l'exception d'une chose qui est certaine, ce sont bien les usagers et les contribuables qui paieront.

Notre groupe Changer Paris demande donc la transparence et l'élaboration d'un schéma global des

mobilités afin d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle métropolitaine, en concertation avec les maires d'arrondissement et en prenant en compte tous les modes de transport.

Nous demandons également la publication de l'avenant signé par Smovengo et les courriers adressés par JC DECAUX. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce que Béatrice PIPITONE a retrouvé la voix ? Non, alors je vais me substituer à Béatrice. J'ai les éléments de réponse qu'elle a préparés, donc merci à elle d'avoir préparé la réponse.

Tout d'abord, nous vous remercions pour ce vœu qui nous donne l'occasion de rappeler que cette année 2020 a été marquée, contrairement à ce qui a été indiqué dans la présentation du vœu, par un essor considérable des abonnements et des usages de Vélib' puisque nous avons explosé tous les records avec un pic de 420 000 abonnements et des journées à plus de 215 000 courses. Donc vous êtes sur des arguments qui appartiennent au passé. Oui, il y a eu des difficultés au moment du passage de Decaux à Smovengo, mais ces difficultés sont derrière nous et le service est plébiscité. Nous nous félicitons de ces chiffres compte tenu des difficultés sanitaires rencontrées l'an dernier.

Votre vœu pointe des problèmes de rentabilité du service, qui sont liés notamment à l'impact de l'usage extrêmement conséquent des vélos à assistance électrique (VAE) sur les coûts d'exploitation. En effet, ces vélos représentent 35 % de la flotte, mais 55 % des courses et près de 59 % des kilomètres parcourus. C'est donc un déséquilibre massif que les vélos à assistance électrique font peser sur l'équilibre de ce marché.

Votre vœu demande qu'à la lumière des négociations contractuelles qui sont en cours avec l'opérateur, la Ville dresse des perspectives précises et transparentes sur l'avenir de Vélib'. Le projet d'avenant en cours de négociation va permettre de créer de nouvelles recettes, avec la possibilité d'obtenir des certificats d'économie d'énergie, des prestations ponctuelles des travaux, une disposition temporaire spécifique de majoration ou minoration, qui sera plafonnée financièrement pour prendre en compte l'effectivité des usages réalisés par type de vélo.

En revanche, contrairement à une rumeur qui a circulé dans la presse, il n'est pas envisagé à ce stade de réintroduire la publicité comme une source de revenus. J'indique par ailleurs à Aurore MOUYSET-NOZERAND que les courriers de Decaux ont été largement publiés dans la presse et nous pourrions donc nous faire un plaisir de les lui communiquer.

J'évoquais le contrat en cours de négociation, l'avenant n°1 a été signé la semaine dernière. Les nouvelles dispositions contractuelles visent une réforme de tarification permettant une régulation de l'usage des VAE ainsi que l'amélioration des objectifs d'insertion sociale de l'opérateur.

En termes de services aux usagers, ces améliorations sont attendues dès cette année :

- le service « Station+ » qui va permettre de rendre des vélos dans une station déjà pleine,
- le signalement de défauts sur les vélos,
- la notation des vélos par les utilisateurs,
- la visibilité en temps réel du niveau d'occupation des stations,
- le réemploi des pièces détachées,
- la valorisation des déchets finaux,
- la relocalisation des pièces, qui étaient jusqu'ici produites à l'étranger.

Selon les pièces, entre 40 et 75 % de ces pièces usagées sont actuellement revalorisées. La réparation sur le terrain concerne environ 1000 vélos par jour et 800 roues par semaine. Le président de Smovengo énonce sans arrêt la fierté qu'il a d'utiliser les roues les plus solides qui existent sur le marché pour leur durabilité et pour éviter l'obsolescence programmée qui frappe parfois certains matériels.

Voilà l'essentiel sur les légitimes attentes de transparence et d'information que vous transcriviez à travers votre vœu.

Sur la partie concernant le Conseil de Paris, pour que celui-ci communique sur la situation financière de l'opérateur Smovengo, il ne relève en effet pas de la compétence du conseil d'arrondissement. Mais Smovengo étant une entreprise privée, la Ville n'a pas de droit de regard sur ses finances. Il s'agit d'un marché et non pas d'une délégation de service public et donc nous ne pouvons pas demander ce genre de pièces. La loi du marché est ainsi faite. En outre, Vélib' Métropole est maintenant un service de la métropole du Grand Paris et donc l'avenant conventionnel sera validé par son président. Le Conseil de Paris et les conseils d'arrondissement ne sont donc pas compétents pour donner les suites que vous demandez à ces éléments.

Le président du syndicat mixte, Sylvain RAIFAUD, élu du 10^e arrondissement, a conduit les débats dans une très grande transparence en associant l'ensemble de la centaine de mairies adhérentes au service, toutes tendances politiques confondues, et l'ensemble de ces élus se sont prononcés favorablement à l'adoption de l'amendement au contrat, tout simplement parce que les informations qui ont été données à travers les auditions de Smovengo et les débats très intéressants sur la part entre la VAE et le vélo mécanique, ont permis d'édifier une position commune.

Pour terminer, j'ajoute qu'il est hors de question de modifier le prix de l'abonnement du vélo mécanique de base, il restera dans les conditions tarifaires d'aujourd'hui. Le sujet, c'est bien le vélo à assistance électrique et de dissuader les jeunes qui prennent un vélo à assistance électrique pour faire 500 m sur du plat pour, au contraire, favoriser les reports sur des usages plus appropriés.

Voici les éléments que je pouvais vous communiquer au nom de Béatrice PIPITONE que je remercie pour avoir préparé ces éléments de réponse. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le marché passé en 2017 entre la Ville de Paris et l'opérateur Smovengo pour exploiter le service Vélib' ;

Considérant que ce contrat lie la Ville de Paris à Smovengo sur une durée de 15 ans ;

Considérant que le montant du marché s'élève à environ 500 millions d'euros ;

Considérant que le choix s'était porté sur cet opérateur en partie pour des raisons économiques. Le concurrent-sortant JC Decaux présentait en effet une offre plus onéreuse d'environ 183 millions d'euros ;

Considérant que l'installation du nouvel opérateur a été chaotique, avec des dysfonctionnements à répétition, et un retard considérable ;

Considérant que le service rendu aux usagers ne donne pas encore aujourd'hui entière satisfaction ;

Considérant les révélations dans la presse de pertes financières et de problèmes de rentabilité du service ;

Considérant que des négociations seraient en cours visant à dédommager l'opérateur afin de lui permettre de poursuivre l'activité ;

Considérant qu'il serait question de réintroduire de la publicité, alors que l'appel d'offres initial avait justement écarté cette option ;

Considérant qu'une modification substantielle des conditions qui lient la Ville de Paris à l'opérateur pourrait conduire à rendre le contrat caduc ;

Considérant en effet que la fragilité juridique pourrait engager la Ville vers une procédure judiciaire, préjudiciable non seulement pour les usagers, mais également pour les finances publiques, à l'image de la rupture du contrat Autolib ;

Considérant que ce service public est structurant pour les mobilités à Paris;

Considérant que la Ville de Paris doit faire preuve d'une totale transparence sur la situation financière de Smovengo et ses éventuelles conséquences ;

Considérant la question d'actualité posée par le groupe Indépendants et Progressistes au Conseil de Paris de février, relative à l'avenir de Vélib', à laquelle l'exécutif n'a pas apporté de réponse ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris,

- en lien avec le syndicat Vélib' métropole, communique au prochain Conseil de Paris sur la situation financière actuelle de l'opérateur Smovengo ;
- à la lumière des négociations en cours avec l'opérateur, dresse des perspectives précises et transparentes sur l'avenir de Vélib' à Paris.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. M. Guillaume POITOUX vote pour, les élus du groupe Changer Paris s'abstiennent et le reste des élus vote contre. Le vœu n'est pas adopté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202102 – Question orale sur la fresque publicitaire au 143 rue Oberkampf

M. le Maire : « Il nous reste trois questions orales. La première concerne la fresque du 143 rue Oberkampf. La parole est à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Au début de l'année 2021, les riverains ont découvert une fresque publicitaire sur le mur de l'immeuble du bailleur social Paris Habitat situé au 143 rue Oberkampf, fresque réalisée par la société H&M. Cet emplacement avait été fléché pour accueillir une fresque murale artistique dans le cadre du Budget participatif de 2015. Les Écologistes rappellent à cette occasion que nous préférons l'art à la publicité dans l'espace public.

Suite à plusieurs interrogations, le groupe Écologiste a compris que la Ville de Paris n'avait pas en fait donné son autorisation à la création de cette fresque. Cette fresque est temporaire et transitoire, en attendant le ravalement de la façade prévue en septembre 2021. Nous avons aussi compris que la Direction de l'Urbanisme est donc chargée d'entamer une procédure à l'encontre du bailleur afin que les inscriptions publicitaires soient retirées.

Cela fait maintenant deux mois que la fresque est là avec les inscriptions publicitaires sur le mur. Et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons, M. le Maire : pouvez-vous nous confirmer que la procédure est bien engagée auprès du bailleur et quel est le calendrier de cette procédure ? Le règlement publicitaire de la Ville de Paris sera-t-il respecté ? Et pouvez-vous nous indiquer à quelle période les inscriptions publicitaires seront-elles retirées ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Joëlle MOREL. C'est Emma RAFOWICZ qui va vous répondre au nom de l'exécutif. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci Joëlle MOREL pour cette question. Cette question porte sur la fresque installée en décembre dernier sur le mur pignon de l'immeuble situé au 143 de la Rue Oberkampf. Cette fresque a été réalisée par l'artiste Enfant Précocé et financée par H&M et Views Media. Leur nom trône d'ailleurs au sommet de l'œuvre - enfin, trônait pour certains.

Les conclusions de vos investigations sont exactes. Je tiens tout de même à signaler que cette enquête s'est limitée à un courriel envoyé le vendredi 15 janvier. Et pour être en tout point complet, le cabinet du Maire y a répondu en deux temps : le jour même, puis le lundi 18 janvier.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que cette fresque a été réalisée sans l'accord ni l'autorisation préalable de la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle Emmanuel GREGOIRE a été saisi immédiatement. À la suite de quoi, un inspecteur assermenté de la Direction de l'Urbanisme a été dépêché sur place pour contrôler la conformité de l'installation aux dispositions du Code de l'environnement et du règlement parisien de la publicité.

Si l'inspecteur n'a pas considéré la fresque comme étant une publicité, il estime en revanche que la mention des noms des deux sociétés constitue en elle-même une forme de publicité. C'est pourquoi une procédure leur demandant de retirer cette mention, sous peine d'astreinte, a été lancée.

Pour entrer dans les détails, la Direction de l'Urbanisme a adressé aux deux sociétés une lettre d'avertissement préalable à une mise en demeure les enjoignant de retirer leurs deux noms dans un délai de quinze jours à compter de la réception de ladite lettre. À l'issue de ce délai de quinze jours, un nouveau contrôle sera effectué sur place. Si leurs noms figurent toujours au sommet de l'œuvre, un procès-verbal d'infraction sera dressé et un arrêté de mise en demeure sera édicté. À défaut, chacune des deux sociétés sera passible d'une astreinte de 212,82 € par jour de retard.

La lettre d'avertissement préalable leur a été adressée le 3 février. Pour le moment, seule la société H&M l'a retirée, mais nie l'évidence puisqu'elle a contesté la présence de son nom dans un courrier reçu le 22 février dernier.

La procédure suit son cours. Si nous l'avons lancé, c'est pour rappeler aux marques, et plus généralement aux entreprises privées, qu'elles ne peuvent pas disposer à leur guise de l'espace public.»

M. le Maire : « Merci pour cette question. »

M. TIBERTI : « Je voudrais juste apporter une précision. Joëlle MOREL a dit que le bailleur était Paris Habitat, mais c'est 3 F. »

Q11202103 – Question orale sur la préservation des arbres

M. le Maire : « La parole est à Béatrice PIPITONE. »

Mme PIPITONE : « Bonsoir tout le monde. Cette question du groupe des Écologistes concerne la préservation des arbres dans le 11^e arrondissement.

Dans l'optique de préserver le patrimoine arboricole existant dans le 11^e arrondissement, particulièrement dense et peu végétal, et dans le but d'informer la population de ses actions,

Compte tenu du vœu déposé au Conseil de Paris des 16 et 17 novembre 2020 concernant les fonctions écologiques, patrimoniales et sociales assurées par les arbres à Paris,

Considérant que le programme publié en ligne sur Paris.fr le 19 février 2021 l'a été plusieurs jours après le début des abattages pourtant annoncés le 22 février,

Considérant que les abattages indiqués comme « à réaliser » entre le 22 février et le 5 mars sur l'avenue Parmentier et d'autres axes du 11^e le sont pour « raisons sanitaires » et que ces arbres doivent être remplacés par de jeunes sujets de même essence,

Monsieur le Maire, pouvez-vous préciser comment l'information complète sur les arbres abattus est rendue publique, c'est-à-dire préciser ce qu'on appelle les « raisons sanitaires », puisque selon le vœu précité nous essayons de mettre en ligne leur essence, leur développement, leur diagnostic phytosanitaire et l'essence proposée pour la replantation, dans l'idée que cette information puisse apparaître sur un affichage public et sous la forme d'une carte interactive sur Paris.fr.

Par ailleurs, au-delà de cet épisode spécifique, des éléments de calendrier et de méthodes peuvent-ils nous être fournis sur les éléments suivants inscrits dans le vœu précité :

- Nous demandons à l'ensemble des porteurs de projets urbains du 11^e arrondissement de lancer un réexamen des prévisions d'abattage sur leurs opérations et de présenter plus systématiquement, dans le cas où l'abattage ne peut être évité, un motif motivé, basé sur un diagnostic phytosanitaire des sujets et qui vous serait transmis.
- Nous proposons dans le 11^e arrondissement des sessions de sensibilisation aux problématiques de l'arbre en ville (bienfaits des arbres, description du parc arboré, pathologies, évolutions des essences, etc.).

Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci à vous. Je donne la parole à Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Votre question nous permet de faire un petit point synthétique sur la manière dont on prend soin des 6300 arbres de l'arrondissement. S'il y a encore quelques citoyens et citoyennes valeureux qui nous écoutent encore à cette heure-là, ils seront peut-être aussi intéressés par le sujet parce que c'est une question d'actualité. L'hiver étant la saison propice pour les opérations d'abattage et de plantation d'arbres, vous avez peut-être constaté que nos équipes sylvicoles sont à pied d'œuvre en ce moment dans les rues de l'arrondissement.

Les arbres de notre arrondissement sont étroitement entretenus et surveillés. Et malheureusement, chaque année, quelques dizaines d'entre eux meurent ou dépérissent. Notre responsabilité est alors de couper ces arbres pour éviter tout risque de chute qui pourrait représenter un danger pour les habitants de l'arrondissement. Ça a été dit mais je pense que c'est important de le rappeler encore une fois : aucune de ces décisions, qui sont prises sur la base de rapports d'experts sylvicoles et de considérations phytosanitaires, ne sont prises à la légère et de gaieté de cœur. C'est seulement quand les experts indiquent que cet arbre représente un danger qu'il est coupé.

Ces arbres sont systématiquement remplacés. Il arrive que l'arbre ne soit replanté que l'hiver suivant, le temps que l'arbre soit dessouché et que l'ensemble des opérations ait lieu, ce qui crée parfois une incompréhension. Ces arbres sont systématiquement remplacés, mais pas forcément avec la même espèce parce qu'on a une politique qui vise à diversifier pour avoir des espèces plus indigènes et accueillir plus de biodiversité. Une diversité des espèces permet de limiter les épidémies parmi les arbres car les sujets de même essence peuvent se contaminer quand ils ont une pathologie. De plus, on choisit des espèces d'arbres qui résistent un peu mieux aux épisodes caniculaires. Quand on plante un arbre, c'est pour les 40 ou 50 ans à venir, donc on anticipe d'ores et déjà malheureusement un réchauffement climatique qui s'annonce.

Ces opérations doivent évidemment faire l'objet d'une information préalable – vous l'avez évoqué – écrite sur site par voie d'affichage et aussi sur un site internet. Il arrive que ces affichettes soient posées tardivement ou qu'elles soient malheureusement arrachées par des gens peu respectueux. On a évidemment un certain nombre d'engagements pris dans le cadre du Plan Arbre, qui est en cours d'élaboration et de concertation et qui est piloté par Christophe NAJDOVSKI, adjoint d'Anne HIDALGO en charge de la végétalisation. Ces engagements vont dans le sens d'un renforcement de cette information. Lorsqu'ils seront abattus puis replantés, on aura donc sur les arbres des affichettes plus lisibles, plus complètes avec notamment un QR code qui renverra à une fiche d'identité de l'arbre précisant son essence et le diagnostic phytosanitaire qui a amené à la décision d'abattage.

Il y a d'ores et déjà sur le site Paris.fr un tableau qui précise toutes les opérations concernant les arbres et tous les travaux concernant les arbres, mais cette liste sera rendue beaucoup plus visible puisqu'une carte interactive devait être mise en ligne à l'été, permettant de consulter l'ensemble des arbres et non pas seulement ceux qui sont concernés par les travaux. D'ailleurs, tous les arbres d'alignement de l'arrondissement sont consultables sur cette carte, ainsi que leur diagnostic et leur essence.

Vous l'avez évoqué, et c'est bel et bien prévu, des sessions d'information, de sensibilisation et de valorisation de notre patrimoine arboricole seront organisées dans les rues de l'arrondissement. J'ai hâte de tous vous retrouver dans ces marches exploratoires et arboricoles.

Un dernier point sur les projets urbains. Ils ne sont pas forcément portés par la Ville elle-même. On n'est plus sur de l'espace public, mais sur des projets de bâtis qui peuvent accueillir un certain patrimoine arboricole. La Maire de Paris et ses adjoints, Emmanuel GREGOIRE notamment, ont d'ores et déjà demandé à la Direction de l'Urbanisme et à la Direction des Espaces Verts de renforcer les contrôles en amont des projets, avant la délivrance des permis de construire notamment. Ils ont déjà envoyé aux aménageurs et aux bailleurs le message qu'il était nécessaire de réévaluer et de réduire le nombre des abattages, et d'optimiser dans tous les projets urbains le potentiel de plantation - ça fait partie de notre politique. Ce travail, qui est d'ores et déjà engagé et qui va faire l'objet de plusieurs points d'étapes et plusieurs réunions plénières avec l'ensemble des parties prenantes, trouvera un débouché très fort dans les dispositions du PLU bioclimatique qui traiteront de cette question. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Florent HUBERT, pour cette réponse tout à fait complète et circonstanciée. »

Q11202104 – Question orale relative à la fermeture de la halte-garderie de l'Allée Verte

M. le Maire : « La dernière question orale est posée par Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Par un courrier de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) en date du 12 février 2021, les parents confiant leurs enfants à la halte-garderie de l'Allée Verte ont appris sa fermeture au 1^{er} mars, pour une durée indéterminée. Je tiens à préciser en guise de propos liminaire que cette question a été écrite en collaboration avec des représentants de parents d'élèves. Cette fermeture résulte des absences des personnels (malades, cas contacts Covid ou disposant d'autorisations spéciales d'absence pour raisons médicales) ayant pour conséquence une réorganisation de l'accueil afin, je cite "d'optimiser l'accueil sur l'ensemble du secteur". »

Si la santé des agents de la Ville est évidemment une priorité qui n'est absolument pas négociable, nous ne pouvons que constater qu'une nouvelle fois, votre majorité fait bien peu de cas des familles parisiennes, qui sont nombreuses à quitter Paris. Rappelons tout de même qu'entre 2014 et 2020, ce sont 12 écoles qui ont fermé leurs portes. Si cinq nouvelles écoles ont ouvert durant la même période, nous conviendrons tous que le compte n'y est pas.

Nous ne pouvons que regretter cette décision abrupte de fermeture en plein milieu de l'année qui ne donne pas l'impression de tenir compte des enfants et de leur équilibre. Fermer une structure à taille humaine disposant d'un accueil personnalisé pour les enfants afin de les rediriger en plein milieu d'année vers d'autres structures, d'autres encadrants, n'est pas anodin quand on est à l'âge de la halte-garderie. Doit-on voir là la mesure de la considération que la Ville de Paris porte à ses enfants et à leurs parents ?

Dès lors, cette situation pour le moins ubuesque appelle un certain nombre de questions. Ainsi, notre groupe souhaiterait comprendre et connaître les moyens qui sont mis en place pour éviter ce genre de situations. Nous souhaiterions savoir :

- Quelles erreurs d'organisation interne ont pu conduire à la fermeture de la halte-garderie dans notre arrondissement sans que des solutions clairement identifiées aient pu être proposées dans le même temps aux parents ?
- Quelle réflexion a été menée sur l'impact vis-à-vis des enfants de cette halte-garderie sur un changement de lieu et un changement de personnel encadrant ? Quel spécialiste de la petite enfance a confirmé qu'un tel changement à un moment charnière de la construction de l'enfant ne risquerait pas de leur être préjudiciable ?
- Quels moyens la Ville de Paris et la Mairie du 11^e comptent-elles mettre en œuvre afin d'assurer aux parents des solutions de gardes stables, fiables et qui minimisent l'impact sur les enfants ? Sous quels délais ? Je rappelle que la halte-garderie est fermée aujourd'hui.
- Quelle stratégie la DFPE compte-t-elle adopter afin d'anticiper les tensions sur ses effectifs et de prévenir toute nouvelle fermeture inopinée ?
- Plus généralement, la Ville de Paris est-elle bien consciente du départ permanent des familles vers la province ou vers la banlieue ? Une telle procédure en plein milieu d'année n'est-elle pas encore à même de donner une image négative de la politique familiale de la municipalité vis-à-vis de ces familles ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je propose à Bénédicte DAGEVILLE de répondre au nom de l'exécutif. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire, merci au groupe Changer Paris pour cette question qui va me permettre de mettre en avant l'engagement des professionnels de la petite enfance, qui sont en première ligne et qui assurent la continuité du service public. Avant de parler des raisons qui ont contraint à la fermeture de la halte-garderie Allée Verte, je voudrais revenir sur certaines confusions dans l'exposé de votre question.

Sur les fermetures d'écoles que vous pointez du doigt, je vous rassure, ce n'est pas le Maire du 11^e arrondissement qui fait le choix de fermer des écoles, ce sont l'Académie de Paris et le Ministre de l'Éducation Nationale qui attribuent ou non le nombre de postes d'enseignant. La Mairie du 11^e pourrait décider de laisser ces écoles ouvertes, mais sans enseignants et enseignantes attribués par l'Éducation nationale, ce serait de peu d'efficacité, vous me l'accorderez.

Pour ce qui est du dernier volet de votre question, sur le départ d'un certain nombre de familles pour la banlieue pour d'autres régions, nous savons, et vous ne pouvez l'ignorer, que le motif principal de ces départs est la difficulté d'accéder à un logement adéquat quand la famille s'agrandit, notamment en raison des prix du marché de l'immobilier à Paris qui s'envolent. La loi du marché produit ici des situations

ubuesques, je vous l'accorde.

Vous déplorez le fait que les familles quittent Paris, mais dans le même temps, vous vous opposez systématiquement à toute la politique du logement social à Paris qui permet pourtant d'aider de nombreuses familles à rester vivre dans notre ville. Permettez-moi d'y voir un certain manque de cohérence ou, du moins, de conséquence politique.

Par ailleurs, votre question semble indiquer que notre majorité ferait bien peu de cas des familles et de l'accueil de la petite enfance. Il y a vingt ans, au terme des mandats de la droite, Paris comptait 25 000 places en crèches ; il y en a aujourd'hui plus de 35 000. Jean TIBERI n'en avait créé que 1 500 sur son dernier mandat. La majorité de gauche en a construit 5000 sur la dernière mandature entre 2014 et 2020. Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes. Nous prévoyons de poursuivre cet effort sur ce mandat et de continuer d'ouvrir des places en crèches. Je comprends donc entre les lignes de votre intervention que nous pouvons compter sur votre soutien pour réaliser cet objectif ambitieux au cœur de notre politique familiale pour Paris.

Vous nous interrogez ensuite sur les moyens que la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement mettent en œuvre afin d'assurer aux parents des solutions de garde stables, fiables et qui minimisent l'impact de la pandémie sur les enfants. Voici les éléments que je peux vous apporter.

Depuis le début de la pandémie, le service public de la petite enfance est en première ligne pour continuer d'accueillir les enfants et offrir des solutions de garde à leurs parents. Il nous faut dans le même temps protéger les personnels, qui sont la richesse et la qualité de ce service public de la petite enfance. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des professionnels des établissements de petite enfance du 11^e arrondissement. Je connais leur engagement et leur professionnalisme, je le constate à chaque visite d'établissement. Et si le service public de la petite enfance tient bon en cette période particulièrement difficile, c'est bien grâce à l'engagement et à la solidité de ses personnels.

La pandémie affecte mécaniquement les capacités d'accueil dans tous les établissements d'accueil de la petite enfance en France, et pas seulement à Paris. Ceci en raison des contraintes que fait peser le protocole sanitaire sur les locaux des établissements, mais aussi car l'épidémie a pour conséquence l'absence de nombreux agents et agentes. Certains et certaines professionnels sont malades, d'autres sont cas contacts, d'autres encore disposent d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) pour raison médicale liée au virus, ce qui les contraint à rester à leur domicile.

Dans ce contexte qui est difficile pour tout Paris, près de 300 agents dont 150 auxiliaires de puériculture et de soins (APS) sont arrivés en septembre 2020 pour pallier ces absences. Entre janvier et février, près de 100 APS sont encore arrivés en plus des renforts d'hiver contractuels. La DFPE prévoit encore au printemps l'arrivée de 70 agents et agentes à l'échelle de Paris en renfort des équipes. Les affectations sont à chaque fois faites sur la base des besoins prioritaires signalés par les pôles de petite enfance dans chaque circonscription. J'ajoute que depuis trois ans, des pôles de remplacement ont été créés dans chaque arrondissement pour pallier les absences ponctuelles.

Plus globalement, pour le 11^e arrondissement, la situation des effectifs placés auprès des enfants est tendue en raison principalement des absences liées à la pandémie de COVID et aux ASA. Ces ASA concernent des auxiliaires de puériculture et des éducateurs et éducatrices de jeunes enfants.

Afin de répondre aux besoins des établissements identifiés comme prioritaires et en concertation avec le pôle petite enfance qui travaille au plus près du terrain des arrivées d'APS et d'éducateurs/éducatrices de jeunes enfants ont eu lieu ces derniers mois dans les crèches Chanzy, Popincourt, 117 Philippe Auguste et Robert Houdin, 108 Saint Maur, 56 Saint Maur et Beauharnais.

Les efforts sont donc immenses dans ce contexte où notre objectif reste bien d'accueillir les enfants tout

en maintenant les meilleures conditions de travail possibles pour les équipes.

Néanmoins, dans ce contexte exceptionnel, il arrive que des établissements soient amenés à fermer temporairement quand il y a trop d'absences à remplacer et que les équipes sont fragilisées, avec le risque qu'il n'y ait plus les conditions pour encadrer les enfants et leur garantir un accueil de qualité en toute sécurité. Ce n'est jamais de gaité de cœur. C'est actuellement la situation à la halte-garderie Allée Verte : deux auxiliaires de puéricultures sont en ASA, une autre quitte la structure en avril, une éducatrice de jeunes enfants est en arrêt de longue durée et le recrutement de la directrice est en cours. Il a donc fallu décider, en responsabilité, de fermer l'établissement. La Circonscription des Affaires Scolaires et Petite Enfance (CASPE) des 11^e et 12^e arrondissements a anticipé ces difficultés et a immédiatement réalisé une étude pour que les enfants et les familles concernées aient un accueil proche de leur domicile. Toutes les familles ont été contactées et des solutions pour maintenir un accueil de la même durée que celui auquel elles avaient droit à la halte-garderie Allée Verte ont été proposées.

Cet accueil commence cette semaine pour l'ensemble des enfants : ainsi, 28 enfants seront accueillis à la crèche collective Pelée, où le personnel disponible de la halte-garderie Allée Verte viendra en renfort, 2 familles iront au multi accueil Bullourde et 3 familles ont accepté d'aller à l'établissement Arquebusier dans le centre de Paris. À noter, que parmi ces enfants, 5 n'avaient pas encore commencé leur adaptation dans la halte-garderie Allée Verte et pourront néanmoins bien bénéficier d'un accueil comme cela avait été convenu. La situation a donc bien été anticipée.

Vous nous interrogez enfin sur l'impact de la fermeture de cette halte-garderie et du changement de lieu d'accueil vis-à-vis des enfants. L'expérience nous a montré que les enfants s'adaptent rapidement à un nouvel environnement. C'est en fait ce que l'on propose à l'été, lors du regroupement, où seules quelques crèches ouvrent dans chaque arrondissement, les enfants découvrant dans la plupart des cas pour quelques semaines un nouveau lieu et une nouvelle équipe, sans problème particulier relevé ni par les parents ni par les professionnelles dans ce cas. Il en va de même pour les déménagements en cours d'année. Je sais pouvoir compter sur le professionnalisme des agents des crèches pour que ce nouvel accueil se passe dans les meilleures conditions. De plus, sachez que les agents de la halte-garderie Allée Verte sont transférés en renfort à la crèche Pelée le temps de sa fermeture provisoire. Ainsi les enfants qui y sont accueillis à partir de cette semaine pourront les y retrouver.

J'ajoute, pour conclure, que notre volonté est bien que la fermeture de la halte-garderie Allée Verte soit la plus temporaire possible. Je sais pouvoir compter sur les services de la DFPE, de la CASPE et sur l'engagement de Patrick BLOCHE et de Céline HERVIEU pour faire en sorte que les conditions soient le plus rapidement possible réunies pour que la halte-garderie Allée Verte puisse ouvrir et accueillir à nouveau les enfants du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Bénédicte DAGEVILLE pour cette réponse tout à fait concrète mais qu'il était utile de faire pour bien présenter le travail compliqué des services. Et je salue à mon tour leur professionnalisme à l'occasion de cette question orale. Donc tout le monde pourra être rassuré. Je pense que la question est venue du fait que trois familles n'étaient pas présentes quand la crèche a fermé et ont eu l'information un peu plus tardivement. Mais elles étaient prises en charge comme tout le monde.

Merci chers collègues pour votre présence jusqu'au terme de ce Conseil. Ce fût la première réunion en dématérialisé du Conseil du 11^e arrondissement. J'espère que c'est la dernière parce que c'est quand même plus agréable de voir des êtres humains en vrai, mais c'est le contexte sanitaire qui en décidera. Merci à tous, bonne soirée et prenez soin de vous. »

À 21h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.